Année 1956. — N° 6. Le Numéro: 15 francs. Mardi 17 Avril 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr.; ETRANGER : 450 fr.
(*Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1956

Séances des 20 et 21 Mars 1956.

SOMMAIRE

Le développement économique et social des landes de Gascogne (1).

ETUDE DE LA MISE EN VALEUR ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DES LANDES DE GASCOGNE

(*Question dont le Conseil économique s'est saisi lui-même, en application de l'article 1er de sa loi organique du 20 mars 1951 et de l'article 28 de son règlement intérieur.*)

1° Rapport, présenté au nom du Conseil économique, par M. Eugène Forget.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE I. — *La région des landes de Gascogne.*

A. — La délimitation géographique de la région.
B. — L'historique de la région.
C. — La nature du sol et du sous-sol.
D. — L'importance des cultures et du boisement.
E. — La démographie et le peuplement.

CHAPITRE II. — *L'aspect forestier.*

A. — L'évolution de la forêt landaise à l'époque contemporaine.
B. — Les caractéristiques de la forêt landaise.
C. — Les incendies.
D. — L'importance du boisement actuel.
E. — La reconstitution de la forêt incendiée.
F. — La lutte contre le feu: les pompiers forestiers.
G. — Les pistes de pénétration.
H. — La multiplication des espaces sans forêts.
I. — La forêt réfractaire à l'incendie grâce aux feuillus.
J. — Le reboisement.
K. — L'entretien et le débroussaillement.
L. — La production du massif forestier landais.
Le bois.
La gemme.
M. — Le revenu de la forêt.
Conclusions.

CHAPITRE III. — *L'aspect industriel.*

A. — Le pin: matière première pour l'industrie.
Le bois.
B. — Les industries.
C. — La nouvelle union corporative des résineux.

(1) Les délibérations du Conseil économique sur cette question figurent au *Bulletin du Conseil économique* n° 6 du 21 mars 1956 et n° 7 du 22 mars 1956.

CHAPITRE IV. — *L'aspect social.*

A. — La régression du gemmage.

B. — La pratique du gemmage.

C. — La répartition du gemmage.

D. — La situation juridique des gemmeurs.

E. — La rémunération du gemmeur.

F. — La justification du maintien du gemmage.

CHAPITRE V. — *L'aspect agricole.*

I. — Les raisons d'une mise en culture de la région des Landes.

II. — Combien de terres faut-il mettre en culture ?

III. — Le plan d'ensemble.

IV. — La structure agricole.

V. — L'orientation des nouvelles exploitations.

VI. — Equipement des villages et habitat.

CONCLUSIONS

I. — La forêt, les risques d'incendies, la solidarité de ses productions.

II. — La concentration administrative.

III. — Etudes à entreprendre.
La forêt.
Industries de la résine.
Industries traditionnelles du bois.
Les papeteries.

IV. — Le plan agricole d'ensemble et les crédits.

V. — Expériences-pilotes.

VI. — Législation foncière.

VII. — Les facteurs heureux de réussite.
La Côte d'Argent.
Les pétroles et le gaz naturel.
L'eau souterraine.

INTRODUCTION

A la demande de notre regretté collègue M. Rius, la commission de l'agriculture a été chargée « *de procéder à une étude approfondie de la situation économique et sociale des régions comprises dans le territoire des Landes de Gascogne et de rechercher les moyens susceptibles de promouvoir le développement économique et social de cette importante région* ».

Dans l'esprit de son promoteur, cette étude devait principalement porter « sur la forêt de Gascogne, sur les conditions de la population qui vit de cette forêt et plus particulièrement du gemmage ».

Mais il est très vite apparu à la commission que ce problème particulier (forestier et social) ne pouvait être isolé et traité indépendamment d'une foule d'autres questions intimement liées dans le complexe que constituent les Landes de Gascogne. Il était donc souhaitable d'analyser la situation de la forêt landaise et de toutes les activités qui gravitent autour d'elle.

C'est dans cet esprit que la commission de l'agriculture a procédé aux auditions de MM. Faugère, conseiller d'Etat, président de la commission régionale des Landes de Gascogne; Merveilleux du Vignaux, directeur général des eaux et forêts, et Goldet, inspecteur général de l'économie nationale, commissaire du Gouvernement auprès de la Nouvelle Union corporative des résineux (N. U. C. R.).

Enfin, une mission envoyée par la commission de l'agriculture s'est rendue sur place dans la région de Bordeaux et à Mont-de-Marsan, afin de prendre contact avec les représentants des pouvoirs publics: préfets, directeurs des services agricoles, conservateurs des eaux et forêts, ingénieurs en chef du génie rural, etc., et avec les délégués qualifiés des propriétaires sylviculteurs, des gemmeurs, des industriels, de la Nouvelle Union corporative des résineux, etc.

Cette mission a visité des exploitations agricoles d'élevage et de culture — ainsi que les entreprises nouvelles de défrichement et de mise en valeur de la Lande.

Plusieurs usines de traitement de la gemme, une scierie, une usine de pâte à papier, les puits de pétrole en exploitation et en forage, ont également fait l'objet de visites détaillées de la mission, laquelle a parcouru, de ce fait, une grande partie de la forêt. En outre, un survol général en avion, de Mont-de-Marsan à Bordeaux, a permis de constater l'état du massif forestier, sa densité et l'aspect général de son peuplement.

***

Le présent rapport a été établi en partant de notes et observations recueillies par les cinq membres de la mission, qui ont chacun plus spécialement étudié un des aspects du problème sous étude, à savoir: M. Robin, la question forestière; M. Bicheron, la situation industrielle et ses perspectives; M. Marion, représentant M. Rius, souffrant, les conditions sociales et le gemmage; M. Leroy, les possibilités agricoles de la région forestière; M. Forget a coordonné l'ensemble de l'enquête et élaboré le rapport ci-après (1).

CHAPITRE Ier

LA REGION DES LANDES DE GASCOGNE

A. — La délimitation géographique de la région.

La région des Landes de Gascogne représente un vaste triangle, dont l'angle Nord est constitué par la pointe de Grave, le côté Ouest par les rives de l'Océan jusque vers Bayonne, les autres faces, Sud et Est, grossièrement délimitées par l'Adour et la Garonne.

Le périmètre de cette région a été délimité par arrêté et est devenu le « périmètre légal » des Landes de Gascogne. Une ordonnance du 28 avril 1945 a soumis pour dix ans, c'est-à-dire *jusqu'au 1er janvier 1956*, les propriétaires de terrains non bâtis situés dans ce périmètre au payement d'une taxe de 30 francs par hectare. Ainsi, les propriétaires devaient être associés indirectement à la remise en état de la région par une légère participation financière aux travaux d'intérêt général.

D'après M. Siloret, directeur des services agricoles, le périmètre légal des Landes de Gascogne enserre 1.420.790 hectares, ainsi répartis:

Landes	718.392 hectares.
Gironde	609.910 —
Lot-et-Garonne	92.488 —
	1.420.790 hectares.

L'importance relative des diverses régions ou pays constituant une partie de cet ensemble est donnée par l'I.N.S.E.E. dans son essai de définition des « Régions géographiques de la France » (2).

	Superficie.	Densité de population au kilomètre carré.
Landes du Médoc	145.267 hectares.	11,3 habitants.
Arcachonnais	77.712 —	52 —
Born	114.080 —	16,9 —
Marensin	73.493 —	32,3 —
Grande Lande	593.261 —	13 —
Bazadais	43.881 —	35,3 —
Marsan et Petite Lande	146.971 —	31,4 —

(Recensement de 1946.)

(1) Les membres de la mission soulignent l'empressement mis par les services officiels de la région landaise à faciliter le travail et l'information de la mission du Conseil économique, que ce soient les préfectures et les services de l'agriculture de la Gironde et des Landes, ou les services de l'armée de l'air, qui ont permis le survol par avion du massif forestier. Il en est de même des entreprises privées industrielles, forestières ou agricoles et des diverses associations, groupements et conseils qui ont accueilli nos visiteurs et rendu efficace cette enquête.

(2) Régions géographiques de la France. — I. N. S. E. E.

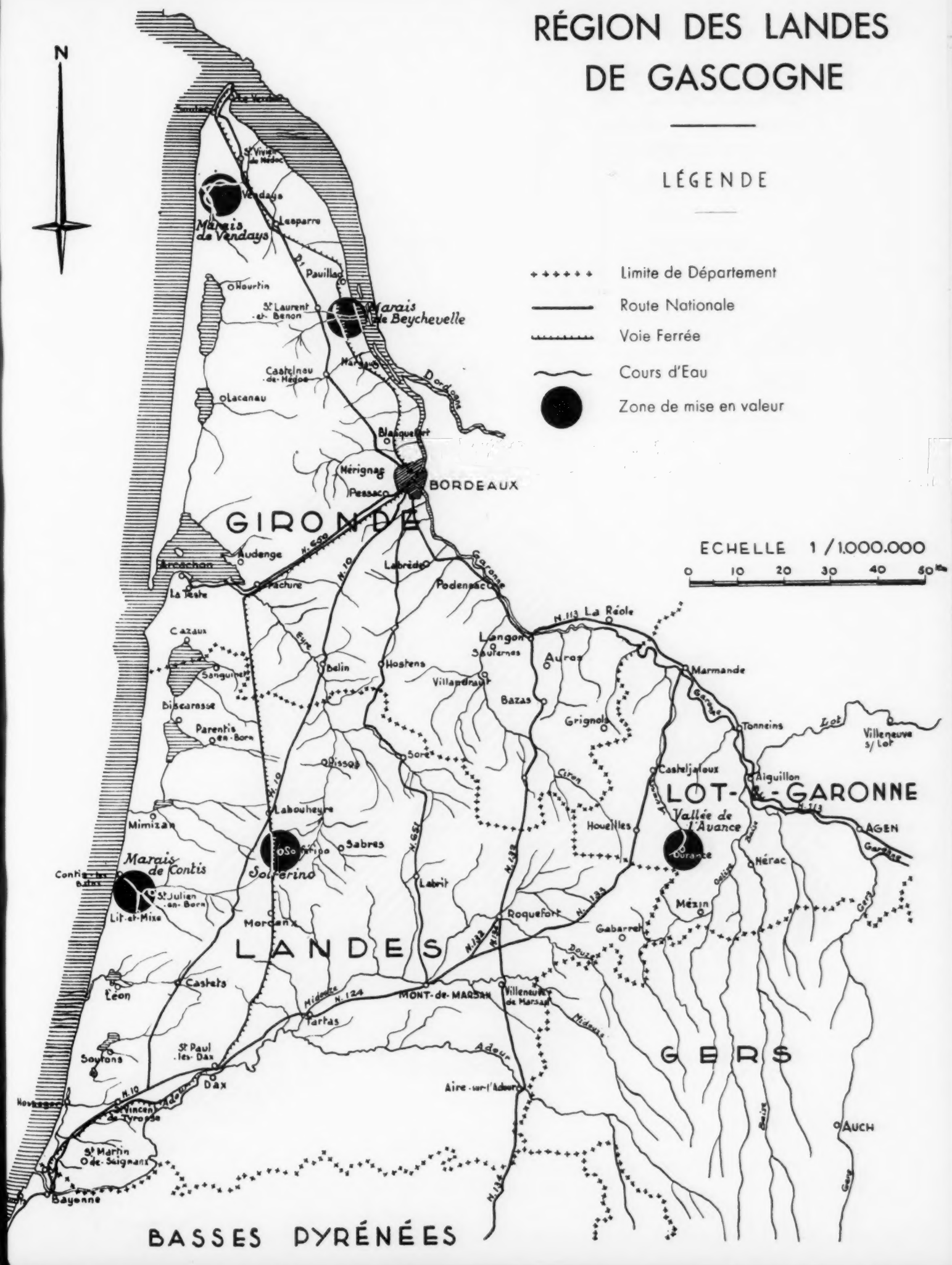
RÉGION DES LANDES DE GASCOGNE
LÉGENDE
Limite de Département
Route Nationale
Voie Ferrée
Cours d'Eau
Zone de mise en valeur
ECHELLE 1 / 1.000.000
0 10 20 30 40 50 Km
N
Marais de Vendays
Marais de Beychevelle
Marais de Contis
Solférino
Vallée de l'Avance
BORDEAUX
GIRONDE
LANDES
LOT-ET-GARONNE
GERS
BASSES PYRÉNÉES
Arcachon
La Teste
Cazaux
Sanguinet
Biscarosse
Parentis en Born
Mimizan
Contis les bains
St Julien en Born
Lit et Mixe
Léon
Soustons
Vendays
Lacanau
Castelnau de Médoc
Blasquefort
Mérignac
Pessac
Audenge
Belin
Hostens
Villandraut
Bazas
Langon
Sauternes
Auros
La Réole
Marmande
Tonneins
Villeneuve s/ Lot
Grignols
Casteljaloux
Aiguillon
Houeilles
Nérac
AGEN
Mézin
Gabarret
Roquefort
MONT-de-MARSAN
Villeneuve de Marsan
Aire-sur-l'Adour
Tarbes
Dax
St Paul les Dax
St Vincent de Tyrosse
St Martin de Seignanx
Bayonne
Mont de Marsan
Sabres
Labouheyre
Morcenx
Labrit
Sore
Pissos
Podensac
Langon
Lot
Garonne
Dordogne
Adour
Midouze
Gers
Auch

TYPES DE LANDES
DE GASCOGNE
INTENSITE DU DRAINAGE
Dunes
EXTRAIT DE LA CARTE DE LA VEGETATION
DE LA FRANCE AU 200.000e
feuilles : 50 BORDEAUX
63 MONT DE MARSAN
SERVICE DE LA CARTE PHYTOGEOGRAPHIQUE
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
BORDEAUX
LANGON
CASTELJALOUX

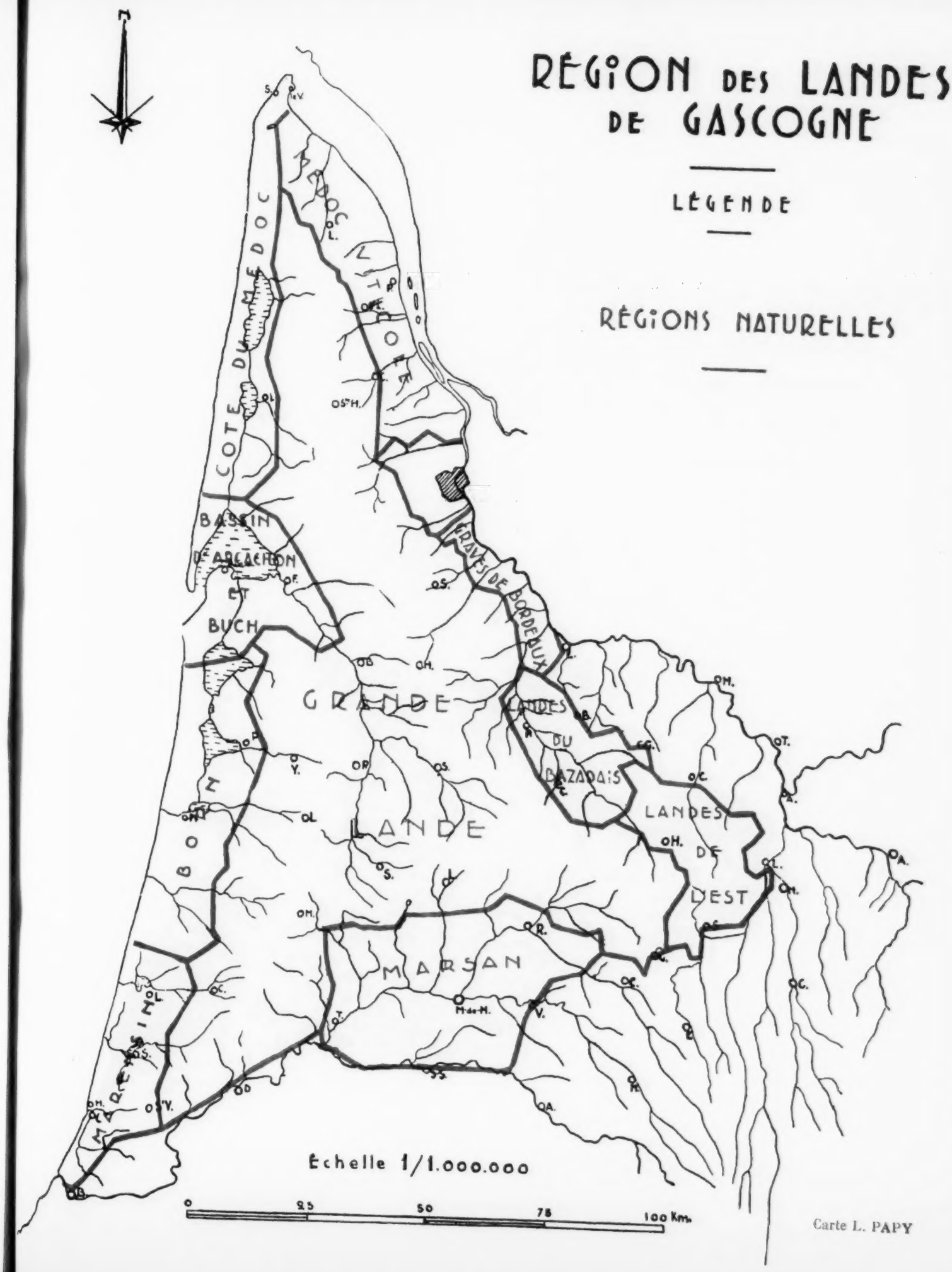
RÉGION DES LANDES DE GASCOGNE
LÉGENDE
RÉGIONS NATURELLES
COTE DU MEDOC
MEDOC
BASSIN D'ARCACHON ET BUCH
GRANDE LANDE
FRAYES DE BORDEAUX
LANDES DU BAZADAIS
LANDES DE L'EST
MARSAN
BOUCHOLLE
Echelle 1/1.000.000
0
25
50
75
100 Km.

Carte L. PAPY

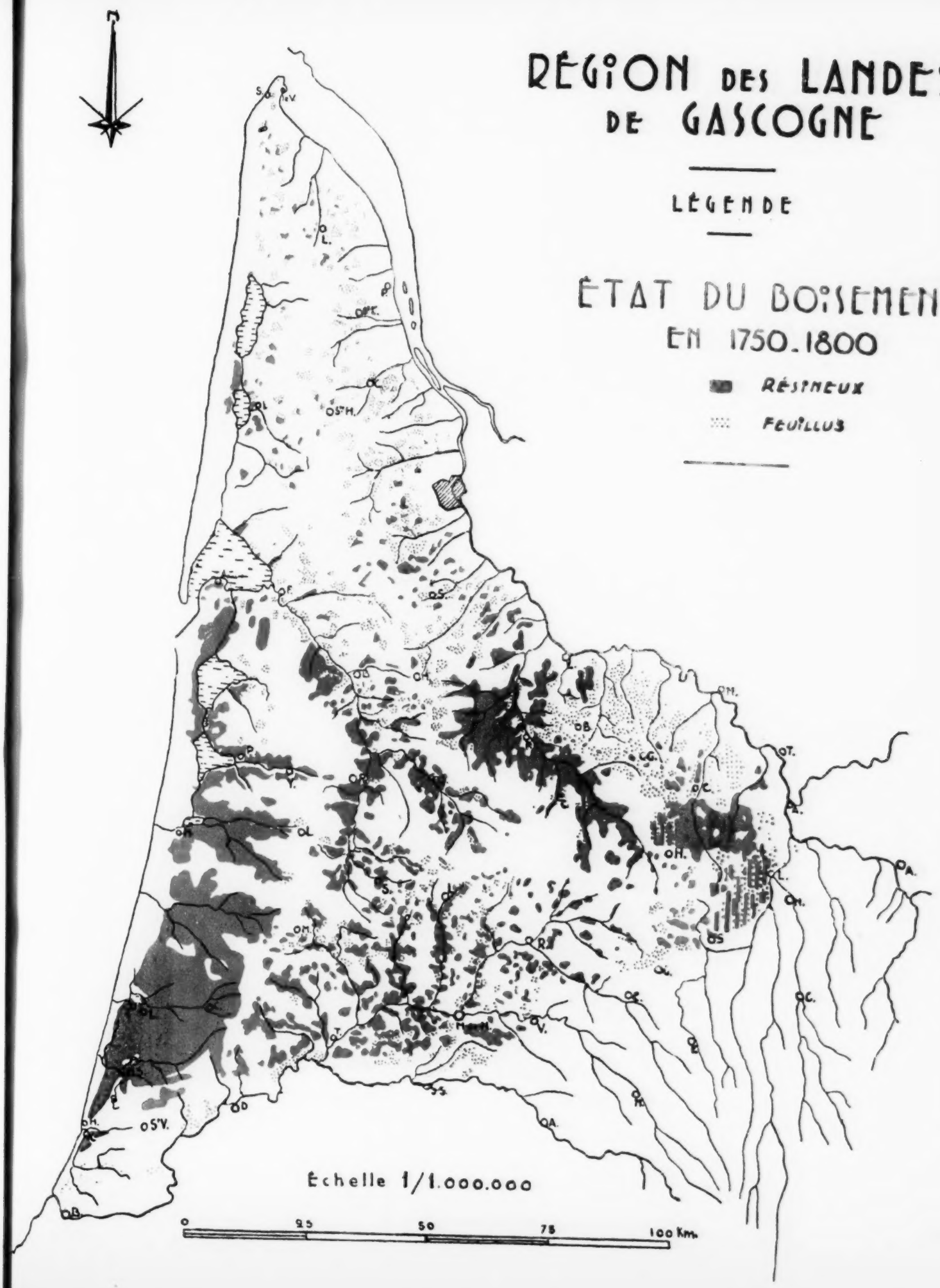
RÉGION DES LANDES DE GASCOGNE
LÉGENDE
ÉTAT DU BOISEMENT EN 1750-1800
RÉSINEUX
FEUILLUS
Echelle 1/1.000.000
0
25
50
75
100 Km.

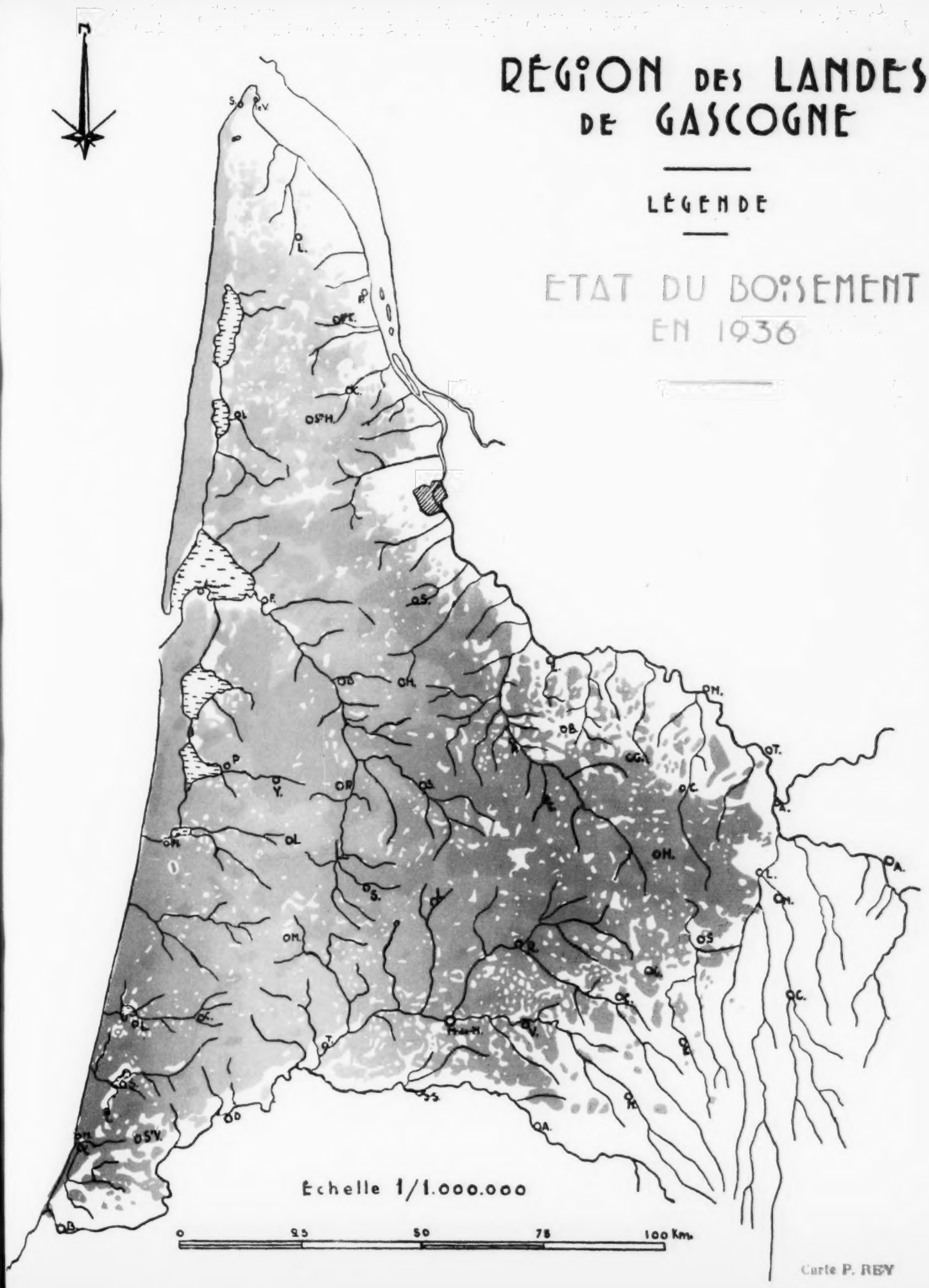
RÉGION DES LANDES DE GASCOGNE
LÉGENDE
ETAT DU BOISEMENT EN 1936
Echelle 1/1.000.000
0
25
50
75
100 Km.
Carte P. REY

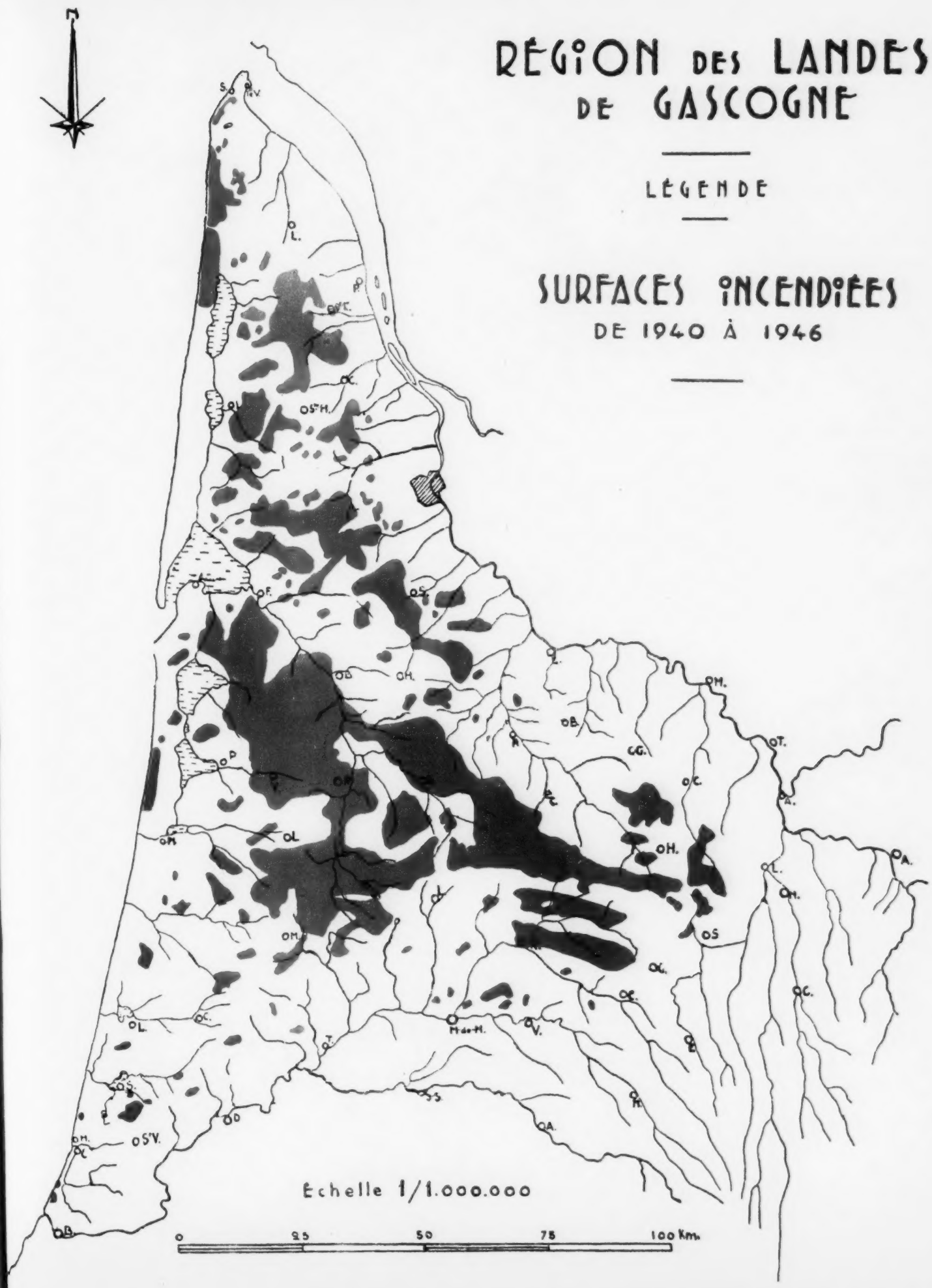
N
RÉGION DES LANDES
DE GASCOGNE
LÉGENDE
SURFACES INCENDIÉES
DE 1940 À 1946
Echelle 1/1.000.000
0
25
50
75
100 Km.

On notera donc que les *Landes de Gascogne ont actuellement un périmètre légal englobant une surface voisine de 1 million 500.000 hectares, c'est-à-dire grande comme la moitié de la Belgique.*

B. — L'historique de la région.

Au cours de son audition devant la commission de l'agriculture, M. Faugère, conseiller d'Etat, président de la commission régionale des Landes de Gascogne, a procédé à un bref historique du massif forestier gascon, qu'on lira ci-dessous.

« Depuis la plus haute antiquité, le pin a été cultivé. Il y a eu une modification de structure dans cette région aux environs du sixième siècle: un séisme a fait naître ces grandes dunes, qui sont l'orgueil de cette région parce que les plus hautes d'Europe. C'est ce qui explique l'existence de ce chapelet d'étangs qui contiennent les eaux empêchées de se déverser dans la mer par la présence de ces dunes et qui s'étendent depuis la pointe de Grave jusqu'à Bayonne.

Le Marensin.

« A partir de ce moment, l'asséchement de cette région fut rendu plus difficile, puisque les eaux ne s'écoulaient pas des terrains marécageux, sauf pour une région qui est spécifiquement forestière et qui contient la forêt naturelle, le Marensin, que nous pourrions situer de la façon suivante: au Sud, l'Adour, Dax, la pointe extrême vers le Sud-Est passant ensuite vers Tartas, pour aller rejoindre le Sud du Mimizan et Saint-Julien-en-Born, constituant la forêt naturelle la plus riche et la meilleure.

« Elle se caractérise par un phénomène assez étrange. Dans cette région, les pins poussent rapidement, leur flèche est beaucoup plus longue et leur forme est différente; les arbres sont cylindriques, au lieu d'être coniques et, dans la commercialisation, il est évident que, pour un même âge et une même hauteur, ces pins donnent au sciage un cubage infiniment plus élevé; dans cette région, les bois ont donc une grande valeur.

« Elle a une autre particularité. Dans cette région, la forêt ne brûle pas; la nature, n'ayant pas été violée, a fait, pour se conserver telle qu'elle souhaitait l'être, les efforts nécessaires, en sorte que le sous-bois est beaucoup moins inflammable qu'il ne l'est dans d'autres régions; c'est la raison pour laquelle le Marensin n'a jamais été touché par les incendies.

« Le massif forestier gascon a connu après le sixième siècle des alternatives diverses; il y eut des occupations, des gardiens de troupeaux de moutons s'installèrent et l'on estime qu'il devait y avoir, à ce moment-là, plus de 400.000 têtes de moutons.

« Pour faire paître leurs troupeaux de moutons, ces gardiens faisaient ce qu'on appelle l'écobuage, c'est-à-dire qu'ils brûlaient les « tauzins », chênes de mauvaise qualité, noueux, qui, en brûlant, laissaient pousser une herbe particulièrement recherchée pour la nourriture des moutons.

« Puis, petit à petit, la forêt s'est reconstituée plus ou moins bien et elle a formé un groupe homogène qui constitue la forêt du Marensin.

Le Marsan et la Grande Lande.

« Au Nord, par contre, le Marsan, la région dite de la Grande Lande, le Médoc et, dans le Lot-et-Garonne, le Néracais, connaissaient des fortunes diverses. Dans la Grande Lande, au Nord du Marensin, sévissaient à l'état endémique la malaria, le paludisme, car ces forêts étaient marécageuses et ce que représentent des cartes postales, gardiens de troupeaux sur des échasses n'était point simplement une comédie d'opérette. Pour circuler sans se mouiller jusqu'au ventre, il n'y avait qu'un moyen: utiliser des échasses. Si les échasses ont disparu aujourd'hui, c'est qu'il n'y a plus de raison d'en mettre, parce que le terrain est assaini. La maladie a disparu.

« Depuis des temps très anciens, on se livre, dans ce pays, au ramassage de la résine. A ce moment-là, la gemme s'appelait la poix (ceci remonte au deuxième ou au troisième siècle avant J.-C.). Faisant un petit trou au bas de l'arbre, une sorte de cicatrice dans l'écorce, on mettait de la mousse; la gemme coulait de la cicatrice dans le trou. La mousse couverte de gemme était recueillie et on s'en servait pour faire des cordages, des sortes de mèches ou chandelles, un certain nombre de choses d'usage pratique, sans d'ailleurs faire subir de transformation à la gemme elle-même.

« Ce n'est que plus tard que la distillation de la gemme a fait son apparition et, depuis cette époque, des périodes plus ou moins heureuses ont été connues dans cette région. C'est aux environs de 1840 que se fixe véritablement l'avenir de la lande.

« La malaria, le paludisme sévissaient; on cherche ce qui pourrait être fait en faveur de cette région pratiquement désertique. On lit dans certains livres qu'il est dangereux d'y circuler; on y est arrêté. C'est à ce moment-là que les frères Crouzet et Chambrelent imaginent que certains travaux de drainage et d'assainissement pourraient permettre l'introduction d'un conifère, le pin maritime. Ces travaux ont montré que l'on pouvait espérer transformer des marécages désertiques en une région sinon immédiatement très rentable, tout au moins susceptible d'être habitée. Le pin maritime, une fois qu'il est planté et devenu adulte, procède tout seul à l'assainissement du sol dans lequel il se trouve. Un pin évapore par son sommet, en une année, environ 70 à 80 mètres cubes d'eau, à la différence de certains feuillus (par exemple le peuplier qui dégage des toxines et, dans un terrain marécageux, s'empoisonne lui-même par ces toxines). Le pin, par contre, peut très bien être planté dans un terrain marécageux; il ne secrète pas de toxines susceptibles de lui nuire. Par conséquent, petit à petit, l'introduction des pins est arrivée à assainir cette région.

« En 1924, c'est la période de l'apogée de la lande. La résine, le brai, qui, jusque-là, sont demeurés à peu près dans des prix concordant avec ceux du vin, font une ascension extraordinaire. A ce moment-là, la région des Landes était tout de même assez arriérée; les habitants y pratiquaient la culture du maïs, du seigle, du sarrasin, de l'orge, d'autres cultures (pommes de terre) de moindre importance.

« Le pin a apporté l'assainissement, la santé, et le prix de la gemme était tel que pas un propriétaire soucieux de ses propres intérêts n'aurait imaginé qu'il pouvait faire de la culture qui exigeait un effort quotidien, alors que le pin, sans aucun effort, lui apportait des revenus extrêmement substantiels.

« La forêt s'est donc développée, a mordu de plus en plus sur les terrains cultivés qui constituaient une défense passive, une « défense morte », mais permanente contre le développement des incendies.

« La gemme, les brai-cellophanes, ainsi d'ailleurs que la partie liquide, essence de térébenthine, se vendaient bien. Personne ne doutait, à cette époque, que l'essence de térébenthine ne soit le produit le meilleur pour faire de la peinture. Le white-spirit ne concurrençait pas encore l'essence de térébenthine sur le marché; donc toutes les peintures, ou la majeure partie d'entre elles, celles de qualité, étaient faites avec de l'essence de térébenthine; par conséquent, la partie liquide de la résine était facilement écoulée.

« Il y avait aussi la partie solide de la résine, brai et cellophane, qui trouvait très facilement des acheteurs et on arrivait, à ce moment-là, à récolter dans la lande 173 millions de litres de gemme par an.

« Depuis, hélas! cette production est tombée à moins de 80 millions de litres.

« Dès 1924, on plante donc du pin partout; en 1925, 1926, 1927, 1928, la forêt se développe.

« La surface du périmètre du massif forestier gascon, déterminé par un arrêté du ministre de l'agriculture est, on l'a vu, en chiffres ronds, 1.500.000 hectares.

« Il y avait, en 1949, c'est-à-dire au moment où la forêt avait le plus mordu sur la culture, 108.000 hectares de terres cultivées dans le massif. Ces 108.000 hectares n'étaient malheureusement pas extrêmement bien répartis, car la majeure partie de la région culturale se trouvait dans le Médoc où la vigne, les cultures en général, sont très étendues et la forêt moins dense; une partie des vignes de Sauternes mord un peu sur la forêt et y pénètre. Dans cette région, à n'en point douter, on n'a pas pensé à céder la terre à la forêt.

« Il y avait dans la région du Born, au Nord du Marensin, des régions culturales qui étaient assez développées, mais il existait un bloc très homogène qui constituait la partie la plus menacée, c'est-à-dire la forêt artificielle; c'est là qu'en 1949, les incendies se développèrent d'une façon tellement douloureuse que 82 jeunes Français trouvèrent la mort en luttant contre le fléau.

« En 1949, après les incendies, il ne restait plus, du massif forestier, qui couvrait auparavant 1.080.000 hectares, que 583.000 hectares. Sur ces 583.000 hectares, il y avait une partie jeune,

une partie adulte et une partie susceptible d'être exploitée en bois d'œuvre, comme il convient de le faire quand les pins ont de 65 à 80 ans, suivant l'endroit... ».

L'intervention de l'Etat.

Pour compléter ce court historique, il y a lieu de rappeler, avec M. Gatheron, inspecteur général de l'agriculture, que les pouvoirs publics n'ont jamais cessé d'intervenir dans cette région. Nicolas Bremontier s'efforça de fixer les dunes en les boisant, pour arrêter la progression de la mer. Cette entreprise a donné lieu à la constitution d'une forêt domaniale couvrant actuellement plus de 46.000 hectares. Depuis 1860, une partie de la forêt des dunes a été progressivement aliénée par ventes à des communes ou à des particuliers, mais sur le littoral dunaire de Gascogne, long de 225 kilomètres, la plus large surface boisée est encore propriété de l'Etat. Ainsi, l'accès des sables, par érosion éolienne, est interdit dans l'arrière pays.

Les dunes boisées, il devenait indispensable d'assainir la Grande Lande pour combler le vide démographique qu'elle constituait. Là encore, la tâche des pouvoirs publics fut ardue (loi du 19 juin 1857). Les difficultés résultaient du régime de la propriété et des droits d'usage auxquels les terrains étaient soumis dans les Landes, vieille terre de parcours et de transhumance, et aussi de l'absence de moyens de transport et de la faible densité du peuplement. On notera également, sans évoquer les directives de Sully ou de Colbert, que l'action gouvernementale dut s'exercer fréquemment pour « rétablir l'équilibre économique ou la tranquillité sociale à chaque instant compromis par les oscillations de la production et les variations des prix des bois et des produits résineux ».

A nouveau, après les ruines de la dernière guerre, le Gouvernement fut contraint (ordonnance du 28 avril 1945) de se préoccuper de l'avenir des Landes, compromis par les dévastations du feu qui détruisit, de 1939 à 1945, 331.640 hectares de pins, causant des morts, brûlant des maisons et des animaux.

Encore plus étendus survinrent les sinistres de 1949 avant que cette nouvelle intervention des pouvoirs publics ait pu pleinement porter ses fruits.

C. — La nature du sol et du sous-sol.

La surface du sol est, dans l'ensemble, recouverte par la formation dite « sable des Landes ». Cette formation éolienne recouvre des formations détritiques comportant des sables grossiers et des argiles qui se trouvent à des profondeurs très variables et qui arrivent à affleurer en certains endroits.

La carte des sols reste, dans l'ensemble, à établir. Un fait important à signaler est la présence de formations aliotiques de nature variable.

Bien que de nombreuses études aient été faites sur ce sujet et notamment depuis 1948 par les services du laboratoire de géologie de la faculté des sciences de Bordeaux et le laboratoire des sols de Versailles, l'essentiel reste à faire, car de nombreuses précisions manquent encore.

Il existe environ 35.000 hectares de terrains bas, humifères ou tourbeux, derrière la chaîne des étangs qui semblent pouvoir donner des sols d'une exceptionnelle qualité, si l'assainissement en était réalisé.

L'exemple des marais d'Orx, assainis sous Napoléon III, et de quelques essais effectués çà et là sur de petites surfaces, montre que cette opinion est justifiée.

On signalera ici la contribution remarquable apportée par le centre national de la recherche scientifique et le service de la carte phytogéographique qui ont établi, depuis 1945, sous l'autorité du professeur Rey, un véritable cadastre de la vocation des sols, compte tenu des impératifs biologiques qui les déterminent et des modalités de l'action humaine qui en favorisent ou en limitent l'évolution normale. Les études réalisées montrent le danger de structures économiques trop éloignées des conditions biologiques auxquelles elles se superposent sans s'adapter.

On consultera donc avec profit la carte déjà éditée (1) qui recouvre toute la zone de Mont-de-Marsan et qui sera précieuse pour la mise en valeur de la région.

(1) Carte publiée sous la direction du professeur Gaussen par le service de la carte de la végétation de la France. Faculté des sciences, Toulouse.

D. — L'importance des cultures et du boisement.

Il est difficile de déterminer avec précision l'importance relative des cultures et du boisement. Les chiffres suivants, obtenus à partir de l'enquête agricole de 1952, donneront cependant un ordre de grandeur (1) :

Répartition du territoire dans la région landaise.

(En hectares.)

CATÉGORIE	GIRONDE	LANDES	LOT-ET-GARONNE	TOTAL
Terres labourables	26.873	65.852	14.430	107.155
Prés, prairies, pâturages	55.415	30.120	6.976	92.511
Vergers	152	233	53	438
Vignes	27.597	6.786	3.553	37.936
Jardins et cultures maraîchères	3.589	3.314	294	7.197
Total du territoire cultivé	113.626	106.305	25.306	245.237
Bois	362.785	501.453	47.985	912.123
Landes	122.994	136.402	18.373	277.766
Non agricole	26.439	21.721	731	48.891
Récapitulation	625.741	765.881	92.395	1.484.017

Le territoire non agricole comprend les carrières, lacs et étangs, chantiers, terrains d'agrément, chemins de fer, ainsi que les sols des bâtiments ruraux.

La surface totale cadastrée des étangs et lacs est de 22.251 ha, dont 10.697 ha pour les Landes et 11.463 ha pour la Gironde. Le bassin d'Arcachon est exclu de ces surfaces.

Parmi les cultures, une grande part est réservée aux prairies naturelles, le reste aux cultures vivrières (seigle, millet, maïs, pommes de terre topinambours), et aux cultures fourragères (seigle fourrager, trèfle incarnat, vesces...).

Une enquête portant sur les résultats de l'année 1953 permet de penser que le revenu brut de la production agricole du périmètre légal aurait dépassé environ 9 milliards, alors que le revenu brut de la forêt aurait été de 9.850 millions.

Défalcation faite des revenus résultant de la culture de la vigne, soit environ 4 milliards pour les trois départements, mais trouvant surtout leur origine dans le Médoc et les Graves, le revenu agricole aurait correspondu à plus de 50 p. 100 du revenu brut des produits de la forêt (2).

Il est intéressant de noter ces chiffres qui montrent l'importance de l'agriculture et de l'élevage à l'intérieur même de la « forêt landaise ». Cette importance n'est souvent pas observée, parce qu'il s'agit de produits servant en grande partie à la consommation familiale.

Toujours d'après les services agricoles, on peut estimer le revenu agricole brut à l'hectare au moins à 30.000 ou 40.000 F, même sans comprendre la vigne. On peut rappeler également que la région landaise fournit une partie du lait de Bordeaux, de Mont-de-Marsan, de Langon, de Bazas et d'une partie de la zone côtière, qu'elle approvisionne en partie les abattoirs de Bordeaux, Bazas et Agen et qu'elle envoie des agneaux à Paris; de plus, elle fournit en produits maraîchers Bordeaux et la zone côtière et elle comprend une production de volailles particulièrement importante. Enfin, l'accroissement de la production de maïs aurait porté sur au moins 5.000 hectares supplémentaires.

(1) D'après Siloret « La mise en valeur des landes de Gascogne » dans *Terres de France* 1953, n° 3.

(2) Revenu brut (vin exclu) : Landes, 2.300 millions; Gironde, 2.295 millions; Lot-et-Garonne, 550 millions.

E. — La démographie et le peuplement.

La mise en valeur des Landes place au premier plan des préoccupations le problème démographique, qui mériterait à lui seul une étude très poussée. Dans les Landes de Gascogne, le problème humain est fondamental, car l'entretien de la forêt et sa défense contre l'incendie exige un taux de peuplement suffisant.

L'analyse de recensement de 1954 et sa comparaison avec ceux de 1936 et 1946 indique que, pour l'ensemble du « périmètre légal » des Landes, la population a progressé ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous.

POPULATION du « périmètre légal ».	1936	1946	1954
Landes	133.891	134.942	135.728
Gironde	225.983	235.979	254.799
Lot-et-Garonne	23.356	22.962	22.320
Total	383.230	393.883	412.847

Ces résultats globaux — dans lesquels les résultats intéressant les communes forestières sont noyés — cachent en fait un phénomène lent et insidieux, à savoir la perte de substance de nombreux cantons à population forestière ou agricole, au profit des grands centres et des agglomérations côtières.

Ce phénomène est général dans l'ensemble de la France, mais il revêt ici une gravité particulière, du fait de la très faible densité de population dans certains secteurs des Landes.

Dans les cantons suivants des Landes, la population passe:

Pour le canton de:

	De 1936 à 1954.
Castets	de 8.971 à 8.560
Tartas Ouest	de 9.952 à 9.646
Labrit	de 4.407 à 3.763
Sabres	de 7.033 à 6.260
Sore	de 3.460 à 2.460
Gabarret	de 5.968 à 5.269

Pendant que s'accroissent des villes comme:

Soustons	de 3.702 à 4.034
Capbreton	de 2.767 à 3.534
Mimizan	de 2.771 à 3.901
Mont-de-Marsan	de 13.009 à 17.120

ou tout le hinterland bordelais.

⁂

De nombreuses fermes meurent, parce que la population disparaît. Dans cette région, aussitôt que la densité de population descend à 10 habitants au kilomètre carré (1), on ne peut plus la retenir et malgré tous les efforts, la densité de population continue à diminuer.

Même si l'unité qui s'en va est remplacée, cela n'empêche pas la marche du phénomène. Pour empêcher l'exode de la population et la fixer, il faut faire une introduction massive de quatre ou cinq unités pour une unité qui s'en va; à partir de ce moment, la population est fixée.

C'est un phénomène assez curieux, mais commun à toute la lande, les observations faites ne pouvant que le confirmer.

C'est, en effet, pour l'avoir négligé que le boisement des Landes de Gascogne, qui aurait dû être une magnifique réussite, a abouti à un échec.

Les enquêtes faites ont permis de constater que ce seuil de 10 habitants au kilomètre carré correspond généralement à un plafond de 90 p. 100 de forêt.

(1) Il s'agit de la population dispersée dans les communes rurales, en faisant abstraction des centres industriels dont le chiffre de population modifierait notre statistique.

Autrement dit, lorsque la proportion de forêt dépasse 90 p. 100, l'installation de l'homme ne semble pas possible. Dans ce cas, il y a un véritable étouffement social maintes fois signalé dans l'histoire des civilisations forestières. Cet étouffement s'est produit de façon très caractéristique de 1860 à 1950 dans la région landaise, notamment au cours des trente dernières années.

Toutefois, la question ne se pose pas avant autant d'acuité dans le pays du pourtour. Dans le Bazadais et le Marsan, le taux de boisement descend souvent aux environs de 50 p. 100. Le Médoc a pu jouir un moment, entre la vigne, la forêt et les prairies des marais de la Gironde, d'un heureux équilibre qui pourrait, sans doute, être retrouvé.

La zone des dunes, région de haute valeur climatique, permet d'envisager, malgré un taux de boisement élevé, un important peuplement grâce à un programme touristique ou balnéaire.

C'est dans la Grande Lande qu'une solution s'impose rapidement. La colonisation ancienne s'était faite du pourtour vers le centre, des ruisseaux ou rivières ou de la mer vers l'intérieur.

La densité de population au kilomètre carré, qui a été calculée pour quelques cantons — d'après les statistiques de recensement de 1954 — souligne l'acuité du problème démographique:

Cantons de:

Tartas-Ouest	23,28	habitants au kilomètre carré.
Mimizan	20,5	— — —
Morcenx	16,35	— — —
Castets	14,46	— — —
Roquefort	13,77	— — —
Sore	10,6	— — —
Labrit	10,53	— — —
Sabres	10,5	— — —
Pissos	7,13	— — —
Houeillès	6,59	— — —

CHAPITRE II

L'ASPECT FORESTIER

A. — L'évolution de la forêt landaise à l'époque contemporaine.

Aussi loin qu'on remonte dans les temps historiques, on retrouve l'arbre et l'ambiance forestière et les spécialistes considèrent que l'association primitive naturelle n'était pas très éloignée de celle que nous observons dans certains secteurs de l'Ouest du massif landais, où les causes de perturbations ont été moins sensibles qu'ailleurs. C'est ainsi que le pin maritime semble bien être une essence spontanée, au moins dans la région du Marensin.

Toutefois, si les essences sont les mêmes, tant pour les arbres que pour la végétation sous-jacente, les proportions respectives ont varié d'une manière sensible. A l'origine, la forêt landaise était constituée de feuillus et principalement de chênes, avec un étage supérieur très clairsemé de pins maritimes. Au sol dominaient fougères et ajoncs. C'est à mesure des destructions et dans une période relativement récente que s'est installée la lande de plus en plus aride, caractérisée par une végétation où dominent les bruyères et les graminées dures.

Les causes de dégradation contre lesquelles nous essayons aujourd'hui de lutter s'étaient déjà exercées sur une vaste échelle depuis le moyen âge, de sorte qu'au début du dix-neuvième siècle, la région landaise était devenue d'une extrême pauvreté. C'est au second empire que commence la régénération proprement dite.

A la vérité, le but principal de Chambrelant et de Crouzet n'était alors, ni la production du bois, ni celle de la gemme; il s'agissait, en premier lieu, d'assainir une vaste région insalubre. L'expérience ayant prouvé que le pin maritime était l'un des meilleurs agents connus d'assainissement, on élabora un programme qui comportait, d'une part des travaux de drainage par canaux, fossés et rigoles, et, d'autre part, la création de massifs boisés étendus. Il est à remarquer que, dans ces premières études, une place importante était réservée à l'agriculture. Jamais Brémontier, Chambrelant ou Crouzet n'ont conseillé de faire des Landes une forêt ininterrompue, à pro-

duction unique. Dès le début, cependant, la forêt se montra plus productive et mieux adaptée, de sorte que les proportions souhaitées par ces pionniers furent rapidement modifiées en sa faveur. L'équilibre « agro-sylvo-pastoral » que nous jugeons toujours nécessaire, ne fut, en pratique, jamais atteint.

On peut observer, néanmoins, qu'à la fin du dix-neuvième siècle, la production agricole était loin d'être négligeable; dans l'ensemble, l'œuvre du second empire avait été à l'origine d'une réelle prospérité.

C'est après la guerre de 1914 que le déséquilibre s'accentua. Le bois, d'une part, et surtout les produits de la gemme, avaient pris, par rapport aux productions agricoles, une valeur si importante que les espaces vides disparurent. En 1939, au moment où la surface boisée avait atteint son maximum, on estima qu'il n'y avait pas, dans toute la région landaise, 100.000 hectares consacrés à autre chose que la forêt. Encore, ces espaces vides étaient-ils très mal répartis, la majeure partie d'entre eux se trouvant au Nord du massif, dans le Médoc, par exemple, ou du côté de Sauternes.

B. — *Les caractéristiques de la forêt landaise.*

C'est une erreur très répandue (et que la mission du Conseil économique a observée sous les formes les plus diverses) de considérer la région landaise comme homogène. Elle est, au contraire, très variée, les différences tenant:

a) De la nature du sous-sol. On rencontre presque partout, à une distance de la surface variant entre 0,20 cm et 1 m, une couche d' « alios » qui isole le sol du sous-sol. Cet alios est une couche du sol cohérente et continue, où les éléments sableux sont agrégés en concrétions par des sels de fer ou des matières organiques. L'alios se rencontre dans les sols dégradés — dits podzoliques. A noter que les incendies et les coupes à blanc, en soumettant la couche superficielle à l'action directe du soleil et de la pluie, accentuent la dégradation et augmente l'épaisseur de l'alios;

b) A la hauteur du plan d'eau et aux variations de cette hauteur dans le cours de l'année. Les statistiques font ressortir une pluviosité automnale et un maximum secondaire au printemps. Par ailleurs, la pluviosité est plus faible sur la côte qu'à l'intérieur.

Il n'y a donc d'unité que dans le but poursuivi par la production forestière, le pin maritime étant actuellement la seule essence exploitée et souhaitée, mais la présence constante et presque exclusive du même arbre ne saurait effacer les différences de toutes natures, régionales ou locales, qui viennent contredire cette trompeuse apparence.

On ne peut donc parler sans erreur de la forêt landaise comme d'un tout: il y en a, au contraire, des types très divers, que les spécialistes classent logiquement dans l'ordre où ils se rapprochent ou s'éloignent de la forêt naturelle en équilibre stable. La plus proche de cette forme idéale est celle du Marensin, où un sous-étage de fougères et la présence de quelques feuillus assurent la conservation du sol et opposent à l'incendie une barrière très efficace. On notera, en effet, que les bois ne brûlent pas dans le Marensin: c'est là une indication de valeur.

Ailleurs, les premières coupes de bois établies au dix-neuvième siècle ont amorcé un processus de dégradation que l'on peut observer aujourd'hui à tous les stades. En fait, chaque coupe et chaque incendie modifie sensiblement d'une part, l'équilibre entre les différentes couches du sol, et, d'autre part, la composition de la flore. Par ailleurs, chaque fois que le sol est dénudé, le plan d'eau remonte aussitôt, apportant, surtout en hiver, des éléments supplémentaires de perturbation.

Nous croyons donc qu'*il faut considérer la forêt landaise, nullement comme un tout, mais comme une juxtaposition de parcelles différentes, chacune ayant des caractères propres dont le plus apparent est la végétation. Les possibilités d'avenir sont loin d'être les mêmes partout, et un programme de mise en valeur devrait prévoir ue gamme de solutions différentes.*

Structure foncière.

Il est impossible d'étudier sérieusement la forêt landaise sans connaître son découpage foncier. Les éléments statistiques sont assez imprécis — on remarquera cependant l'importance des forêts domaniales qui recouvraient 49.018 hectares et celle des forêts communales intéressant 105.602 hectares (50.395 hectares soumises — et 55.207 hectares non soumises).

Dans la note remise par le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, à la mission du Conseil qui s'st rendue sur place, il est indiqué qu'il existe dans la forêt landaise plus de 13.000 propriétaires sylviculteurs inscrits comme tels. Nous nous trouvons d'ailleurs dans la région type du métayage; en effet, d'après les statistiques 80 p. 100 des surfaces exploitées dans cette région sont mises en valeur par des métayers. La moyenne nationale est de 30 p. 100.

D'après cette note, la répartition de la propriété forestière serait la suivante:

76 p. 100 des propriétaires, soit 9.880, possèdent de 0 à 50 hectares;

9 p. 100 des propriétaires, soit 1.170, possèdent de 50 à 100 hectares;

14 p. 100 des propriétaires, soit 1.885, possèdent de 100 à 1.000 hectares;

0,5 p. 100 des propriétaires, soit 655, possèdent plus de 1.000 hectares.

De tels chiffres mériteraient sans doute d'être vérifiés. On retiendra cependant un ordre de grandeur — pour tout l'ensemble du périmètre légal des landes de Gascogne — il y aurait un total de 50.000 propriétaires fonciers dont 14.000 propriétaires forestiers contrôlant les 900.000 hectares de la forêt privée.

Ces chiffres varient suivant les auteurs, et la nécessité d'un relevé cadastral pour la détermination de l'assiette de la propriété et du nombre d'exploitations s'avère indispensable. Après les incendies de la Grande Lande et la reconstitution naturelle de la forêt, il est parfois devenu impossible à certains propriétaires de situer exactement la position de leurs parcelles.

De toute façon, l'examen des chiffres ci-dessus fait apparaître une prédominance en quantité des petits propriétaires. En surface, la répartition est beaucoup moins régulière: 13 p. 100 des propriétaires possèdent 50 p. 100 de la surface, 87 p. 100 restant, ayant des propriétés trop petites, inférieures en moyenne à 10 hectares.

Cette constatation est extrêmement grave. Elle explique la difficulté de l'organisation de la production forestière, toujours délicate sur une petite surface.

Elle explique les réactions des petits propriétaires à l'égard des larges pare-feux, quand ceux-ci doivent passer sur leur bien!

Les solutions conseillées devront toujours tenir compte de ce morcellement irrégulier tant pour la technique du reboisement que pour la création d'espaces libres.

C. — **Les incendies.**

La disparition des espaces vides, l'envahissement de toute la surface par le pin maritime, les modifications de la flore qui, à chaque coupe, devenait plus vulnérable, avaient créé entre les deux guerres des conditions très favorables au développement des incendies. C'est en 1937 qu'ils prirent un caractère inquiétant. Ils allèrent ensuite très vite en s'amplifiant, notamment au cours des années favorables au feu de 1942 et 1943, pour arriver à l'été tragique de 1949 où toutes les conditions dangereuses se trouvaient réunies (1), on eût à enregistrer un véritable désastre: entre le 2 juillet et le 19 août seulement, plus de 130.000 hectares avaient disparus. Comme nous l'avons noté précédemment, 82 morts furent victimes de ce désastre en la commune de Cestas.

A ce moment, le massif forestier n'occupait plus que 580.000 hectares et la région entière se trouvait menacée de ruine.

On est amené à constater que c'est sur des espaces ravagés par de précédents incendies et non remis en état de boisements mais envahis par un végétation spontanée, que le feu s'est propagé avec le plus de rapidité, durant la période critique 1945-1949. C'est dans des landes déjà détruites par un précédent incendie que tombèrent les victimes de 1949.

Superficies dévastées par les incendies:

De 1939 à 1944	259.000 hectares.
En 1945	97.000 hectares.
En 1946	50.948 hectares.
En 1947	25.688 hectares.
En 1948	1.312 hectares.
En 1949	131.697 hectares.

(1) Longue période sèche, état hygrométrique faible (au-dessous de 35), absence de vent pendant plusieurs jours, foyers d'incendie, dans des massifs ininterrompus, pas de lutte organisée contre l'incendie.

D. — De l'importance du boisement actuel.

Depuis 1945, des réensemencements nombreux ont été faits. Actuellement, le massif se reconstitue et la superficie occupée dépasse 900.000 ha, ainsi que l'indique la statistique la plus récente des Eaux et Forêts reproduite ci-après:

DÉSIGNATION	FORÊTS		TOTAL
	Non soumises au régime forestier.	Soumises au régime forestier.	
	Hectares.	Hectares.	Hectares.
Pins de 1 à 20 ans.....	365.000	30.500	395.500
Pins de 20 à 40 ans.....	247.500	28.000	275.500
Pins de plus de 40 ans.....	238.500	28.000	266.500
Total	851.000	86.500	937.500

Nous nous trouvons en face du plus grand massif forestier français et même européen.

La forêt recouvrirait 532.000 ha dans les Landes, 355.500 ha en Gironde, 50.000 ha dans le Lot-et-Garonne.

⁂

Ces chiffres appellent certains commentaires. On est frappé, en particulier, de l'importance des bois adultes, après de tels incendies.

L'explication est simple: *ce sont les bois jeunes qui brûlent, donc à peu près toujours les mêmes.* Il y a certains points des Landes où il paraît nécessaire de modifier les conditions naturelles et d'autres pas: ce qui vient encore renforcer cette idée qu'on va d'avance à un échec, en tentant d'appliquer partout des règles uniformes.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que le cycle évolutif du pin maritime, dans le cadre d'une exploitation classique traditionnelle, est de soixante-dix ans. Un peuplement/hectare type passe successivement par les phases suivantes: de 1.000 arbres à 15 ans, il en reste environ 150 à 40 ans. La différence, ou pins d'éclaircissage, est abattue pour faire des poteaux de mine ou alimenter les papeteries. Les 150 ou 200 arbres restants dits « pins de place », seront gemmés pendant 20 à 30 ans, puis abattus en bloc.

⁂

On peut estimer que, sur les 540.000 hectares de pins adultes, 370.000 hectares environ sont actuellement gemmés. Les pins non gemmés ne sont donc pas les plus nombreux. Ils sont dispersés. Ils se prêtent au déroulage du bois, alors que cette opération n'est pas réalisable avec les pins gemmés, mais cet emploi est restreint.

⁂

Les statistiques données ci-avant permettent d'apprécier d'ores et déjà l'importance de l'accroissement de production qui résultera, dans les prochaines années, de la reconstruction de la forêt.

Les services des eaux et forêts estiment que la forêt gasconne fournit actuellement environ 3 millions de mètres cubes grume par an, dont 1.950.000 mètres cubes de bois d'œuvre (sciages) et 1.050.000 mètres cubes de bois d'industrie (mines et papeteries) et que les possibilités d'augmentation de production sont de l'ordre de 150.000 mètres cubes par an, mais progressivement par paliers.

Il faut donc, dès à présent, se préoccuper des débouchés capables d'absorber une telle production pour pouvoir tirer profit de cette nouvelle richesse.

E. — La reconstitution de la forêt incendiée.

Il est intéressant de savoir dans quelles conditions le reboisement s'est opéré et qui l'a payé.

Nous avons vu qu'il a porté, depuis 1945, sur environ 400.000 hectares. Pendant cette période, le fonds forestier national a consacré aux Landes 3.254 millions.

On sait que cet organisme a plusieurs méthodes d'intervention: les travaux sous contrat, les subventions, les prêts.

a) Les travaux sous contrat. — Le fonds forestier national assume à la fois la direction technique et tous les frais, dont il est remboursé lors des premières coupes.

Ils ont porté, dans les Landes, sur 32.250 hectares, pour un total de 811.787.632 francs. Ces dépenses ont concerné, non seulement le reboisement proprement dit, mais d'importants travaux d'équipement (fossés, pare-feux, etc.), dont le montant peut être évalué à environ 50 p. 100 du total.

Les eaux et forêts gèrent donc ces surfaces jusqu'au remboursement de la créance. Mais ils ne peuvent étendre démesurément ce contrôle et manifestent une grande prudence dans cette intervention administrative, car les terres les plus difficiles à reboiser leur sont offertes souvent et des échecs seraient à redouter.

Il est intéressant de retenir que le prix moyen de reboisement à l'hectare, dans les conditions les plus difficiles, ressort aux environs de 25.000 francs.

Dans le même temps, pour la France entière, le F. F. N. a dépensé 7.226 millions de francs, pour des travaux intéressant 102.000 hectares.

b) Les subventions. — Lorsque les travaux sont faits par les particuliers eux-mêmes, les subventions couvrent la moitié des dépenses reconnues utiles, mais sont limitées à 100.000 francs par propriétaire et par an. Les trois quarts de la subvention sont payés après le semis, un quart deux ans après. 1.500 à 2.000 subventions sont accordées chaque année pour la région des Landes.

Elles ont aidé partiellement au reboisement de 121.767 hectares, pour un total d'engagements d'un peu plus d'un milliard. Il n'est pas encore possible de dire quelle surface sera effectivement réceptionnée.

Dans le même temps, les chiffres, pour la France entière, ont été: 2.676 millions de francs pour 302.000 hectares.

c) *Les prêts* aux collectivités publiques et aux particuliers.

Les attributions faites aux Landes depuis 1949 l'ont été dans une proportion inverse de celle observée dans le reste de la France.

Landes: 44.394.000 francs pour 4.584 hectares.

France entière: 387 millions de francs pour 15.000 hectares.

Tandis que les Landes absorbaient, à elles seules, 50 p. 100 environ des subventions, les prêts et, surtout, les travaux sous contrat n'étaient donc l'objet que de demandes très réduites.

L'examen de ces chiffres montre que, pour une dépense totale (génie rural ou dons de toute nature compris), d'environ 6.500 millions, un peu plus de un sixième seulement a été consacré au reboisement proprement dit: le reste a surtout servi à des travaux d'équipement, d'ailleurs indispensables.

Il en résulte que les frais considérables du reboisement ont été assumés par les particuliers eux-mêmes: c'est un point important, qui mérite d'être noté.

Actuellement, on peut dire que ce reboisement est presque terminé: les critiques et les observations qu'on peut faire ne peuvent donc plus intéresser que l'action à venir. Celle-ci sera d'autant plus efficace que l'expérience présente permettra de l'établir sur des bases plus solides.

F. — La lutte contre le feu: les pompiers forestiers.

Préoccupé par les ravages causés par les incendies de forêt et les risques de stagnation ou même de récession économique du territoire landais, le Gouvernement provisoire devait confier, par l'ordonnance du 28 avril 1945, la tâche de remettre en valeur plus de 1.400.000 hectares à la commission

régionale des Landes de Gascogne. Cet organisme était chargé d'assurer la coordination de l'action des divers services intéressés à cette entreprise.

Le premier soin de la commission régionale fut de reconstituer la forêt — richesse de base, sans laquelle la région ne pourrait pas vivre. Elle l'a fait évidemment avec la constante préoccupation de lutter contre les futurs incendies; l'un des objets de la mission du Conseil économique était d'observer sur place dans quelle mesure on y avait réussi.

Divers procédés pouvaient être mis en œuvre, dont, en premier lieu, la lutte directe contre le feu par les pompiers.

Ce fut l'idée qui présida à la création du corps des pompiers forestiers: disons tout de suite que nous sommes ici en présence d'un indiscutable succès. Les pompiers forestiers comptent actuellement 350 unités. Ils disposent de 180 véhicules porteurs d'eau et d'une série de jeeps qui permettent de parcourir très rapidement la lande. Un ingénieux système d'alerte par radio permet un contact permanent entre les guetteurs des pylônes d'observation, les avions de reconnaissance et les postes où les pompiers se tiennent prêts à intervenir. De très nombreux points d'eau ont été détectés, de même qu'on été mis en œuvre tous les procédés permettant l'utilisation immédiate de la nappe d'eau sous-jacente.

L'efficacité de ce dispositif ne paraît pas douteuse. Au cours de son audition, M. Faugère, conseiller d'Etat, président de la commission régionale des Landes de Gascogne, a signalé qu'au cours de l'année 1954, pour 196 incendies, la durée moyenne du temps nécessaire pour l'arrivée à pied d'œuvre des secours a été inférieure à 15 minutes. La participation du fonds forestier au budget des pompiers s'élève à 50 p. 100; celle des départements à 30 p. 100 et celle des collectivités locales à 20 p. 100. Si les pompiers travaillent, les travaux viennent en atténuation de la part de l'Etat et du fonds forestier. Les sommes affectées ainsi chaque année par cet organisme sont de l'ordre de 140 millions.

Le problème du financement de l'entretien des sapeurs-pompiers forestiers ne paraît pas encore réglé de façon tout à fait satisfaisante et des décisions devraient être prises sans tarder. Cette remarque vaut également pour le renouvellement du matériel, qui est bien souvent à bout de souffle.

La lutte contre le feu a trouvé des exécutants magnifiques dans le corps de sapeurs-pompiers forestiers, mais, à côté de cette arme blindée de la lutte contre le feu, il faut aussi compter sur l'infanterie que constitue la population locale organisée dans les syndicats du D. F. C. I., créés conformément à la loi de 1924.

G. — Les pistes de pénétration.

A la suite des grands incendies, il avait été envisagé de rompre la continuité de la forêt, en la compartimentant par de *grands « pare-feu »*: voies triomphales déboisées d'une largeur d'environ 300 mètres. L'une, partant de la Pointe-de-Grave, aurait abouti sur les bords de l'Adour; deux autres, placées en travers, partaient, la première de la région située un peu au Nord d'Arcachon, pour aller aboutir au Nord de Bordeaux, la seconde de la région de Mimizan, pour se terminer dans la région de Nérac.

On aurait cherché ainsi à interdire à l'incendie de gagner le massif protégé par ces percées. Il n'existe — à proprement parler — aucune largeur type à respecter pour atteindre cet objectif, car l'on a enregistré des incendies se développant brutalement à 500 mètres du foyer par projection de pommes de pin enflammées. D'une efficacité douteuse, d'un entretien fort onéreux et nécessitant d'innombrables expropriations, l'ampleur du projet était telle qu'aucune réalisation ne s'ensuivit, car ces larges voies représentaient à peu près 419 kilomètres sur 300 mètres de largeur !

Le meilleur moyen de protection de la forêt consiste à rendre possible l'intervention rapide des pompiers, quel que soit le feu du sinistre, grâce à de faciles voies d'accès. Il s'agissait donc, partant du réseau routier national, départemental ou communal existant, d'ouvrir de nouvelles voies de pénétration à l'intérieur du massif forestier.

Après les incendies de 1945, la création d'un réseau primaire, dit des « *pistes intercommunales de pénétration* », fut décidée.

La longueur prévue de ce programme, revisé en 1949, était de 1.250 kilomètres, sur lesquels 1.150 kilomètres sont d'ores et déjà terminés et dont le coût de réalisation s'élèverait à 765 millions, entièrement à la charge de l'Etat. L'achèvement de ce programme impliquerait une dépense supplémentaire de 100 millions, mais des crédits n'ont pas été dégagés à cet effet.

Pour stabiliser certaines de ces pistes, différents systèmes ont été prévus et utilisés suivant la nature du terrain et les facilités d'approvisionnement en matériaux, à savoir:

Système dit « à la grave » (compactage de sable avec de la grave de mine);

Système de bitume (enrobage de sable à partir de liants bitumineux, puis compactage);

Procédés mixtes.

L'ordonnance du 28 avril 1945 prévoyait que l'entretien de ce réseau primaire serait assuré par des groupements intercommunaux réunissant, piste par piste, les collectivités traversées par l'assiette de chaque ouvrage, mais les communes se montrèrent fort réticentes et elles opposèrent que leurs charges de voirie devenaient toujours plus lourdes et qu'il leur était impossible de faire face aux obligations découlant de l'ordonnance de 1945.

Il faut donc souligner, en le regrettant vivement, qu'il n'y a eu aucun entretien effectué, ni organisé systématiquement par les collectivités bénéficiaires des pistes intercommunales depuis leur création jusqu'en 1955.

En 1955, devant l'urgence du problème à résoudre, et sous l'égide de la caisse de prévoyance des landes de Gascogne, des travaux ont enfin été entrepris; la caisse de prévoyance doit, en deux ans (1955 et 1956), et au rythme de 500 kilomètres par an environ, remettre en état le réseau de pistes à sable blanc. Le coût de cette remise en état s'élève en moyenne à 40.000, 45.000 francs le kilomètre.

La ventilation de la charge de la dépense serait la suivante: caisse de prévoyance, 50 p. 100; conseil généraux, 12,5 p. 100; commune, 12,5 p. 100; Etat, 25 p. 100.

Le génie rural reste chargé des pistes stabilisées (environ 200 kilomètres) dont l'entretien courant coûte environ 150.000 francs le kilomètre.

Les pistes intercommunales — stabilisées ou non — doivent ensuite, conformément aux dispositions de l'ordonnance de 1945, être prises en charge par des syndicats de communes, qui d'ailleurs ne semblent pas pressés de se constituer. *Le problème de l'entretien futur et systématique de cette voirie — essentielle pour la sauvegarde de la forêt — reste pratiquement sans solution. Les pouvoirs publics doivent remédier d'urgence à une situation qui n'est pas sans danger.*

Afin d'obtenir un maillage plus dense, des voies utilisables par les pompiers, un réseau secondaire dit *des pistes communales de pénétration ou d'intérêt privé* avait été prévu, se raccordant au réseau général. Ce réseau secondaire dépendant essentiellement de l'initiative des intéressés n'est pas négligeable. En effet, depuis 1945, les fédérations de défense forestière contre l'incendie (D. F. C. I.), avec leurs propres ressources, ou celles mises à leur disposition par la caisse de prévoyance des landes de Gascogne et les départements, auraient percé ou remis en état plus de 4.000 kilomètres de ce réseau secondaire. Mais son développement et surtout son entretien sont liés à des considérations d'ordre financier et doivent tenir compte d'un esprit particulariste très vivace.

H. — La multiplication des espaces sans forêts.

On peut limiter l'étendue possible des incendies en multipliant les espaces sans forêts, soit sous forme de petits pare-feu, soit sous forme de clairières; les pare-feu sont quelquefois réalisés de part et d'autre des chemins, pour lesquels de nouveaux procédés d'établissement rapide ont été expérimentés avec succès.

Un premier examen montre que l'effort accompli pour la création d'espaces libres n'a pas encore donné de résultats satisfaisants. Dans son exposé devant le groupe de travail, M. Merveilleux du Vignaux avait noté comme « souhaitable et normal » que 250.000 hectares environ soient mis en culture, ou au moins défrichés, pour empêcher la propagation des incendies. Or, nous en sommes loin. La surface exacte n'est pas recensée, mais elle ne semble pas être supérieure à quelques dizaines de milliers d'hectares.

Il s'agit, en fait, de revenir à des pratiques traditionnelles car, depuis longtemps, les propriétaires forestiers ont pratiqué, dans le massif ce qu'ils appellent des « péguilleys » — pare-feu d'une largeur variable de l'ordre de 50 mètres.

C'est pourquoi l'on doit signaler l'expérience entreprise sous l'égide de la caisse de prévoyance des landes de Gascogne (1) depuis quelques années, tendant à la création de « pare-feu herbagers » — sans aucun rapport avec le programme des « grands pare-feu » de 300 mètres de large qui devaient barrer toute la lande.

Cet effort, conçu cette fois à l'échelle humaine, consiste à « créer progressivement des bandes herbagères de 50 à 100 mètres de large, d'un minimum de 2 kilomètres de long en continu, dans des terrains frais et convenant aux paturages, relativement aisés à défricher (sans grosses souches) et situés à proximité de quartiers habités ».

Il s'agit d'utiliser les possibilités techniques modernes pour défricher soigneusement des bandes de terrain convenables, de les amender, de les clôturer, d'y cultiver momentanément du maïs, puis de semer une bonne prairie de lande à base de légumineuse et d'une ou deux graminées. Par un pacage rotatif de bovins, puis, le cas échéant, d'ovins, par un fauchage annuel tout au moins du « refus des bêtes », un rapport appréciable peut être assuré, en même temps qu'une défense contre l'incendie efficace et peu coûteuse d'entretien. Le fonds forestier national accorde son aide à cet effort sous forme de prêts à trente ans à 0,25 p. 100.

C'est un point qu'il y a lieu d'examiner plus en détail et que nous verrons lors de l'examen de la partie agricole de ce rapport, la constitution des pare-feu, leur entretien et leur succès, posent, en effet, des problèmes qui dépassent l'objectif de la seule lutte contre les incendies.

I. — La forêt réfractaire à l'incendie, grâce au feuillus.

On peut encore rendre la forêt elle-même réfractaire à l'incendie.

Elle l'est déjà spontanément dans quelques secteurs, notamment ceux où le plan d'eau est le plus éloigné de la surface; en effet, dans ces conditions, la végétation d'herbes dures favorables à l'incendie ne se développe pas. Grâce à ce régime hydrographique privilégié, on observe les caractéristiques suivantes:

1° La forêt résineuse comporte un sous-bois d'arbustes feuillus qui brûle plus difficilement;

2° L'établissement de cultures et de prairies étant plus facile, les clairières sont plus étendues;

3° La facilité de la culture et la richesse du peuplement forestier permettent de faire vivre une population plus dense, qui est sur place pour lutter lorsqu'un incendie se déclare.

Pour se rapprocher d'ailleurs de ces conditions favorables, divers moyens sont à conseiller.

Il y a d'abord le débroussaillement, procédé traditionnel d'entretien de la forêt landaise. Il suffit de parcourir le massif pour s'apercevoir que, dans les reboisements, il est, en général, insuffisant, ou même pas fait du tout.

D'autres méthodes sont encore utilisables pour augmenter la résistance propre de la forêt. Nous avons vu que les bois ne brûlent pas principalement dans le Marensin, à cause de la nature botanique du sous-étage. Ailleurs, ce sont des bouquets de feuillus qui ont résisté et qui se dressent seuls, aujourd'hui, au milieu des espaces brûlés.

Le meilleur moyen d'obtenir une forêt réfractaire à l'incendie serait donc de recourir aux boisements mixtes, par un mélange de résineux et de feuillus. On pourrait aussi couper la forêt résineuse de rideaux de feuillus, qui auraient sur les pare-feux l'avantage d'être productifs et de ne nécessiter aucun entretien.

Notons sur ce point qu'au cours de notre mission, nous avons rencontré dans toute la région landaise un état d'esprit hostile aux essences feuillues. Il nous a été affirmé à plusieurs reprises qu'elles ne pouvaient se développer, en raison de la nature du sol.

Cette affirmation est en contradiction avec l'aspect bien venant de nombreux bouquets feuillus que nous avons pu observer, non seulement dans les terres relativement riches du Sud-Ouest, du massif, mais dans toutes les autres régions. Par ailleurs, il y a dans le monde d'autres pays à sol silicéux pauvre et humide et à climat maritime, où les feuillus ont été introduits avec succès. Il semble donc qu'il n'y ait aucune contre-indication véritable et que l'élimination des feuillus soit la conséquence d'un état d'esprit général, plutôt que d'expériences manquées.

A la vérité, c'est l'orientation même de la production forestière dans les Landes qui explique cette hostilité. Lorsque les pins sont destinés au gemmage, il est nécessaire que les troncs soient exposés à la lumière solaire, sinon le rendement en résine se trouve notablement diminué. C'est la raison pour laquelle, au moment de la dernière éclaircie, on laisse en place un peuplement beaucoup plus clair que s'il s'agissait de produire seulement du bois. Or, les essences feuillues donnent pendant l'été plus d'ombre que les résineux: leur introduction dans un boisement mixte est donc défavorable au rendement en gemme. On ne pourrait y recourir que si le bois devenait, sinon la seule production de la forêt, tout au moins de loin la production principale.

Parmi les raisons qui limitent l'emploi des feuillus, notons:

a) La difficulté de faire germer des graines d'essences feuillues dans la couche d'humus acide et sans activité biologique qui couvre la plus grande surface des Landes. Les feuillus doivent donc être plantés: or, tous les reboisements de pin maritime s'obtiennent par semis. Le prix de revient sera sensiblement accru, pour des arbres à croissance plus lente, ce qui ampute doublemeent le revenu possible.

b) Les réticences des industriels utilisateurs de bois qui poussent à l'augmentation des surfaces de résineux et font des réserves sur l'utilisation des feuillus éventuels. Les sylviculteurs peuvent donc craindre des difficultés pour l'écoulement de leur production future;

c) L'hostilité des résiniers, qui traitent les feuillus en végétation parasite et les suppriment lorsqu'ils sont chargés du débroussaillement.

Dans ces conditions l'introduction d'essences feuillues constitue à la fois, pour un propriétaire landais, une lourde charge financière et un élément d'incertitude. Or, aucun avantage ne vient compenser de tels inconvénients.

Seules, des mesures financières et fiscales réellement efficaces pourront modifier, dans l'avenir, les bases techniques du reboisement.

Sans doute, devra-t-on d'abord prendre en considération la diversité de la forêt landaise, sur laquelle nous avons déjà insisté. L'introduction de feuillus, si souhaitable qu'elle puisse être, ne sera pas possible partout: il faudra donc, non pas établir une règle générale, mais tenir compte des cas d'espèces. Lorsque la dégradation sera trop avancée pour permettre une modification de la flore, il vaudra mieux, plutôt que de poursuivre un but chimérique, se contenter d'une forêt instable, en cherchant seulement à réduire les inconvénients de cette instabilité. C'est ainsi que le pâturage du sous-bois par les vaches ou les moutons, à partir du moment où les pins sont assez grands pour être hors d'atteinte, sera, dans une mesure limitée, une pratique à maintenir.

Il semble bien que le service des eaux et forêts ait été pleinement conscient de la nécessité d'encourager le développement des feuillus; en effet, les conditions d'attribution des prêts et subvention font obligation aux propriétaires de prévoir un certain pourcentage de feuillus lorsqu'ils reboisent en pins. Mais il ressort à l'évidence que ces obligations sont trop souvent restées lettre morte, et l'inobservance de ces règles élémentaires de sécurité n'entraîne aucune sanction sur le plan financier pour ceux qui ont bénéficié de l'aide à l'Etat.

On notera enfin que la mise au point technique de procédés industriels nouveaux permettant l'utilisation des petits feuillus et bois d'éclaircissage pour la fabrication de pâte à papier en réglant le problème des débouchés pour les feuillus éclaire ce problème d'un jour nouveau.

---

(1) La caisse de prévoyance des landes de Gascogne est une association constituée par les syndicats professionnels de la forêt de Gascogne, c'est-à-dire les sylviculteurs, les gemmeurs, les industriels du bois, les ouvriers forestiers, les représentants des associations syndicales de la D. F. C. I. et les mutuelles d'assurances.

Le premier but de la caisse de prévoyance a été d'assurer le fonctionnement de la mutuelle forestière du Sud-Ouest, créée en même temps pour permettre d'assurer les scieries en forêt à un taux normal; puis, par la suite, d'aider le fonctionnement de la M. I. S. S. O., créée pour assurer les jeunes semis.

L'action de la caisse s'étendait également à la prévention financant largement les fédérations de D. F. C. I. et favorisant la mise en état de défense de la forêt par des primes pour le débroussaillement des bords de route, l'aide pour le développement des troupaux ovins et des primes pour la création de pare-feux herbagers.

Elle a également une section de diffusion du progrès agricole pour inciter les petits agriculteurs landais traditionnels à adopter les progrès techniques de l'agriculture.

J. — Le reboisement.

En ce qui concerne la reconstitution et l'entretien même de la forêt, il est regrettable qu'aussitôt après les incendies, les pouvoirs publics ne s'en soient pas tenus à des règles techniques précises. On semble s'être réjoui d'un excès de semis naturels qui risquent de recréer dans l'avenir les conditions d'un nouveau sinistre.

⁂

Le pin maritime est rarement planté; la reprise est irrégulière, les résultats obtenus sont médiocres. En outre, le prix de revient est plus élevé.

Les boisements se font presque toujours par semis.

1° *Semis naturels.*

C'est le plus couramment employé. Il a toujours été conseillé par les techniciens de la forêt, et présente de nombreux avantages. La croissance des semis naturels sur les parcelles incendiées, malgré la destruction de l'humus, est d'ailleurs surprenante; il semble que de tels boisements s'adaptent mieux que les autres aux terres dégradées des Landes.

2° *Semis artificiel.*

Lorsque la densité des graines laissées naturellement par les arbres précédents n'est pas suffisante (qu'ils aient été exploités ou brûlés), il faut recourir au semis artificiel, mais lorsque la graine est simplement répandue sans préparation au milieu de la végétation naturelle, la germination est souvent mauvaise. Il est donc préférable de préparer la terre. On laboure alors des bandes parallèles, séparées par des bandes non travaillées. Le système généralement adopté consiste à labourer sur une largeur de deux mètres en laissant quatre mètres non travaillés. Le semis est fait à la volée et uniquement sur le labour, on ensemence donc seulement le tiers de la surface totale.

Si l'administration accorde assez libéralement des subventions, qui couvrent, en principe, la moitié des frais exposés par les propriétaires, il paraît souhaitable d'assortir ces prêts de conditions plus strictes et d'exiger notamment un entretien régulier des jeunes plantations. L'exonération trentenaire de la part de l'Etat pour l'impôt foncier ne peut se justifier que si elle correspond à un effort permanent de ses bénéficiaires.

⁂

Touchant ce problème du boisement de la forêt, nous devons évoquer à cet endroit la tendance fâcheuse à l'envahissement général par les pins déjà signalé d'autre part et principalement au milieu de terres cultivables, délibérément laissées en friche. Par ailleurs, des plaintes se font jour à l'égard des propriétaires qui réensemencent des parcelles au milieu de quartiers défrichés et qui nuisent ainsi sur tout le pourtour des cultures par la concurrence des pins et la suppression de la lumière.

Il serait souhaitable qu'un reboisement dans ces conditions soit interdit ou ne soit autorisé que sous certaines conditions (servitudes de non-plantation).

Cet envahissement de pins, en région agricole, décourage la rénovation du massif et va à l'encontre de tous les objectifs recherchés. La commission en demande la réglementation.

K. — *L'entretien et le débroussaillement.*

C'est la partie la plus délicate du travail des forestiers landais. L'entretien des premières années est important pour l'avenir de la plantation, mais il peut l'être plus encore pour la lutte contre l'incendie. Ce point capital mérite donc d'être discuté à fond.

a) *Débroussaillement mécanique.*

Il est évident que la végétation spontanée des terres dégradées, lorsqu'elle couvre le sol sans interruption, est favorable à la propagation des incendies. Il y a donc intérêt à la supprimer, ou tout au moins à en rompre la continuité.

Telle est l'origine du travail par bandes. Dans les semis artificiels, c'est la partie labourée qui est ensemencée; mais c'est l'autre qui doit être travaillée pour le débroussaillement. Dans les semis naturels, on travaille des bandes parallèles, en détruisant la végétation, jeunes pins compris. Remarquons au passage que le résultat est exactement le même: le semis artificiel n'a aucun avantage sur le semis naturel pour le travail des bandes non boisées.

La présence de ces bandes, généralement de quatre mètres de large, débarrassées de toute végétation et donnant à la forêt l'aspect d'une plantation régulière, présente évidemment de nombreux avantages. Elle permet de circuler librement, même en « Jeep », facilite les premières exploitations et le début du gemmage et oppose une barrière efficace à la propagation du feu. C'est évidemment un grand progrès dans la technique forestière landaise et on doit l'encourager par tous les moyens.

Or, un travail de ce genre eût été irréalisable il y a encore quelques années; il n'est devenu possible sur une grande échelle que grâce à l'introduction d'un matériel nouveau, en particulier de divers types de débroussailleuses et aussi du « rotavater ».

Malheureusement, c'est une opération chère. Dans les coopératives, répandues un peu partout en France, et qui possèdent du matériel de ce genre, l'heure de travail (tracteur compris) est comptée aux adhérents 2.500 francs environ. Si l'on suppose que les deux tiers de la surface boisée doivent être travaillés, il faudrait prévoir, tous les quatre ans au maximum, une dépense de 5.000 à 8.000 francs l'hectare. Une telle somme capitalisée jusqu'à l'âge d'exploitation, représente environ 120.000 à 140.000 francs; or, il est évident que la valeur de la coupe définitive ne saurait supporter une amputation de cette importance. Il n'y a pas d'autre raison à la non-adoption d'une pratique dont tout le monde reconnaît l'intérêt.

C'est le plus important des problèmes forestiers qui se posent actuellement pour les Landes et il appelle une solution rapide. Le fonds forestier national ne subventionne pas le débroussaillement et on ne saurait lui en faire grief, puisque ses règles doivent être applicables à la France entière: or, il s'agit d'un travail spécifiquement landais, qu'on ne saurait faire supporter par les producteurs des autres régions, qui consentent déjà pour les Landes des sacrifices supérieurs au rapport des surfaces. Il faut donc prévoir des subventions spéciales, applicables seulement au périmètre délimité « landes de Gascogne ».

De telles précisions, outre leur intérêt technique, ne seront d'ailleurs, au point de vue économique, que des mesures d'équité. Il y a quelques années, lorsque le débroussaillement mécanique est devenu possible, le bois était en France (seul de tous les produits agricoles), sensiblement au-dessous des cours européens. Aujourd'hui, il arrive à peine à la parité. Si l'on pouvait en dire autant du tracteur qui tire la débroussailleuse et du carburant qui actionne le moteur, une subvention ne serait pas nécessaire. Mais puisqu'il est conforme à l'intérêt général que la forêt soit débroussaillée, et que le prix de revient d'un tel travail le met hors de portée des sylviculteurs pour des raisons dont ils ne sont pas maîtres, il faut rétablir l'équilibre par une méthode de financement à déterminer.

Il nous semble donc nécessaire d'insister particulièrement sur l'entretien et le débroussaillement de la forêt, sur le danger des semis naturels non entretenus et de signaler l'importance des initiatives prises régionalement pour améliorer cette situation.

A ce sujet, la caisse de prévoyance des Landes de Gascogne assume un rôle des plus utiles. Constituée par les propriétaires-gemmeurs, les industriels-gemmeurs et les industriels du bois, les ouvriers forestiers, le assureurs, les communes, elle entreprend une série d'actions en vue de faire progresser l'exploitation rationnelle de la forêt, réaliser un équilibre agro-sylvo-pastoral et faire pénétrer le progrès technique.

Son financement est assuré par des cotisations volontaires sur la gemme et sur le bois près de toutes les affaires s'occupant de la forêt.

La création par la caisse de prévoyance d'une mutuelle contre l'incendie des sylviculteurs du Sud-Ouest (M. I. S. S. O.) est un dispositif des plus intéressants à développer. Cette mutuelle garantit contre l'incendie les jeunes semis jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans; en cas de sinistre, elle paye 8.000 francs par hectare pour le réensemencement et rembourse une indemnité proportionnelle à l'âge de la plantation.

Par contre, et c'est le point intéressant, elle exige le semis en ligne, le débroussaillement et l'entretien ds chemins d'accès. Au 31 décembre 1955, son action s'étandait à plus de 100.000 hectares de jeunes semis.

b) *Débroussaillement biologique.*

D'autres méthodes pouvent être retenues pour l'entretien du sous-bois.

Une des plus intéressantes, et qui a déjà largement fait ses preuves dans le passé, est le pâturage, plus spécialement par les moutons. Ces derniers consomment (beaucoup mieux que les vaches) la plupart des graminées dures et des broussailles sensibles à l'incendie. Leur présence améliore en outre sensiblement la terre.

Cette méthode de nettoyage est évidemment contraire à l'équilibre forestier, puisque les moutons broutent en même temps les jeunes semis de toute nature, et particulièrement ceux qui pourraient donner naissance à un sous-bois d'arbustes feuillus. Néanmoins, dans une forêt résineuse soumise au gemmage et où, de ce fait, un mélange d'essences n'est pas souhaité, le troupeau reste l'un des meilleurs moyens de débroussaillement. Des mesures en vue d'accroître sensiblement la densité des moutons permettraient de réduire le nombre des pare-feu.

c) *Débroussaillement chimique.*

On connaît l'importance prise par divers produits chimiques, et plus spécialement les substances de croissance, dans la lutte contre les mauvaises herbes. Certaines formules paraissent de nature à aider au nettoyage des sous-bois forestiers. Elles devraient être expérimentées sur une large échelle.

⁂

Il nous semble que les régions de la forêt qui ne pratiquent ni le semis en ligne, ni le débroussaillement, ni l'entretien des accès, qui ne s'assurent pas contre l'incendie et qui se refusent à toute participation au progrès technique de la région, bénéficient cependant de tous les efforts déployés en faveur des Landes. Elles profitent indirectement de la présence des sapeurs-pompiers et de tous les investissements effectués. Cet avantage obtenu sans contrepartie soulèverait sans doute des critiques, dans la mesure où la passivité de ces bénéficiaires aggraverait les dangers d'incendie et constituerait ainsi une menace pour les sylviculteurs qui entretiennent leurs biens en bons pères de famille.

Il est donc difficile de laisser un tel état de choses se perpétuer. Il serait souhaitable, en pénalisant fiscalement les négligents, de permettre à l'administration de faire effectuer les travaux d'entretien que la sécurité de tous requiert.

⁂

On doit ici signaler l'effort considérable fait sur le plan rationnel en faveur des Landes de Gascogne. Cette région bénéficie actuellement encore d'une aide financière du fonds forestier national atteignant près du double de sa contribution à cet organisme. Cette aide ne se justifie que dans la mesure où elle est temporaire. Il importe donc de trouver sur place les ressources nécessaires.

On ne peut songer à l'ggravation des taxes parafiscales, celles-ci atteignant déjà 16 p. 100 (6 p. 100 fonds forestier national; 10 p. 100 taxe à la production).

D'autre part, la parafiscalité actuelle ne fait qu'inciter à la fraude, les propriétaires forestiers exploitant eux-mêmes leur production qui ne payent pas le chiffre d'affaires et ne sont pas soumis au fonds forestier national et aux taxes qui correspondent.

La formule qui semble la plus efficace et qui doit être suggérée, serait le maintien du principe de la taxe à l'hectare dans le « périmètre légal de la forêt de Gascogne »; celle-ci, fixée à 30 francs en 1945, serait revalorisée.

La taxe à l'hectare pourrait être attribuée au fonds forestier national, avec mission de garantir et de mettre en valeur la forêt landaise.

L. — La production du massif forestier landais.

Depuis le milieu du XIXe siècle, c'est-à-dire depuis que le pin maritime a été adopté comme essence unique, l'économie forestière des Landes est basée, sur une double production, celle du bois et celle de la gemme.

Le bois.

Comme on le verra dans la partie du rapport traitant de l'aspect industriel, le bois produit environ chaque année 3 millions de mètres cubes, dont 1.900.000 mètres cubes de bois d'œuvre et 1.100.000 mètres cubes de bois d'industrie, destiné principalement aux mines et à la papeterie. Cette répartition des produits correspond de moins en moins aux besoins actuels du marché et il est probable qu'elle sera progressivement modifiée dans l'avenir.

Les besoins en bois d'œuvre du type produit par les Landes ont peu de chance d'augmenter; en effet, il s'agit, la plupart du temps, de sciages très courts, ne correspondant pas aux longueurs qui permettent d'obtenir des prix élevés. Par ailleurs, le gemmage diminue la valeur du bois, puisque celui que produisent les arbres gemmés est coloré, alors que le marché recherche plutôt les bois blancs.

La demande en bois de mines diminue de façon sensible. En revanche, les demandes de la papeterie sont en augmentation constante. Alors qu'en 1942, 190.000 mètres cubes seulement étaient utilisés pour cet usage, le tonnage absorbé par les papeteries en 1954 s'est élevé à 548.000 mètres cubes et il est à prévoir que la consommation atteindra 840.000 mètres cubes en 1957. Tous les spécialistes prévoient que le million de mètres cubes sera rapidement atteint et dépassé.

Ce sont les progrès de la fabrication elle-même qui ont permis cette augmentation considérable. C'est ainsi que la papeterie est en mesure de recevoir et d'utiliser les pins d'une douzaine d'années provenant des premières éclaircies et qu'il n'est plus nécessaire de les écorcer, travail important qui rendait pratiquement l'opération irréalisable. Nous avons pu voir à Facture une installation d'écorçage automatique fonctionnant parfaitement bien, ce qui est pour la forêt une innovation d'une importance considérable.

Dans son exposé devant la commission, M. Merveilleux du Vignaux, directeur général des eaux et forêts, a fait état d'études européennes fort intéressantes sur l'avenir des produits de la forêt. Il est prévu pour l'ensemble de l'Europe, au cours des dix prochaines années, une augmentation des besoins en bois de sciage de l'ordre de 8 p. 100, alors que l'augmentation des besoins en bois de pâte à papier serait de l'ordre de 40 p. 100.

La logique serait donc d'orienter le massif landais vers une sylviculture à rotation plus rapide que par le passé. Actuellement, en effet, l'âge d'exploitation habituelle des pins maritimes est de soixante à soixante-dix ans, après trente ou trente-cinq ans de gemmage. Les procédés actuels de la papeterie permettraient, sans doute, d'exploiter la forêt beaucoup plus jeune, vers vingt-cinq ou trente ans par exemple.

Cependant, les inconvénients de cette méthode rapide seraient:

a) Une augmentation des risques de dégradation du sol qui serait découvert par la coupe à blanc plus souvent que par le passé;

b) Une diminution sensible de la production de la gemme.

La gemme.

C'est cette deuxième production traditionnelle de la forêt landaise qui pose actuellement les problèmes les plus sérieux.

Tombée de 75 millions de litres environ, les spécialistes du problème pensent que c'est un plafond. La véritable question sera de maintenir ce niveau déjà très bas, en cherchant, par exemple, de nouveaux débouchés aux produits de la distillation. (Voir plus loin: aspect industriel.)

Dans les conditions actuelles, les propriétaires forestiers affirment que le gemmage n'est pas une source de profit, mais qu'ils le pratiquent quand même, le plus souvent, à perte. La raison pour laquelle ils maintiendraient cette pratique, qu'ils estiment onéreuse, est, d'une part, un indiscutable attachement à une production traditionnelle qui a fait autrefois la richesse de la région et, d'autre part, la nécessité d'aider au maintien d'une certaine densité de population, sans laquelle l'exploitation de la forêt elle-même risquerait de devenir impossible.

Il ne faut pas oublier non plus, lorsqu'on étudie les valeurs respectives des différents produits de la forêt, que le gemmage par les précédés habituels des Landes diminue de 15 p. 100 la production du bois. C'est là une charge de plus en plus lourde, à mesure que la gemme tend à devenir économiquement une production secondaire.

Améliorations possibles de l'exploitation de la gemme.

Il est, tout d'abord, nécessaire de promouvoir un effort industriel important, en vue d'améliorer la qualité des produits qui sortent des usines où est actuellement traitée la gemme.

Reste le problème des prix, qui est actuellement le plus délicat.

En ce qui concerne le gemmage, pour améliorer le prix de revient, deux solutions paraissent s'offrir :

1° Le gemmage, tel que le pratiquent les Américains, et qui est dit « gemmage à mort » (1). Au lieu de gemmer les résineux pendant une trentaine d'années, comme on le fait en France, non ne récolte la gemme que pendant les trois ou quatre ans qui précèdent la coupe à blanc, mais par des procédés beaucoup plus énergiques. Il semble, en effet, paradoxal que, pour une production où le prix de revient est presque exclusivement constitué par de la main-d'œuvre, les Etats-Unis obtiennent des prix capables de concurrencer les nôtres. Le procédé du gemmage intensif permet d'obtenir, par heure de travail, une quantité de produits très supérieure à celle qu'on obtient dans les Landes. Le gemmage intensif dans les dernières années de la vie de l'arbre aurait, en outre, l'avantage de permettre une augmentation de la production du bois, que les spécialistes évaluent à environ 10 p. 100.

En revanche, la quantité totale de gemme produite dans la région tendrait encore à diminuer, puisque le gemmage serait concentré sur des surfaces plus réduites. Il faudrait donc savoir si, du point de vue des débouchés industriels, cette nouvelle diminution serait ou non souhaitable ;

2° Un autre procédé, dit « gemmage activé », lui-même beaucoup plus simple que le gemmage traditionnel, permettrait de maintenir la production au niveau actuel tout en diminuant les prix de revient. D'après les expérimentateurs que nous avons pu consulter, le gemmage activé n'aurait pas, pour la production du bois, les mêmes inconvénients que le gemmage traditionnel. Il serait par contre, peut-être susceptible de causer des accidents aux gemmeurs peu expérimentés, par suite de l'emploi de l'acide sulfurique.

En tout état de cause, le gemmage traditionnel tend à devenir un procédé anachronique et dont le maintien ne pourra pas se justifier très longtemps.

Le procédé dit « gemmage activé » est, à l'heure actuelle, l'objet de nombreuses expérimentations. Ne voulant pas prendre position dans une controverse technique, la commission de l'agriculture a pris cependant bonne note des résultats d'expériences scientifiquement organisées sous la direction du professeur David, chef du service de biologie forestière à l'institut du pin, qui écrit ceci (2) : « d'après les divers résultats obtenus, il semble bien que la méthode de gemmage à l'acide sulfurique donne, au cours de l'année, un accroissement de rendement qui, dans certains cas, peut atteindre 30 p. 100. Diverses critiques ont été adressées à cette nouvelle technique et l'une des plus sérieuses est certainement celle selon laquelle le gemmage à l'acide provoquerait la mort de l'arbre. Or, aucune modification sensible de la croissance des arbres traités à l'acidité n'avait pu être décelée au cours de ces observations, croissance en longueur de la flèche et des principaux rameaux, croissance en épaisseur du tronc de l'arbre. Le gemmage activé ne modifie pas d'une manière appréciable morphologiquement la croissance de l'arbre...

« L'examen morphologique des rameaux feuillés ne permet pas de déceler après sept ans de gemmage aucun signe susceptible de faire prévoir une mort prochaine de l'arbre ».

Le professeur David conclut son étude en remarquant « que le gemmage activé n'est pas une méthode de gemmage à mort, mais peut être considéré au contraire comme une méthode de gemmage à vie ».

On doit donc souhaiter que ce procédé continue à faire l'objet d'expériences comparatives systématiques car si de nombreux milieux lui sont d'ores et déjà favorables il n'a pas encore recueilli, semble-t-il, l'adhésion des représentants des gemmeurs.

(1) Ce mode de gemmage est aussi pratiqué en France sur les pins d'éclaircie, d'une part et sur les pins de place à la fin du cycle, d'autre part. Si ce mode de gommage est moins pratiqué en France, cela tient sans doute à ce que le pin maritime n'est pas aussi bon producteur de gemme que les variétés de pins américains qui se trouvent également dans des conditions climatiques beaucoup plus favorables.

(2) « Le gemmage activé est-il un gemmage à vie ? », brochure par M. le professeur R. David, Bordeaux, troisième trimestre 1955.

M. — **Le revenu de la forêt.**

Au point de vue revenu, la forêt procure un revenu brut de 10 à 11 milliards, dont un peu plus de la moitié pour le bois, soit 6 milliards environ. S'il est relativement facile d'estimer le revenu global de la forêt, la chose devient plus difficile lorsque l'on tente d'évaluer le revenu moyen à l'hectare (car des considérations subjectives risquent d'intervenir dans le débat).

Nous déclarons n'avoir eu en mains aucune comptabilité, ni document nous permettant de confirmer ou d'infirmer les chiffres reproduits en note ci-après (1). Ils ressortent des déclarations faites à la commission, tant sur place qu'au Conseil économique.

Sans vouloir surestimer ou sous-estimer ce revenu, nous considérons cependant qu'il est loin d'être négligeable. Il correspond à une recette de fermage de deux quintaux et demi de blé, soit une moyenne très honorable, dépassant de beaucoup la moyenne de certaines régions.

De plus, cette recette est nette de tous impôts, la vente des bois étant considérée comme une plus-value de capital.

Comme dans toutes les autres régions françaises, il devient plus avantageux dans les Landes de Gascogne de posséder des terres n'ayant pas de bâtiments ruraux à entretenir. La production de pin est plus simple que la culture et cette dernière ne pourra s'implanter sans insistance et sans effort.

Le propriétaire absentéïste, qui profite de l'effort des générations passées, ne doit pas négliger l'entretien de son domaine dans le présent en préparant l'avenir.

Il nous est signalé que cet absentéïsme est fréquemment le fait de propriétaires nouveaux, exerçant d'autres professions plus lucratives et pensant spéculer davantage sur le prix de la terre que sur son produit.

Par contre, l'accusation portée devant nous, de propriétaires sylviculteurs ayant réinvesti des dommages de guerre en dehors de la forêt, n'apparait pas équitable. Ces indemnités ont été perçues dix ans après les sinistres et la forêt, depuis cette date, avait été reconstituée, grâce notamment à leur effort.

Conclusions.

N'ayant pas d'autres ressources que la gemme et le bois, les propriétaires, les gemmeurs et les distillateurs ont reconstitué imprudemment la forêt.

La mission du Conseil économique qui a survolé le massif forestier a été très frappée de sa densité retrouvée. Nos collègues et nous-mêmes sommes persuadés que le jour où des conditions critiques de sécheresse du sol et d'hygrométrie de l'air seront réunies et que plusieurs incendies, simultanés et fâcheusement placés, viendront, par malheur, à se déclarer, aucune force ni moyens ne pourront les arrêter. Il suffit de vivre au milieu de la nature pour connaître parfois la puissance de son déchaînement et la faiblesse de nos moyens humains.

Cette menace plane sur toute l'économie des Landes de Gascogne. Elle empoisonne, sans parfois oser le dire, toutes les initiatives, toutes les entreprises de redressement et, pour tout dire, toutes les décisions.

Cette inquiétude (dont il devait être fait état) sera salutaire, dans la mesure où elle empêchera un relâchement de la vigilance indispensable et provoquera un nouvel effort pour parvenir à un véritable équilibre agro-sylvo-pastoral.

(1) L'hectare de bois produirait 200 à 250 mètres cubes à 2.000 ou 3.000 francs le mètre cube, soit à la coupe 500.000 à 600.000 l'hectare pour 70-80 ans, soit 7.000 francs environ par an an et par hectare.

D'après les sylviculteurs, le rendement moyen d'un hectare serait de 3,700 mètres cubes de moyenne par an en sciage et bois industriel.

A la fin de l'année 1955 les prix des bois s'établissaient ainsi :

Bois de sciage :

Première catégorie : 3.100 francs le mètres cube.

Deuxième catégorie : 2.700 francs le mètre cube.

Bois industriel :

Première catégorie : 1.700 francs le mètre cube.

Deuxième catégorie : 1.200 francs le mètre cube.

Le rendement de la gemme à 150 litres par hectare et par an donnerait 3.000 francs environ pour la part du propriétaire.

Ainsi, comprenant les recettes d'éclaircissage et la gemme, le revenu brut maximum pourrait être évalué entre 12.000 F et 15.000 francs par hectare et par an. Le chiffre approximatif de 10.000 francs net est souvent avancé.

CHAPITRE III

L'ASPECT INDUSTRIEL

A. — Le pin: matière première pour l'industrie.

Le pin maritime fournit d'abondantes matières premières pour l'industrie, sous forme de bois ou de résine. Le bois est destiné aux fabriques de pâte à papier, de caisses, de parquets, de même qu'à la confection de traverses de chemin de fer et de bois de mines.

La gemme extraite de l'arbre durant sa croissance est la matière première des distillateurs qui en retirent des résines, des colophanes et de l'essence de térébenthine. La rectification de cette essence donne naissance à de nombreux produits chimiques.

Exploitation du bois

Dans l'état actuel de la forêt, sur 1.100.000 hectares de surface à vocation forestière, 935.000 hectares constituent le massif actuel, dont 395.000 hectares reconstitués après divers incendies — et plus particulièrement depuis 1919 — ont moins de vingt ans et ne sont pas exploités. C'est donc la production de 540.000 hectares qui, en 1954, a approvisionné les industries avec 1.900.000 mètres cubes de bois d'œuvre et 1.100.000 mètres cubes pour la papeterie et les mines.

L'accroissement rapide des surfaces exploitables laisse prévoir dès 1959 une augmentation de production considérable du bois d'industrie.

Exploitation des résines. — La gemme.

La gemme, dont l'exploitation est plus ou moins importante pour des raisons diverses, qui s'exprimeront par la suite, assure, d'une part, l'existence d'une population sédentaire nécessaire au développement, à l'entretien et à la conservation de la forêt et, d'autre part, un revenu annuel au sylviculteur.

Tout semble donc souhaitable pour une extraction maximum. Il n'en est pas ainsi cependant. La gemme ne rapporte pas suffisamment, pas plus à l'ouvrier résinier qu'au sylviculteur. Nous allons donc être amenés, par la suite, à exposer les études qui ont été faites dans le but d'apporter une amélioration, de même qu'à commenter les arbitrages rendus.

La valeur que le sylviculteur retire de cette production s'oppose à la valeur de la perte en volume du bois, conséquence du gemmage qui peut être évaluée au maximum à 15 p. 100. Certains sylviculteurs font entrer en ligne de compte la dépréciation d'un bois plus coloré. Les avis sont partagés sur le bien-fondé de cette dépréciation. Les calculs présentés par les professionnels comportent du reste une part d'erreur non négligeable: c'est la différence appréciable entre le revenu annuel du gemmage et le revenu à terme de l'exploitation du bois. Pour faire une comparaison, il faut tenir compte d'un calcul à intérêts composés dans le cas du gemmage.

Il semble donc nécessaire d'examiner ici l'intérêt des diverses parties en cause pour juger l'avis opportun dont l'application serait susceptible d'apporter des apaisements et de développer — si besoin est — la production de la gemme. L'exploitation des produits résineux appelle le concours de quatre branches professionnelles: les sylviculteurs, les gemmeurs, les distillateurs, les distributeurs.

Par suite de l'organisation donnée à cette interprofession, tous les intérêts sont liés et dépendent de la valeur de commercialisation des produits finis.

Procédés préconisés:

De l'étude faite sur place, de la confrontation des opinions relevées, il ressort que l'on doive rechercher dans un accroissement de la productivité, à tous les stades, les améliorations souhaitées.

Modernisation du gemmage:

Le procédé moderne du gemmage actuel vulgarisé aux Etats-Unis, au Portugal, pour 60 à 70 p. 100 de la production, procure un accroissement de productivité de 50 p. 100: 30 p. 100 de production supplémentaire et 20 p. 100 de réduction de temps de travail (130 p. 100 de la production par le procédé ancien avec 80 p. 100 seulement d'entailles).

La méthode consiste à pulvériser une solution d'acide sulfurique à 48° B sur l'entaille qui vient d'être pratiquée. Les cellules du bois laissent alors écouler la gemme durant dix à onze jours au lieu de sept à huit.

Cette méthode est utilisée avec satisfaction et les résultats nous ont été confirmés par les dirigeants de la distillerie de l'Union des coopératives. La valeur du bois ne subirait pas de dépréciation: plus, la vie de l'arbre paraîtrait stimulée. Cependant l'intérêt de cette méthode a été contesté par les représentants des gemmeurs, ainsi qu'on l'a déjà vu.

En pratique, cette méthode devrait permettre la suppression des gemmelles, source de 10 p. 100 de perte.

Récolte de la gemme en pots couverts:

Des essais laissent espérer une récupération des pertes entraînées par les eaux de pluie de 10 p. 100, de même qu'un accroissement de la qualité de la récolte. Reste à savoir si le procédé est rentable. Les essais sont insuffisants et il serait souhaitable que l'interprofession pratique elle-même ces recherches et conseille en conséquence.

Diminution de frais inutiles:

La collecte de la gemme, sa réception demandent des améliorations génératrices d'abaissement du prix des produits finis. Ces améliorations sont d'ordre technique et souvent fonction des résultats de la recherche scientifique et de l'expérimentation. Elles sont aussi d'ordre interne à l'U. C. R. et ce point sera développé plus loin lors de l'étude du rôle d'une véritable organisation interprofessionnelle.

***

La reconstitution actuelle de la forêt permet d'établir que — sauf incendies importants — les possibilités de production annuelle de la gemme peuvent être évaluées à 180 millions de litres en dix ans. Si l'on tient compte que la production gemmière actuelle représente un chiffre d'affaires de 6 milliards, l'on se rend compte que dans une dizaine d'années, pour une production maximum — toutes conditions de vie restant inchangées — ce chiffre pourrait aisément être porté à 12 milliards, qui, s'ajoutant à une production de bois de 10 milliards actuellement, en voie d'expansion rapide, ferait un rapport théorique annuel de plus de 30 milliards pour le massif boisé des Landes.

B. — Les industries.

1. — Industries utilisant le bois d'œuvre.

Caisserie:

Cette industrie est en nette perte de vitesse. Elle a utilisé jusqu'à 450.000 mètres cubes de bois sciés. La concurrence du boîtage en carton ne peut être combattue. Les progrès de la technique permettant de plus en plus d'utiliser, pour la fabrication de la pâte à papier, les bois les plus variés, l'industrie de la caisserie sera amenée à se reconvertir, sans que sa disparition gêne l'exploitation du bois.

Traverses de chemin de fer:

Exploitation qui se maintient, sans espoir d'évolution.

Fabriques de parquet:

Par contre, cette fabrication est en expansion. Des industriels, par une ingénieuse présentation comprenant des incrustations de bois exotiques, ont développé leurs ventes sur le marché. De plus, le ministère de la reconstruction a remis en faveur le parquet de pin maritime. L'utilisation des panneaux de bois reconstitué se développe également. Cette industrie ne consomme, pour l'instant, que 300.000 mètres cubes de bois sciés.

2. — Industries utilisant le bois d'industrie.

Bois de mines:

Les mines françaises absorbent 250.000 mètres cubes pelés et l'on exporte à peu près 150.000 mètre cubes en Angleterre, pour les mines du Pays de Galles.

Fabriques de pâtes à papier:

C'est là, l'avenir et le débouché certain et sans conteste des bois des Landes.

Comme nous le rappelons volontiers, les usines de pâte mécanique françaises ne trouvent que la moitié de leurs besoins en sapins et épicéas et doivent importer le reste, soit 600 à 700.000 mètres cubes. La technique permettant maintenant l'emploi des pins des Landes pour la fabrication des pâtes

mécaniques, seule la région landaise, grâce à son climat atlantique, peut rapidement permettre de diminuer, sinon supprimer nos importations.

L'effet de cette constatation, c'est que, compte tenu de ce que les besoins en pâte à papier doivent augmenter en Europe de 40 p. 100 en dix ans, c'est plus de 1 million de mètres cubes de bois qui serait nécessaire à nos usines actuelles et à leur extension, pour seulement assurer nos besoins dans dix ans.

L'on peut donc, sans crainte, affirmer que l'expansion maximum de la forêt landaise pourrait se concevoir sans crainte de production excédentaire de bois.

Actuellement, des fabriques de pâte à papier — pâte alcaline — existent dans les Landes. Elles produisent, dans l'ensemble, 130.000 tonnes de pâtes, utilisant 400,000 tonnes de bois.

En raison des possibilités régionales et des besoins nationaux, l'on pourrait peut-être envisager favorablement l'installation d'autres fabriques, parfaitement outillées et utilisant même le feuillu, dont le développement est souhaitable pour la sécurité de la forêt. D'après les dires d'industriels visités, la fabrication du papier journal se fait actuellement avec 40 p. 100 de feuillu et l'on envisagerait pouvoir augmenter de beaucoup cette proportion.

Cependant, au cours de nos visites, et notamment dans la plus importante fabrique landaise, il a semblé nécessaire aux dirigeants de nous mettre en garde contre une expansion trop rapide des usines. Nous avons pu voir, en effet, un atelier spécial destiné à utiliser la paille. Il semble bien qu'il s'agisse plutôt de fabrication de secours, en cas d'incendie de forêt ou de raison autre, paralysant l'approche de bois.

Les projets en cours avaient désigné la région de Soustons comme lieu d'implantation de cette papeterie, en raison d'une nappe d'eau souterraine et du voisinage de la mer, pour l'évacuation des eaux résiduaires. Or, cette région correspond à une zone forestière de premier ordre, le Marensin, adaptée à la fourniture de bois d'œuvre et nullement à la fourniture de bois industriel. Il semble qu'il y aurait de gros frais de transports, d'autant que ces projets envisagent un programme énorme de 400.000 mètres cubes, ce qui risquerait de placer, en définitive, une unité trop importante pour l'instant dans un endroit peut-être mal choisi.

Une étude d'ensemble préalable des possibilités papetières de la région s'avère donc indispensable.

Compte tenu de l'utilisation nouvelle des feuillus, un tel programme s'orienterait plus logiquement vers le Nord du massif et peut-être même, comme on l'a envisagé, en région de Charente. La forêt landaise pouvant fournir l'appoint, les risques provoqués par de grands incendies seraient partagés. Les cinq papeteries existantes, en un programme d'extension, semblent pouvoir absorber, dans les prochaines années, l'apport supplémentaire de bois.

Ainsi, les études sur la forêt auraient le temps d'apporter des précisions sur sa capacité de production et permettraient, sans faire d'erreurs, de prévoir en bonne place les créations nouvelles.

L'usine de la Cellulose du Pin occupe 1.200 ouvriers. Elle travaille à trois postes de huit heures, ce qui laisse le temps, à certains ouvriers, de gemmer, pour accroître leurs ressources. Ce n'est pas à dire que les salaires sont bas. Au contraire, quelques notes prises sur le livre de paye indiquent qu'aucun ouvrier de base ne gagne moins de 30.000 francs par mois, les salaires s'échelonnant de 30.000 à 50.000 francs. Cette société a créé un centre d'apprentissage pour former, pour elle et pour d'autres, des ouvriers spécialisés.

Ces montants de salaires laissent à penser que les ouvriers gemmeurs ont peut-être le désir très légitime de quitter un emploi pénible pour le travail en fabrique, plus sûr et plus rémunérateur apparemment.

Un problème qui se pose pour l'installation de fabriques nouvelles de pâte est celui de l'évacuation de l'important volume d'eaux résiduaires. Le problème n'est cependant pas sans solution générale ou particulière. Là encore, des études s'imposent.

3. — Industries utilisant la gemme et les produits résineux

Ce sont celles qui travaillent la gemme pour en retirer ses composants essentiels, de même que les produits de raffinage de la série terpénique.

Les opérations se font dans deux établissements différents, les distilleries séparant par diverses méthodes les colophanes de l'essence de térébenthine, puis les usines spécialisées pour la production de produits de rectification.

Les distilleries. — L'on comptait 150 distilleries en 1930 et 96 en 1939. Quoique réduites à nouveau par une légère concentration, elles sont encore au nombre de 75: 62 usines particulière et 13 coopératives.

Leurs caractéristiques, de même que leur production, sont très différentes. On peut les classer de deux façons:

D'après leur production:

1 usine distille 6 millions de litres de gemme, soit 7 p. 100 de la production;

7 usines distillent chacune de 2 à 3 millions, soit 15 p. 100 de la production;

27 usines distillent chacune de 1 à 2 millions, soit 48 p. 100 de la production;

24 usines distillent chacune de 500.000 à 1 million, soit 22 p. 100 de la production;

18 usines distillent chacune moins de 500.000 litres, soit 8 p. 100 de la production.

D'après leur technique:

Procédé ancien, à feu nu: 14 usines, pour 8 p. 100 de la production;

Procédé ancien, à distillation discontinue: 46 usines, pour 65 p. 100 de la production;

Procédé moderne, à distillation continue à vapeur: 10 usines, pour 14 p. 100 de la production;

Procédé moderne, à distillation continue sous vide: 7 usines, pour 13 p. 100 de la production.

Les distilleries se répartissent la production dans des conditions sévères et bien définies, adoptées en 1939, lors de la création de l'Union corporative des résineux. Malgré la concentration actuelle, les 77 distilleries existantes ont une capacité utile de 160 millions de litres. *Les usines travaillent donc, en moyenne, à moitié de leur capacité.* Ce point est important. Il est une première raison d'une marge de fabrication élevée.

Sur le plan de la quantité, il ne fait aucun doute que la suppression des usines incapables de distiller plus d'un million de litres s'impose. Ce serait la disparition de 30 à 40 petites usines, en général mal équipées et certainement marginales.

Sur le plan du rendement et du prix de revient de la distillation, ce sont les usines distillant entre deux et trois millions de litres qui sont les plus rentables.

Cette dernière observation résulte d'une enquête de l'expertise économique qui, par ailleurs, met en garde contre des usines de 5 à 6 millions de litres qui perdraient le bénéfice de la réduction de charges de fabrication, du fait de l'augmentation des frais d'approche. Il n'est pas cependant certain, *a priori*, que des unités de 5 à 6 millions de litres ne travailleraient pas dans les meilleures conditions économiques. Il y a là une étude à faire, qui pourrait faire apparaître la nécessité d'un abaissement du prix forfaitaire de fabrication avec ses répercussions sur l'ensemble de la profession.

Quand nous parlons d'entreprise marginale, nous ne voudrions pas laisser entendre que le rendement gemme-produits distillés est obligatoirement mauvais. Les différences sont peu sensibles, selon les procédés employés. C'est beaucoup plus une question de qualité des produits obtenus qu'une question de perte à l'extraction et les petits ateliers ne sont pas conduits à des productions de haute qualité. Il est cependant préférable de perdre 1/2 à 1 p. 100 du rendement pondéral gemme sur produits distillés et gagner 10 p. 100 sur le rendement valeur gemme sur produits commercialisés. C'est l'ordre d'accroissement du revenu commercial qui ressort de l'examen des résultats acquis par les quelques unités importantes conduites avec la technicité désirable.

Le rendement gemme/produits distillés atteint, en moyenne, 88 à 89 kilogrammes pour 100 litres.

Ce qu'il est important de noter et d'affirmer c'est que les petites usines:

a) Ont des frais généraux trop élevés pour la production;

b) C'est que cette production serait avantageusement répartie entre les usines rentables pour diminuer les prix de revient du produit fini, donc pour diminuer finalement la marge de fabrication;

c) C'est que, même si la production de gemme va croissante, il est plus rentable d'accroître la capacité des usines restantes jusqu'à 3 millions de litres, voire à en installer de nouvelles, modernes et bien placées, le but final étant de produire avec la moindre marge de fabrication des produits de qualité parfaite.

Les distillateurs et leurs organisations professionnelles doivent, en effet, se convaincre que l'utilisateur donnera toujours sa préférence à la méthode de distillation qui pour des produits « loyaux et marchands » donnera le meilleur prix de revient.

La profession se doit donc d'être organisée dans une union corporative interprofessionnelle forte, animée du désir de triompher des difficultés du moment, dirigée avec fermeté, dotée de laboratoires de recherches, visant à la diffusion des progrès techniques et ne craignant pas d'imposer une discipline salutaire à tous. Nous serons donc amenés à exposer en fin de rapport ce qu'est l'Union actuelle et à la lumière des études faites et des arbitrages rendus ce qu'il est urgent de réformer pour une saine et profitable gestion.

La marge de fabrication des distilleries. — La marge, établie forfaitairement par l'Union corporative des résineux (U. C. R.) doit rembourser les frais exposés par la distillation. En principe, du moins, elle ne doit laisser aucun bénéfice.

La marge bénéficiaire est actuellement constituée, quelle que soit la qualité juridique dont les intéressés la parent, par l'allocation compensatrice, appelée également: indemnité compensatrice pour restriction à la liberté du commerce. Elle est de 2,5 p. 100, calculée sur le prix de la gemme à la production. Pour une usine traitant 2 millions de litres et correspondant à un capital investi de 30 millions, ce profit net est de l'ordre de 2.500.000 francs.

Pour les coopératives, cette marge bénéficiaire est fixée par l'U. C. R. à seulement 1,75 p. 100, pour tenir compte de leurs charges sociales réduites (21 p. 100, au lieu de 35 p. 100 et du peu d'impôts qu'elles acquittent).

Une enquête économique fait remarquer à ce sujet l'anomalie de verser une marge bénéficiaire aux coopératives qui, pour rester en règle avec les statuts de l'U. C. R., se sont interdites de ristourner tout ou partie de cette allocation à leurs apporteurs de gemme, c'est-à-dire leurs sociétaires.

La marge de fabrication a été vérifiée courant 1954 dans un grand nombre de distilleries. Le forfait a été établi par l'U. C. R. à 9,52 francs le litre de gemme. Dans les usines travaillant dans de correctes conditions: 2 à 3 millions de litres, la dépense réelle varie de 7 à 8 francs. Elle s'abaisse en dessous de 7 francs dans une usine employant un combustible gratuit: la sciure de bois. Les frais de chauffage sont inférieurs avec l'emploi du mazout, qu'avec le bois, ce qui tendrait à délaisser ce dernier combustible dans une région de forêt si le prix du bois est compté à 1.200 francs le stère.

Si l'on tient compte qu'au prix forfaitaire de 9,52 francs remboursant tous les frais, y compris les frais généraux et d'amortissement, de même que les agios bancaires, s'ajoute une indemnisation pour transport de gemme au delà de certaines distances et des taxes locales et de transaction, l'on peut estimer que les marges actuelles et les allocations compensatrices permettent aux entreprises, fussent-elles très marginales, de subsister.

La voie du progrès exige la diminution des frais de distillation susceptible d'entraîner la disparition d'entreprises qui n'ont pu s'adapter et de permettre aux usines restantes d'améliorer encore leur prix de revient. Ici, se pose le problème général de l'éventuelle indemnisation des entreprises appelées à disparaître.

Il pourrait, à ces postes, être trouvés les 3 à 4 francs par litre de gemme que les groupements de producteurs et de travailleurs réclament pour garantir un minimum du prix de la gemme.

Il est donc nécessaire que l'U. C. R. réforme sa conception de la gestion corporative et modifie sa politique, si elle entend s'orienter vers le progrès économique plutôt que vers la stagnation, début de la régression.

A cet effet, il serait possible de prévoir l'aboutissement de réformes sur une durée de 2 à 3 ans, pour parvenir à assainir l'industrie de la distillerie.

Usine de rectification et de fabrication des produits chimiques. — Ce sont des usines qui traitent l'essence de térébenthine produite par les distilleries, de même sur les sous-produits des fabriques de pâte, dans le but d'en extraire des produits chimiques commercialisables.

Ces usines sont dotées de laboratoires de recherches animés par des chimistes compétents.

En dehors des quelques recherches techniques individuelles tendant à produire de nouveaux composants pour les usages toujours de plus en plus nombreux, il reste à organiser les liaisons nécessaires pour apporter à ces productions la protection des organismes d'Etat qui aident à créer ou à faciliter les marchés.

Les essences de térébenthine et produits dérivés ont des emplois les plus variés, citons:

Le camphre synthétique;
Les parfums synthétiques;
L'huile de flottaison pour minerais;
Les produits mouillants pour l'agriculture;
Les insecticides et bactéricides;
Les produits antiseptiques et pharmaceutiques;
Les caoutchoucs synthétiques,
Etc...

Pour la création de marchés, de même que pour l'homologation de produits à des usages autorisés, des interventions sont nécessaires que ne peuvent pas faire des usines, travaillant en ordre dispersé.

Il semble que là, également, l'intervention de la Nouvelle union corporative, rénovée comme demandé plus loin, est essentielle: que les produits de rectification dont le prix pourrait conditionner pour une part la revalorisation de la gemme, soient suivis par l'organisme interprofessionnel de base.

Il paraîtrait du reste souhaitable que ces usines de produits finis partent de la gemme elle-même. Si cela ne se fait pas il semble bien que c'est seulement pour ne pas contrarier des positions prises et les intérêts de distillateurs. La distillation dans l'établissement de rectification pourrait — pour le volume qui doit être travaillé par ces usines — être effectuée à faible marge. Cette conception ne doit pas être perdue de vue lors de l'étude de la concentration des distilleries.

Le commerce des produits résineux finis. — Il s'effectue avec le concours de vingt distributeurs composant la quatrième branche professionnelle de l'U. C. R.

Leur rôle est de placer auprès des industries utilisatrices les produits résineux, à savoir:

L'essence de térébenthine pour les peintures et vernis, produits d'entretien et industries de synthèse;
Les produits secs auprès de la papeterie, la savonnerie;
L'industrie des matières plastiques et des résinés synthétiques.

25 p. 100 du chiffre d'affaires se fait avec l'étranger à l'exportation.

La marge commerciale de ces distributeurs est de 4 p. 100 sur le chiffre d'affaires, 5 p. 100 avec l'étranger. Pour 1954 ces prospecteurs ont perçu 180 millions.

La recherche scientifique. — Le résumé trop bref que nous venons de faire des problèmes landais fait ressortir un impérieux besoin de nouveautés. Presque toutes les grandes questions qui se posent sont encore du domaine de la recherche.

Or, on ne cherche pas assez. En dehors des importantes observations scientifiques de l'institut du Pin, les quelques travaux remarquables grâce auxquels on enregistre des progrès sont le fait d'initiatives isolées: agriculteurs importants, le plus souvent venus d'autres régions, propriétaires forestiers ou sociétés industrielles. Si leur exemple était suivi, la mise en valeur serait à la fois plus originale, plus efficace et plus rapide.

Il faudrait créer une véritable émulation à laquelle participeraient, bien entendu, des chercheurs étrangers au pays, qui porterait notamment sur les points suivants:

Nouvelles utilisations du bois (pour orienter le choix des essences dans les plantations futures);
Nouvelles utilisations de la gemme;
Adaptation des essences feuillues, indigènes et exotiques;
Procédés de boisement,

auxquels viendraient s'ajouter, bien entendu, la gamme presque entière des recherches agricoles proprement dites. En effet, les résultats obtenus dans certains champs d'essais privés (en particulier pour l'emploi des engrais) paraissent de nature à autoriser de grands espoirs.

L'emploi de certaines formules de fumure dans les reboisements est également à l'étude, et permettra peut-être de corriger les plus graves défauts des terres dégradées.

C. — La nouvelle Union corporative des résineux.

Cette nouvelle Union a succédé, sans solution de continuité, le 1er juin 1948, à l'ancienne Union créée le 15 avril 1939 pour trois ans, mais renouvelée jusqu'en 1948 par tacite reconduction.

L'U. C. R. avait été créée en 1939, du fait de la mévente des produits résineux. Il était nécessaire que les professionnels trouvent un accord en consentant un sacrifice sur les prix alors pratiqués. Pour cela, il fallait réaliser l'entente entre les quatre groupes intéressés et trouver un état d'équilibre qui permette la juste rémunération de tous en assurant, néanmoins, la vente de toute la récolte.

Les professionnels et l'Etat s'employèrent à tour de rôle.

Les distributeurs envisagèrent de fonder une caisse de revalorisation de l'essence de térébenthine; les gemmeurs pensèrent à créer un comptoir général des ventes en commun des produits résineux et les sylviculteurs tentèrent d'ouvrir des coopératives de distillation et de vente des produits fabriqués. Ces efforts n'aboutirent pas de façon satisfaisante.

Les pouvoirs publics prirent, corrélativement, une série de mesures destinées à assainir les transactions: protection du marché de l'essence de térébenthine (décret du 31 décembre 1931), protection du marché contre la concurrence étrangère (décret du 13 juin 1932), création d'un système d'encouragement à la récolte de la gemme (loi du 21 mars 1934), organisation du marché (lois des 2 juillet et 31 décembre 1935), réglementation du marché de l'exportation (loi du 31 décembre 1935).

Cette sollicitude gouvernementale ne fut pas sans inquiéter les intéressés qui craignirent que ces mesures de protection aboutissent à la création d'un organisme unique de fabrication et de vente des produits sous le contrôle de l'Etat. Cette crainte fut assez forte pour inciter les professionnels à taire leurs querelles et à s'unir en profitant du désordre des cours consécutifs à la spéculation et à l'impossibilité d'établir des mercuriales valables.

C'est ainsi que fut créée l U. C. R., sous la forme d'une association régie par la loi de 1901. Depuis 1948, elle fonctionne en qualité d'union de syndicats constituée conformément aux dispositions du livre III, titre Ier du code du travail. Elle groupe donc trois syndicats:

Le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest;

La fédération des gemmeurs et métayers du Sud-Ouest;

Le syndicat professionnel des résineux.

C'est ainsi que son conseil d'administration, composé de quinze personnes, comprend quatre propriétaires sylviculteurs, quatre gemmeurs, quatre fabricants-distillateurs dont un des coopératives, trois distributeurs dont un ancien courtier.

Par accord tacite, le président est un producteur-gemmeur, le vice-président est un sylviculteur.

Le président est président directeur général. Il n'y a pas de directeur technique uniquement chargé de la gestion.

Elle a pour objet l'étude et la défense des intérêts des producteurs, transformateurs et distributeurs de la gemme et des produits résineux.

Elle assure la répartition de la gemme entre les distilleries, confie l'exclusivité de la vente qu'elle ne peut légalement pratiquer à une société de distribution distincte, la Société française des produits résineux — société anonyme constituée par les vingt courtiers-distributeurs — qui s'oblige à respecter les prix qui lui sont fixés. Elle détermine enfin l'importance et l'échelonnement des acomptes et des règlements définitifs à verser aux ayants droit.

La Société française des produits résineux est représentée à la N. U. C. R. par son président et ne prend de décision qu'après avis ou ordre d'exécution de la N. U. C. R.

En bref, celle-ci contrôle et dirige dans son intégralité le circuit de production et de distribution, fixe les prix de vente et assure les financements nécessaires.

Ces prix de vente, bloqués par arrêté du 17 février 1954, sont plafonnés au départ des distilleries, suivant les barèmes établis La N. U. C. R. est libre de les modifier en cours de saison, alors qu'un prix de campagne régulier favoriserait certainement les transactions.

Les pouvoirs publics ont évidemment un pouvoir de contrôle sur la N. U. C. R. puisque l'Etat est représenté par un commissaire du Gouvernement et puisque la campagne est financée grâce à l'octroi de lettres d'agrément dont le montant a atteint en 1954-1955 près de deux milliards.

Pour l'exportation, un barème de prix existe également et une péréquation de fait s'établit avec les prix intérieurs.

Une telle organisation a des avantages incontestables:

1° La disparition de toute spéculation sur les produits résineux — d'où la stabilité des cours;

2° La possibilité de concentrer les usines;

3° Le raccourcissement du circuit de distribution en supprimant la cession effective de la gemme au stade de la distillation;

4° La création d'un système de financement et la péréquation du prix pour permettre l'exportation.

Par contre, il y a cristallisation des positions anciennes, les usines s'engageant à ne pas recevoir des gemmes autres que celles qu'elles recevaient en 1938 ou celles ayant fait depuis la constitution de l'U. C. R. au départ de la campagne 1939, l'objet d'accord entre elles.

Malgré la réalisation de tels progrès, il serait aventuré de conclure que le fonctionnement de cet organisme suscite une entière approbation.

Au sein même de l'organisation, des dissentiments ont amené un arbitrage rendu fin 1953 par M. le conseiller d'Etat Faugère. Les conclusions de cet arbitrage n'ont pas encore, dans leurs lignes principales, été prises en considération.

Il ne faudrait pas, en effet, que cette union interprofessionnelle recommandable en ses buts, justifie, dans les résultats, les reproches qui peuvent être adressés aux « ententes » dans le sens péjoratif du terme. En pareil cas, il serait impossible à cette organisation de conserver sa liberté de fonctionnement, chère à ses fondateurs et animateurs.

De tels reproches seraient justifiés, si aucun effort, tant sur le plan économique que sur le plan technique, n'était tenté par la N. U. C. R. et ses participants; si la situation actuelle était cristallisée et si, face à la concurrence des produits de synthèse et face aux prix internationaux, la recherche continue d'une meilleure productivité n'était pas poursuivie.

Le Conseil économique n'a pas vocation pour étudier sur le plan économique la structure interne de la N. U. C. R. Une telle étude mériterait, le cas échéant, un rapport particulier, la N. U. C. R. étant une organisation spécialisée, unique en son genre.

Mais l'attention doit cependant être attirée sur la constitution particulière de son conseil d'administration et de sa direction, où diverses parties se trouvent représentées plusieurs fois, ce qui risque de fausser les arbitrages et la recherche d'une exploitation toujours meilleure.

Sur un plan général, il est certain que les difficultés s'aplaniront d'elles-mêmes dans la mesure où la qualité des produits sera améliorée et les prix seront abaissés ce que ne facilite peut-être pas le régime actuel de monopole de fait dont bénéficie la N. U. C. R.

CHAPITRE IV

L'ASPECT SOCIAL

A. — La régression du gemmage.

On l'a vu, l'extraction de la résine va en diminuant. De 175 millions de litres en 1920, l'extraction n'était plus que de 110 millions de litres en 1939 et de 80 millions à peine en 1954. Près de 30 p. 100 des pins gemmables ne sont pas gemmés.

Le nombre des gemmeurs ne cesse de diminuer.

Il est passé de 16.469 en 1950, à 16.000 en 1951, à 15.336 en 1955.

Selon les associations syndicales des gemmeurs, sur 16.000 gemmeurs recensés en 1951, il y en avait 1.435 âgés de soixante et onze à quatre-vingts ans et seulement 617 de quinze à vingt et un ans.

L'âge moyen des gemmeurs se situe entre quarante-cinq et cinquante ans.

65 p. 100 des gemmeurs ont dépassé quarante ans.

En 1954, il n'a été enregistré que 185 apprentis, contre 222 en 1952.

Le nombre de jeunes, retour du régiment, qui pratiquent le gemmage était de 169 en 1952; il est tombé à 145 en 1954.

Pour cette production, les 15.000 gemmeurs recensés ont extrait en moyenne 5.300 litres chacun, ce qui s'explique du fait qu'un bon nombre de résiniers ont une autre occupation, agricole par exemple, et que certains petits propriétaires gemment eux-mêmes.

La reconstitution actuelle de la forêt permet d'établir que — sauf incendies importants — les possibilités de production de la gemme peuvent être évaluées à 180 millions de litres dans dix ans, ce qui nécessiterait l'emploi de 22 à 23.000 gemmeurs intégraux par la méthode d'extraction ordinaire ou 15.000 à 16.000 seulement par la méthode dite « activée », dans l'hypothèse où l'on conserverait le mode d'exploitation traditionnel de l'arbre, soit un cycle de soixante-dix à quatre-vingts ans.

B. — La pratique du gemmage.

Le gemmage est pratiqué sur les pins, de mars à octobre. Compte tenu du ramassage de la gemme, il faut compter un emploi de début février à fin novembre.

En France, le gemmage se pratique de la même façon depuis fort longtemps. Le gemmeur, à l'aide d'un outil spécial dit « hapchot », pratique des entailles qui attaquent la chair de l'arbre sur une certaine largeur. La gemme s'écoule par ces entailles et est recueillie dans un pot disposé en dessous. L'ouvrier pratique ainsi de 32 à 36 entailles par an et récolte de 1,8 kilogramme à 2 kilogrammes de gemme par arbre.

Si l'on tient compte que le gemmage se pratique sur un arbre ayant de trente à trente-cinq ans, et cela pendant trente-cinq à quarante ans, l'on peut estimer extraire une moyenne de 70 à 80 kilogramms de gemme par arbre.

⁂

Il y a, dans la forêt, deux catégories de gemmeurs: les gemmeurs domaniaux et les gemmeurs de la forêt privée et des communes.

La seule différence qui existe entre eux c'est qu'en général, les domaniaux sont des gemmeurs intégraux et que ceux de la forêt privée sont souvent à la fois gemmeurs et métayers.

Les domaniaux. — Les conditions de travail des domaniaux (environ 800) sont régies par une convention collective conclue entre la direction des eaux et forêts de l'union régionale des gemmeurs domaniaux qui est une section de la fédération des gemmeurs et métayers du Sud-Ouest.

Le gemmage de la forêt domaniale est effectué en régie; le gemmeur intégral reçoit trois lots de 1.400 ares environ.

Le contrat collectif stipule que, sous réserve d'un rendement (7.650 litres de gemme), il est garanti au gemmeur un salaire équivalent de 28 F du litre de résine plus 10 p. 100.

Le règlement définitif se fait en fin de campagne, selon le prix de réalisation des gemmes et un pourcentage déterminé par convention.

Le gemmeur domanial a, quelque soit le prix de la gemme, la garantie de 28 F du litre plus 10 p. 100. En 1954, il aura perçu 30,05 plus 10 p. 100, soit 33,055.

Les travaux de gemmage s'effectuent pendant dix mois, de février à novembre inclus; pendant les deux autres mois de l'année, les gemmeurs domaniaux sont employés aux travaux d'entretien de la forêt et prennent leurs quinze jours de congés payés.

Les syndicats de gemmeurs pratiquent, entre les membres de l'organisation, le rendement collectif. Cette disposition, d'initiative syndicale, a été introduite pour remédier aux aléas qui résultent de l'inégalité de rendement des pins.

Si un gemmeur — les lots étant tirés au sort — se voit octroyer des lots à faible rendement ne lui permettant pas, malgré un travail normal, d'atteindre le rendement minimum, sa part est complétée par la collectivité.

De la même façon, les suppléments de rendement sont partagés entre tous les membres du syndicat.

Les syndicats de gemmeurs — aussi bien les domaniaux que les autres — pratiquent l'entr'aide. Si un gemmeur tombe malade, ou même vient à décéder, le syndicat désigne ses membres à tour de rôle pour effectuer le travail de ce gemmeur.

Les *gemmeurs communaux* sont en assez petits nombre; en général, leurs conditions de travail sont régies par un contrat conclu entre le conseil municipal et le syndicat. Ces contrats prévoient des conditions plus avantageuses pour le gemmeur que celles de la forêt privée (pourcentage plus élevé).

Les *gemmeurs de la forêt privée* sont environ 15.000; ils gemment soit le pignada de leurs propriétaires bailleurs, soit des pins appartenant à d'autres sylviculteurs; certains sont aussi gemmeurs sans être métayers.

Les conditions de gemmage et de rémunération sont actuellement régies par le protocole d'accord qui a résulté en 1953, de l'arbitrage général de M. le conseiller d'Etat Faugere.

D'après cet accord valable pour un an et renouvelable au gré des parties, la part du gemmeur est la suivante:

56 p. 100, si le prix de la gemme est inférieur ou égal à 50 francs le litre;

55 p. 100, si le prix de la gemme est supérieure à 50 francs, mais inférieur à 60 francs le litre;

54 p. 100, si le prix de la gemme est supérieur à 60 francs le litre.

Le salaire du gemmeur est fonction du prix de la gemme, ce qui rend le gemmeur tributaire des fluctuations d'un marché sur lequel il ne peut intervenir.

Le gemmeur offre sa force de travail, mais ne sait pas à combien celle-ci lui sera payée, car il est payé par acomptes. Il commence le travail (préparation des pins), écorçage, mise en place des pots au mois de février, mais ne touche le premier acompte qu'après la livraison de la première amasse, c'est-à-dire en avril.

C. — La répartition du gemmage.

Sur les bases d'une récolte passée de 80 millions de litres de résine, la répartition des livraisons a été la suivante:

NOMBRE de propriétaires.	POURCENTAGE	QUANTITÉ de résine livrée.	POURCENTAGE	LIVRAISON moyenne par propriétaire.
		Millions de litres.		
5.880	45	6,4	8	1.100
2.860	22	8,8	11	3.800
1.690	13	10,04	13	6.000
910	7	8,8	11	9.650
780	6	9,6	12	12.300
520	4	11,2	14	21.550
260	2	12	15	46.000
130	1	12,8	16	100.000
13.000	100	80	100	

Il ressort de ces chiffres que 910 propriétaires, qui représentent 7 p. 100 de la totalité, ont livré 36 millions de litres soit 45 p. 100 des livraisons totales.

Ils permettent aussi de constater que 130 propriétaires, soit 1 p. 100 du nombre total, récoltent deux fois plus de gemme que les 5.880 petits producteurs, ceux-ci représentant 45 p. 100 du nombre total. Chaque grand propriétaire récolte presque autant que 100 petits propriétaires.

Ce recoupement confirme la structure foncière préalablement exposée dans ce rapport et démontre que le plus grand nombre des propriétaires ne dispose que de petites parcelles souvent insuffisantes.

D. — La situation juridique des gemmeurs.

De longues controverses, qui ne sont pas terminées, se sont manifestées à l'occasion de la recherche d'une définition juridique du gemmeur. Selon les uns ou les autres, il était, soit métayer, soit entrepreneur d'ouvrage, soit salarié.

Le résultat le plus concret de cette situation ambiguë était que le résinier n'avait aucun des avantages du contrat d'entreprise et ne bénéficiait d'aucune des dispositions sociales en faveur des salariés.

Cette situation a été améliorée à partir du jour où les gemmeurs ont obtenu le bénéfice des lois sociales en vigueur pour les métayers et salariés de l'agriculture.

En fait, le gemmeur est un salarié, mais la question n'est pas réglée en droit; elle ne se pose d'ailleurs que pour les gemmeurs de la forêt privée.

Il serait temps, pour éviter d'inévitables contestations, qu'un texte, loi ou décret, tranche la question et mette fin aux heurts qu'elle provoque.

L'examen attentif de la situation montre que le litige ne porte plus que sur deux points principaux: la responsabilité civile de l'employeur-propriétaire et ce, en raison du risque d'incendie en cours de travail et le salaire minimum garanti, refusé jusqu'à ce jour par les propriétaires sylviculteurs, qui ne se considèrent pas comme des employeurs.

La première partie des difficultés pourrait sans doute être réglée facilement dans le cadre d'une assurance souscrite par le propriétaire sylviculteur, qui se garantirait contre ce risque.

D'autre part, certains membres de la commission se sont inquiétés du « travail noir » qui pouvait sévir contre les gemmeurs traditionnels, principalement aux environs des grandes villes ou des usines.

Le fait existe aux environs immédiats de Bordeaux, à Hostens et à Facture. Ce sont les retraités ou les ouvriers qui prennent en charge et à leurs heures de détente, une certaine surface de pins à gemmer.

Cette concurrence est peu importante, une centaine au plus et sans doute à temps partiel.

La commission ne peut accepter cette pratique et demande aux organismes chargés du contrôle de l'emploi de veiller à la suppression de cet abus.

Enfin, compte tenu des conditions générales de vie actuelles, il semblerait nécessaire de renforcer les moyens du gemmeur, en lui permettant, par l'association, de se rendre en automo-

bile à son lieu de travail et pouvoir en groupe, jouir des conditions plus confortables pour ses déplacements et ses repas. A cet effet, des prêts spéciaux pourraient lui être consentis. De plus, des cours d'apprentissage des méthodes modernes de gemmage doivent être créés à l'usage des jeunes apprentis gemmeurs, ces méthodes veillant à garantir l'hygiène et la santé de leurs exécutants, comme à en perfectionner l'équipement.

Dans le programme de création d'une zone pilote, le logement des gemmeurs doit s'inscrire comme faisant partie constituante d'un quartier au même titre que l'artisanat et le commerce local.

Si les avantages du gemmage activé devaient être confirmés par la pratique, la généralisation de cette méthode aurait une conséquence importante : celle de réduire la durée de l'apprentissage. Alors qu'avec le procédé traditionnel (méthode Hugues), l'apprentissage dure près de trois ans, avec la méthode activée un apprentissage de quelques mois serait suffisant.

On sait que le grand reproche formulé contre le gemmage activé est l'emploi de l'acide sulfurique et les brûlures qui peuvent en résulter, sur les vêtements et les poumons. Ces inconvénients devraient être supprimés par l'amélioration de l'équipement et de la méthode ou par l'emploi d'autres produits, telles les hormones. Ils doivent donc faire l'objet de recherches en ce sens.

Cependant, on ne doit pas ignorer que la réticence des gemmeurs à la pratique d'un gemmage de meilleure productivité provient principalement des craintes suivantes:

a) Crainte de chômage, par suite du gain de temps obtenu et de la simplicité de l'apprentissage;

b) Crainte de baisse de prix de la gemme, par suite de l'augmentation des quantités récoltées et faute de débouchés nouveaux.

Si l'on veut avec raison, maintenir le nombre des gemmeurs, il faut prévoir, le cas échéant, de leur assurer une autre activité qui vienne sur place, compléter leur salaire. Ce sera l'objet de la partie agricole de ce rapport, où la population locale, par priorité, doit trouver son emploi.

E. — La rémunération du gemmeur.

Le prix brut de la gemme fixé, en principe, par la « Nouvelle union corporative des résineux », se trouve réparti de la manière suivante: selon la moyenne des sept dernières années: 55,69 p. 100 au gemmeur, 44,31 p. 100 au sylviculteur. En fait et en raison de l'accord intersyndical de 1928, la part du gemmeur a varié de 54 à 56 p. 100, selon que le prix de la gemme variait de 60 à 50 francs le litre.

Les sylviculteurs font observer qu'il s'agit de prix bruts et que, si l'on tient compte des charges supplémentaires qu'ils supportent: 4 p. 100 de congés payés, 2,20 p. 100 pour la sécurité sociale, leur recette nette au litre de gemme est très réduite.

Le gemmeur estime que son travail n'est plus assez rémunérateur. L'abandon de la profession semble le justifier (20 p. 100 en dix ans). La fédération syndicale des gemmeurs fait remarquer que le prix de la gemme, en baisse depuis plusieurs années, laisse à l'ouvrier un salaire annuel amoindri qu'elle évalue à 190.000 francs par dix mois de travail et pour une participation de 28 francs dans le prix du litre de gemme ou à 240.000 francs pour la participation de 30 francs recommandée par M. le conseiller d'État Faugère en additif de son arbitrage de novembre 1953.

Pour se faire une opinion sur la correspondance horaire de cette rémunération, il faudrait connaître le temps consacré à la récolte de 6.800 litres de gemme qui en est la base.

Il serait, pour l'instant, tenu compte d'une durée de travail de 100 heures pour récolter une barrique de 340 litres. A ce chiffre, la rémunération ci-dessus vaudrait pour 2.000 heures de travail.

Les sylviculteurs font ressortir que de nombreux contrôles effectués contradictoirement et en tenant compte de lots de bois de qualités diverses ont conduit à une moyenne de 60 à 70 heures au lieu de 100.

L'administration rappelle que la durée de 100 heures a été fixée durant la période d'occupation allemande et que des raisons d'opportunité ont joué alors, mais qu'une durée moyenne de 80 à 85 heures est beaucoup plus près de la réalité.

La tâche ressortirait alors, pour une durée annuelle moyenne de 1.650 heures, laissant du temps à l'ouvrier soit pour se consacrer à une tâche plus importante, soit à des travaux agricoles, ce que fait du reste le métayer-gemmeur. Il importe cependant de rechercher à augmenter le salaire horaire tout en limitant le prix des produits fabriqués pour favoriser une exportation des excédents, exportation non rentable actuellement. Une étude des temps de travail de l'extraction et de la collecte de la gemme faciliterait la recherche d'une solution valable.

En matière de salaires, il nous paraît que le législateur a permis à la profession de s'organiser et de déterminer elle-même ses lois internes dans le cadre de la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives. On se trouve ici dans un cas où ce sont les professionnels qui connaissent mieux que quiconque les problèmes sociaux que pose la pratique de la profession du gemmeur.

⁂

On trouvera ci-après le détail de la répartition du prix de la gemme, donc de la rémunération du gemmeur.

Détail du règlement final de la campagne 1954-1955.

(D'après: U. C. R.)

	GEMMEURS	PROPRIETAIRES — Régime général. Gironde et Landes en totalité et communes gemmières du Lot-et-Garonne.		PROPRIETAIRES — Régime sans allocations familiales. Autres départements et communes non gemmières du Lot-et-Garonne.		DOMAINES
		Assurances Accidents.	Exclus Assurances Accidents.	Assurances Accidents.	Exclus Assurances Accidents.	
Prix brut	28,9191	23,6611	23,6611	23,6611	23,6611	52,58
Congés payés	+ 1,1567	— 1,1567	— 1,1567	— 1,1567	— 1,1567	»
	30,0758	22,5044	22,5044	22,5044	22,5044	52,58
A déduire:						
Cotisations professionnelles	0,025	0,10	0,10	0,10	0,10	0,125
Allocations familiales	»	0,8767	0,8767	»	»	0,8767
Assurances accidents	»	0,3507	»	0,3507	»	0,2153
Total à déduire	0,025	1,3274	0,9767	0,4507	0,10	1,2170
Prix net	30,0508	21,1770	21,5277	22,0537	22,4044	51,3630
Arrondi à	30,05	21,17	21,52	22,05	22,40	51,36
Acomptes versés	26,50	15	15	15	15	34,30
Ristourne à verser	3,55	6,17	6,52	7,05	7,40	17,06

F. — La justification du maintien du gemmage.

Le gemmage du pin maritime, qui est généralement exploité par des familles de métayers résiniers, permet de maintenir dans la forêt de Gascogne une population laborieuse qui participe à l'entretien des boisements, ainsi qu'à leur défense contre l'incendie.

Dans la note remise par le syndicat des propriétaires sylviculteurs landais à la mission du Conseil économique, figure l'appréciation ci-après :

« L'intérêt social régional pousse à adopter le système du gemmage, qui fait vivre toute une population ».

Ce fut aussi l'opinion de M. le conseiller d'Etat Faugères, président de la commission régionale des Landes de Gascogne, lors de son audition au Conseil économique.

Le gemmage se justifie donc pour plusieurs raisons :

1° La suppression du gemmage entraînerait immédiatement la suppression du « gagne pain » de près de 16.000 gemmeurs et leurs familles ; cette population risquerait d'être obligée de quitter le pays.

Un tel exode aurait pour conséquence un abaissement de la densité de la population, densité qui se trouve déjà au taux minimum de 10 habitants au kilomètre carré ;

2° Le gemmeur vit dans la forêt ; il la parcourt dans tous les sens ; il en est le gardien vigilant, avisé, compétent ; il veille à la conservation des pignadas avec un soin tout particulier ; c'est le gemmeur qui se trouve le mieux placé pour détecter dès leur naissance les foyers d'incendie, pour donner l'alerte, pour organiser la lutte rapide contre le sinistre.

Chacun sait que, dans ses débuts, un incendie de forêt est relativement facile à vaincre.

Des centaines de foyers d'incendies sont tous les ans circonvenus avant d'avoir pu s'étendre, grâce à la présence des gemmeurs ;

3° La pratique du gemmage exige un minimum d'entretien de la forêt et en particulier le débroussaillement, et chacun sait le rôle néfaste que joue le sous-bois dans la propagation du feu.

L'avenir des gemmeurs est lié à la rentabilité de la production de la résine, laquelle est fonction des débouchés, de découvertes de nouvelles utilisations et de la réduction du prix de revient.

Il ne peut être question de sacrifier délibérément les gemmeurs au point de vue économique. Il y a un équilibre à trouver, une protection préalable à instaurer et, si besoin est, une aide à la reconversion pour les cas extrêmes, ne permettant plus aucun espoir d'avenir.

Ce maintien du gemmage présente un aspect humain primordial.

La pratique du gemmage n'exclut nullement la nécessité d'assurer ce qu'il est convenu d'appeler l'équilibre sylvo-agro-pastoral, c'est-à-dire de réaliser un partage équitable entre, d'une part les pignadas, et de l'autre les surfaces labourées ou en pâture. Au contraire, une judicieuse répartition aura les meilleurs effets.

Les pignadas assureront l'assainissement du sol, les pins évacueront l'excédent d'eau, les massifs forestiers protègeront de l'érosion éolienne les terres labourées.

A leur tour les surfaces labourées et les prairies seront autant de pare-feu très utiles, très efficaces. Les deux cultures s'entraideront et il serait très utile que des dispositions, mêmes autoritaires si le besoin s'en fait sentir, soient prises pour éviter, soit dans un sens, soit dans l'autre, toute exagération.

CHAPITRE V

L'ASPECT AGRICOLE

Les auditions devant la commission de l'agriculture, les séances d'études de Bordeaux et de Mont-de-Marsan, les contacts pris avec les différentes personnalités ont montré la nécessité d'effectuer la mise en culture d'une fraction du massif boisé des landes de Gascogne.

M. Siloret, directeur des services agricoles de la Gironde, dans son rapport pour le commissariat général au plan, établi en 1953, en avait déjà montré l'impérieuse nécessité.

I. — Les raisons d'une mise en culture de la région des landes.

Trois raisons majeures militent dans ce sens :

1° La lutte contre l'incendie — malgré les précautions prises et l'effort déployé — est impossible quand le taux de boisement atteint 90 p. 100.

Il faut « casser » le massif forestier, établir un équilibre « agro-sylvo-pastoral » ; telles étaient les deux expressions qui revenaient constamment après les incendies de 1945.

Cela n'a pas été fait. Certes, des mesures importantes ont été prises, mais le retour du fléau dévastateur n'est pas exclu ;

2° On ne lutte pas contre l'incendie sans un certain peuplement humain, sans la constitution de clairières.

Le minimum de peuplement — le taux de dix habitants au kilomètre carré apparaît vraiment comme un minimum qui est loin d'être atteint à l'heure actuelle — ne peut être assuré — sans la mise en culture de certaines terres. Il faut, non seulement arrêter l'exode rural, mais entreprendre un véritable repeuplement, sinon en certains endroits, une véritable colonisation.

Le plein emploi des travailleurs sera mieux assuré par le travail combiné de la terre et de la forêt que par la forêt seule ;

3° Toute monoproduction — toute monoculture est vulnérable même si elle a un double débouché : le bois et la gemme.

L'examen objectif des situations économiques régionales montre que les régions de monoculture subissent plus que d'autres l'influence des crises. Il faut donc rompre la monoculture.

Disons plus : dans une région où les espoirs d'industrialisation sont prochains (pétrole de Parentis, gaz de Lacq, établissement de complexes industriels, etc.), il faut un équilibre industrie-agriculture. On ne peut laisser une agriculture à base de traditions locales à côté d'une industrie d'avant-garde pouvant assurer des salaires élevés.

***

Mais il ne nous a pas semblé que tous les dirigeants régionaux étaient persuadés de cette nécessité de mise en culture et des efforts à faire pour y parvenir.

Les sylviculteurs, les gemmeurs, sont attachés — par un amour très compréhensible et très respectable — à la forêt. Celle-ci a été, dans le passé, la source de profits substantiels et de salaires élevés. On espère que la crise actuelle passée, les beaux jours reviendront. La mise en valeur agricole demande des sommes importantes, elle bousculera des habitudes, mettra une limite à certains droits et nécessitera la venue de travailleurs d'autres régions. Tout cela se heurte à un certain conservatisme traditionnel non seulement de habitants de la région, mais aussi de certaines administrations.

II. — Combien de terres faut-il mettre en culture ?

Il faut tout d'abord préciser que la multiplication des espaces sans forêt et le développement des exploitations nouvelles n'a pas pour but de faire disparaître les métairies existantes — mais, bien au contraire, de les maintenir et de les consolider.

La mise en culture de 10 p. 100 du massif forestier, perspective théorique pour une première étape, correspondrait à 100.000 hectares. D'une façon plus précise, M. Siloret indiquait que, derrière les étangs, il existe une zone de 35.000 hectares de régions marécageuses, à sol riche et humifère qui se prêterait particulièrement à la culture. Cette zone pourrait être irriguée par l'eau des étangs qui se trouvent au-dessus du niveau de la mer. (Marais de Contis, Beychevelle, Vendays...)

Par ailleurs, une étude des sols, qui devrait être poussée plus loin, montre qu'il est possible de trouver 60.000 hectares susceptibles d'être mis en culture, dont 50.000 dans la Grande Lande.

Le choix des terrains à mettre en culture dépend des impératifs de la lutte contre l'incendie, et les cultures à y implanter devront tenir compte des qualités agronomiques des sols. Il ne s'agit pas de développer l'agriculture dans une seule région, mais de multiplier les îlots de mise en culture qui formeraient autant de clairières peuplées. Il faut aussi tenir compte de la

nécessité d'effectuer un certain groupement des exploitants « en quartiers » et enfin de la nécessité pour la sauvegarde forestière du nettoyage des pare-feu.

Enfin, on commettrait une erreur, du point de vue forestier pur, en entretenant à sable nu 10 15 p. 100 de la surface sans aucun rapport correspondant.

III. — Le plan d'ensemble.

Ainsi apparaît la nécessité d'un plan d'ensemble intimement lié à la protection de la forêt, au développement industriel de la région, au maintien et à l'implantation de la population nécessaire.

Ce plan d'ensemble doit porter sur tous les secteurs, la vie d'une région étant fonction de la prospérité de chacun d'eux.

Il se traduira plus particulièrement dans le secteur agricole, dans le choix des exploitations, leur importance, leur situation et l'orientation de leur production.

Si l'on aborde le problème de structure, en regardant les chiffres de la répartition du territoire dans la région landaise, on s'aperçoit que la région la plus favorable à la mise en valeur agricole est précisément celle qui ne nécessite aucune disparition de la forêt existante. Les terres à cultiver doivent, en effet, être prises soit sur des landes, soit sur de marécages.

IV. — La structure agricole.

Volontairement, nous affectons une vocation à l'exploitant, selon les dimensions de ses terres. Toutes proportions gardées, bien entendu et compte tenu de la disposition des sols et de l'exploitant, il nous paraît impensable de pouvoir faire vivre une famille dans les landes sur une surface de moins de 10 hectares, si celle-ci ne s'est pas spécialisée sur une production à haut rendement.

M. Siloret a proposé 10 hectares par habitant pour atteindre un peuplement de dix habitants au kilomètre carré et 50 hectares, par conséquent pour une famille moyenne de quatre personnes. Nous sommes d'accord avec lui, mais compte tenu des tendances d'avenir, toujours favorables à la concentration, nous prévoyons une surface plutôt supérieure en y ajoutant 50 hectares de forêt pour disposer des pâtures de sous-bois pour les bovins, entretenir celle-ci et réunir le plus d'activités possibles sur une même exploitation.

Il n'est pas exclu de combiner plusieurs formules.

En effet, si l'on envisage de constituer seulement des petites exploitations, on obtiendra, au moins en partie, le résultat démographique voulu, mais sans enlever à la forêt des espaces suffisants pour arrêter les incendies. Au contraire, les grandes exploitations agricoles, plus efficaces contre le feu en raison même de leur étendue, supposent une population moins dense. La raison commande donc de prévoir les deux, les petites exploitations étant groupées en vue de faciliter certains services communs et les grandes dispersées au maximum puisqu'elles constituent un pare-feu par leur seule présence.

Il ne s'agit aucunement ici de prendre parti pour ou contre les grandes ou les petites exploitations du point de vue, soit de la technique agricole, soit des apports éventuels de population; il importe d'abord de juger les solutions proposées par rapport au but principal qui est de rompre rapidement et sur de vastes espaces, la continuité du massif forestier.

Quant à l'utilisation agricole des espaces ainsi libérés, on doit noter que les exploitations les plus productives créées depuis les incendies sont généralement grandes. Elles proviennent de domaines forestiers importants, dont les propriétaires ont jugé que la constitution de vastes espaces consacrés à l'agriculture par la vente d'une partie de leurs terres, était la meilleure des assurances pour isoler le reste du feu.

L'extension d'un tel mouvement est donc souhaitable. Or, il semble n'être freiné actuellement que par des difficultés financières. La création d'une exploitation agricole dans les Landes n'étant pas immédiatement rentable, ne permet pas de financer aux taux habituels, l'intérêt et l'amortissement des emprunts. Il faudrait prévoir des bonifications d'intérêts spéciales pour la région, jointes à la possibilité d'emprunter des sommes importantes et réellement à l'échelle des travaux à accomplir; en outre, la prime de défrichement devrait être d'un ordre de grandeur suffisant, ce qui n'est pas actuellement le cas.

Dans ces conditions, un effort financier réduit des pouvoirs publics permettrait de créer rapidement les espaces libres nécessaires. Quant au risque d'érosion éolienne, parfois invoqué pour limiter le nombre des exploitations, il disparaîtra si la production fourragère prend une extension suffisante. La prairie jouera ici pour la conservation du sol, le même rôle que les essences feuillues ou la fougère dans les espaces qui resteront consacrés à la forêt.

Cet effort ne devra bien entendu pas faire perdre de vue le deuxième objectif qui est d'augmenter la densité de la population. Pour cela, il faudra créer des exploitations petites ou moyennes, où le rôle de clairière, bien que toujours appréciable, passera au second plan : l'important sera ici la conception même de l'exploitation pour que l'équilibre économique n'en soit pas trop instable. Le choix des cultures et des élevages, la mise en œuvre des meilleures méthodes de production rencontreront les difficultés inhérentes aux pays pauvres; seule une aide financière puissante permettra de les surmonter.

On pourrait s'inspirer des méthodes utilisées pour la mise en valeur de certaines régions en Hollande.

***

Ayant défini le régime de l'exploitation — propriété, métayage ou fermage — il faudrait fixer la dimension des exploitations. Plusieurs considérations doivent intervenir : le facteur démographique et les besoins de peuplement, les besoins de main-d'œuvre, la nature des productions.

Différentes formules pourraient être étudiées, notamment la création de sociétés d'économie mixte. Ces sociétés acquerraient les terrains, feraient l'équipement d'infrastructure et les céderaient ou les loueraient aux usagers.

Il apparaît que la multiplication de grands domaines ne répond pas aux besoins de la région et à l'utilisation maximum de main-d'œuvre. Ces essais ont manifestement démontré l'audace de leurs pionniers et les qualités techniques des agriculteurs qui les dirigent.

L'exploitation des terres de ces grands domaines est remarquable; la qualité des récoltes souvent exceptionnelle fait envie à des régions plus riches. Si la puissance des moyens mis en œuvre n'est pas applicable dans la plupart des exploitations, il n'en demeure pas moins que les procédés nouveaux servent de tests et d'exemples, susceptibles de vulgarisation et d'emploi pour les producteurs voisins.

Ils ne peuvent cependant assurer une densité de peuplement suffisante, ni fournir la main-d'œuvre à la forêt.

L'exploitation de 40 à 50 hectares de terres — dont une bonne partie en herbage — nous le verrons plus loin, avec l'exploitation d'une surface égale de forêt (exploitation du bois et gemmage) et le pacage des pare-feu permet la subsistance d'une famille.

La mise en culture de 100.000 hectares dans ces conditions représente l'implantation de 3 à 4.000 fermes nouvelles. Si on échelonne ce programme sur dix ans, cela représente 300 à 400 fermes nouvelles à implanter par an.

Ces exploitants devraient être recherchés dans la région, dans la mesure où celle-ci pourrait fournir des agriculteurs qualifiés ou en dehors d'elle s'il en était autrement. Ce serait, dans cette dernière hypothèse, l'œuvre des migrations rurales.

Cette implantation d'agriculteurs, soit locaux, soit venant d'autres régions, demandera une préparation et une organisation toute spéciale.

Pour ce faire, la formation professionnelle agricole doit être poussée, tant par la création de C. E. T. A. que par la mise en place de centres postscolaires permettant le perfectionnement des jeunes agriculteurs.

V. — L'orientation des nouvelles exploitations.

La visite des fermes nous a montré que la mise en valeur agricole de la région était possible. Nous avons été étonnés de la qualité des récoltes et tout particulièrement de la qualité des prairies.

Il apparaît bien que la vocation de ces terres est la prairie. Les terres extrêmement légères sont très sensibles à l'érosion éolienne. Nous vîmes, par temps sec, de véritables nuages derrière les instruments de culture.

Pour fixer la terre, il faut utiliser la forêt et la prairie. La mise en culture doit se faire en vue de la prairie, au moins dans une forte proportion. Elle nécessite l'arrosage, mais le plan d'eau se trouve à faible profondeur au-dessous de l'alios, à deux ou trois mètres de profondeur. Le sous-solage permet de briser l'alios. Nous avons vu en fonctionnement à Solférino un appareil remarquablement puissant effectuer ce travail. La présence de l'eau permet d'assurer une qualité de fourrage avec des apports d'engrais à dose normale.

Les terrains considérés comme les plus pauvres, ceux de la lande humide, seront sans doute les plus qualifiés. Des essais ont lieu actuellement avec des forages à grande profondeur, 60 ou 150 mètres, consécutifs aux forages pour le pétrole. Ils permettent d'aspirer l'eau artésienne ou semi-artésienne, ce qui facilite encore l'irrigation. Il appartient désormais de multiplier ces expériences, de les traduire au niveau des moyennes exploitations pour la production des fourrages et du bétail et des petites exploitations pour les productions spécialisées.

L'eau permet l'implantation de fermes de moyenne importance. Elle assure du travail à un nombre de travailleurs élevé tout en laissant assez de temps libre pour le travail de la forêt. Elle correspond à des productions dont l'accroissement est possible. Le marché intérieur comme le marché extérieur étant susceptibles de les recevoir en quantité accrue.

Enfin, le bétail permet en même temps le nettoyage des pare-feu et sous-bois par pacage, ce qui est le système le plus économique.

L'exploitation de la ferme expérimentale de Sabres, grâce aux conseils de la direction des services agricoles, montre qu'il est possible, sans d'ailleurs faire une culture très intensive et avec une qualité de bétail moyenne, d'atteindre un rendement intéressant.

Pour ne pas dérouter dangereusement les producteurs locaux, il serait bon de commencer par suivre la sélection de la race bovine bazadaise locale, et chercher un croisement industriel valable pour une production de viande. Celle-ci intéressant tout particulièrement la région bien placée sur le marché par sa précocité dans la production.

L'introduction de races exigeantes ne pourra réussir qu'après une reconversion fourragère et la création de prairies à production intensive, capables d'alimenter des troupeaux d'élevage et d'embouche lorsque le sol le permet. La production laitière ne doit être abordée qu'avec précaution, compte tenu de la situation anarchique du marché laitier dans le Sud-Ouest et l'accroissement général de la production. Une minutieuse étude des débouchés devra être faite avant toute orientation nouvelle des productions.

Parmi les objectifs d'intérêt général susceptibles d'être retenus pour le développement de la région, il faut retenir la création d'une centrale laitière à Bordeaux, cette ville n'ayant pas, en lait de qualité, l'approvisionnement convenable. Faute d'un débouché régulier de cet ordre, la production régionale végète et se ruine. Le fait est particulièrement grave, puisque la reconversion viticole conduit à peu près inévitablement à la production laitière et qu'ainsi, faute d'organisation dans les débouchés, cette reconversion risque d'échouer.

D'autant que ce sont particulièrement les petits producteurs qui demandent la transformation de leur vignoble. En Gironde, la demande porte actuellement sur 500 ha et en décembre 1955, 1.200 demandes intéressaient 1.700 ha.

L'élevage du mouton est à reprendre dans la région landaise, en partant aussi de la race locale très résistante et croisée en Solognot ou Berrichon de l'Indre, les races Southdown ou Charmoise ne pouvant être introduites que sur prairies améliorées.

Cet élevage est nécessaire pour la production du fumier, le nettoyage de la forêt et il est rentable.

Trois formules sont à préconiser:

1° Le troupeau familial de 20 à 30 têtes sans gardien, dans les fermes avec peu de main-d'œuvre et en pâtures closes;

2° Le grand troupeau avec berger, pour les sous-bois, les prés-bois et l'exploitation des pare-feux. Ces troupeaux peuvent d'ailleurs prendre les mêmes formules pastorales que le Jura, les Alpes et exploiter, par un seul berger, plusieurs troupeaux mis en commun. La formule du berger devient rentable et sa rémunération assurée. Toutes initiatives de ce genre devraient être encouragées et guidées;

3° On pourrait aussi recourir sur de grandes étendues au parcage électrique qui aurait l'avantage de supprimer le berger permanent.

De semblables expériences devront s'entourer de toutes les études nécessaires en vue de satisfaire aux diverses conditions posées, à de multiples reprises, au cours de ce rapport et porter leurs participants à un meilleur niveau de vie.

VI. — Equipement des villages et habitat.

L'équipement de l'habitat et des villages pose un très gros problème.

En ce qui concerne l'habitat (logements et bâtiments), il faut envisager des constructions simples et économiques avec des formules (hangars, étables de stabulation libre, etc.) pouvant s'adapter à l'évolution de l'agriculture.

Mais surtout, il faut envisager un groupement des maisons en villages ou en quartiers. Pour des migrants, plus que pour des gens du pays, l'isolement complet dans la forêt est pesant.

Une vie collective, même embryonnaire, rompt cette solitude.

L'importance des villages ou des quartiers dépendra des circonstances.

Un équipement minimum doit être obligatoirement prévu: postes téléphoniques, écoles, artisanat, prestations de services, etc.

L'étude de l'équipement doit être faite minutieusement. L'équipement d'infrastructure doit comporter la voirie, l'électricité et l'équipement hydraulique. L'équipement de la voirie doit se faire en même temps que se poursuit l'équipement de pistes pour la lutte contre l'incendie.

La visite d'un migrant de Vendée nous a montré combien certaines métairies isolées, combien certains quartiers étaient mal desservis.

On imagine les difficultés d'accès l'hiver. On imagine aussi la fatigue des enfants obligés d'emprunter ces mauvais chemins d'accès pour faire parfois 6 ou 8 kilomètres pour aller à l'école. La construction de chemins pourrait, en même temps, compléter le réseau des pistes pour la lutte contre l'incendie.

Le réseau électrique doit être complété et renforcé. Certaines fermes n'ont pas le courant force, ce qui rend impossible toute modernisation poussée. L'équipement hydraulique est plus essentiel encore. Dans beaucoup de régions marécageuses, il faut faire ou refaire le réseau des émissaires pour l'évacuation des eaux avant de procéder à l'irrigation ou à l'arrosage.

Cet équipement est indispensable pour l'implantation des familles. Il doit être complété par une organisation des transports par autobus pour assurer le lien avec les centres plus importants.

CONCLUSIONS

Au terme de cette longue étude, il importe de tirer quelques courtes conclusions et de rappeler les recommandations que, chemin faisant, il avait paru souhaitable de formuler.

I. — La forêt, les risques d'incendies, la solidarité de ses productions.

La forêt, désormais reconstituée, l'a été en grande partie de façon naturelle. L'expérience actuelle incite à penser que l'intervention des pouvoirs publics aurait gagné à influencer dès le début cette reconstitution, en tenant compte des nécessités de la protection contre l'incendie. Pour la plus grande partie du massif, l'aménagement n'est pas réalisé.

En définitive, il est inconcevable qu'un bloc de plusieurs centaines de milliers d'hectares ait été reboisé sans doctrine d'ensemble et sans contrôle.

Devant le danger du feu, le massif est un ensemble indissoluble, dont toutes les parties sont solidaires. Dans ce domaine précis, il semble éminemment souhaitable que la puissance publique utilise les pouvoirs qu'implique son rôle tutélaire.

Ces considérations détermineront une politique de reconstitution ordonnée de la forêt, son débroussaillement, la protection contre les incendies par le corps des sapeurs-pompiers l'achèvement des pistes pare-feu et leur entretien et la constitution de massifs de feuillus et de clairières de protection.

Elles démontrent également la solidarité des production de la forêt. A ce titre, il est nécessaire de créer une obligation solidaire des propriétaires-forestiers en maintenant le principe d'une taxe à l'hectare, valorisée aux conditions actuelles et dont le produit serait affecté à l'entretien de la forêt landaise.

II. — La concentration administrative.

L'examen de la situation des Landes de Gascogne et des problèmes qui s'y rattachent, fait apparaître la nécessité d'une concentration et d'une coordination des efforts, tant pour la protection de la forêt que pour la mise en valeur de la région.

Cette concentration et cette coordination s'étaient imposées au lendemain des grands incendies et traduites par l'ordonnance du 28 avril 1945. Au fur et à mesure que s'estompent ces souvenirs, l'effort se ralentit et la situation s'aggrave.

Les études.

Les études systématiques des problèmes posés par la mise en valeur des Landes n'ont pas été achevées (cartes géologiques, inventaire de la forêt...). Chaque service travaillant isolément dans son secteur (eaux et forêts, génie rural, services agricoles, ponts et chaussées, urbanisme, etc.) poursuit consciencieusement sa tâche mais sans se préoccuper de ce qui se fait ailleurs. Les crédits, qui devraient être votés en bloc pour l'ensemble de la région — après approbation d'un plan cohérent — sont affectés à chaque service par les directions parisiennes des ministères et souvent en proportion du dynamisme de ces directions.

Un exemple d'actualité est à prendre dans les prochains tracés des canalisations de gaz de Lacq et des lignes d'Electricité de France qui vont sillonner la forêt de pare-feux, dont il faudrait prévoir la coordination avec ceux existant.

Créée à la suite des incendies, la commission régionale des Landes de Gascogne, siégeant à Bordeaux fut très active après 1949; elle fut à l'origine d'heureuses initiatives, mais actuellement elle ne se réunit plus qu'une fois par an. Composée de près de 70 personnes, elle se révèle trop nombreuse et démunie de moyens administratifs et financiers.

A l'échelon central, existe la commission nationale de mise en valeur des Landes de Gascogne, siégeant à Paris et présidée par le ministre de l'agriculture; composée de hauts fonctionnaires, ses études ne paraissent intéresser que les travaux relevant de la compétence du génie rural.

Ainsi, d'innombrables bonnes volontés sont sollicitées; des commissions, des comités se réunissent mais personne ne paraît, en fait, responsable, car personne ne dispose à la fois et de l'autorité et des crédits qui, seuls, justifient et consacrent une responsabilité.

Ces difficultés, qui apparaissent à l'occasion de cette étude sur les Landes, se renouvelleront à l'occasion de toute autre étude régionale de mise en valeur et méritent donc de recevoir une solution. Il s'agit de définir les tâches à accomplir et, pour les réaliser, il importe de faire disparaître les chevauchements et les dualismes d'autorité ou de compétence.

Le problème est donc posé de savoir comment l'on associera en vue d'une coordination efficace, pour une même tâche, des départements voisins (préfets et conseils généraux) des communes jalouses de leurs libertés, des services techniques cloisonnés dans leur compétence et de nombreux groupements semi-publics ou privés (chambre de commerce, des métiers ou d'agriculture, syndicats, particuliers).

D'autres pays ont réglé ces problèmes: l'Italie pour la bonification des marais Pontins, les U. S. A. par la Tennessy Vallee Autority.

Dans les Landes, il est souhaitable de résoudre cette difficulté rapidement et de lutter contre l'éparpillement des initiatives, qui dilue les responsabilités.

III. — Etudes à entreprendre.

Compte tenu d'une réforme de structure de la N. U. C. R. suggérée au cours du présent rapport, l'examen des situations de la forêt, de l'industrie du bois et de la papeterie, définit l'objet des études à entreprendre (1).

La forêt

Bien que particulièrement délicat, l'inventaire de la forêt landaise doit être entrepris d'urgence. Sans doute, les prix des bois et de la tendance à la hausse améliorent provisoirement la situation. Cependant, la connaissance des disponibilités reste empirique et controversé. L'accord est général, parmi les utilisateurs du pin maritime, sur l'opportunité de cet inventaire.

Il portera sur la superficie, l'âge de la forêt, son aménagement et le taux d'accroissement annuel à partir des estimations de l'administration des eaux et forêts.

Un relevé topographique aérien — s'il est considéré comme praticable et rentable — contrôlera les renseignements obtenus.

1° *Industries de la résine.*

L'évolution des industries de la résine est liée, en premier lieu, à la connaissance des débouchés.

Il conviendra de poursuivre l'étude des procédés et coûts de fabrication, ainsi que des débouchés des produits nouveaux.

La commission de développement des produits résineux, constituée sous l'égide du conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique, examine actuellement les techniques des nouvelles fabrications.

Ses conclusions orienteront les études de débouchés. Des fabrications nouvelles de produits spéciaux et de haute valeur seraient entreprises par plusieurs usines groupées, et s'effectueraient, soit dans l'une d'elles, soit dans une usine spéciale. Ces perspectives supposent la connaissance approfondie de la structure des industries de distillation de la gemme (dimension optima de l'unité de production, prix de revient, etc.) dont l'étude est à entreprendre.

Parallèlement, une action psychologique devra être menée, en vue de faire comprendre aux intéressés la nécessité d'une évolution et d'un développement.

2° *Industries traditionnelles du bois.*

Pour toutes ces industries, il y a lieu d'étudier d'abord les possibilités des marchés, puis l'adaptation de la structure des diverses industries aux productions et aux débouchés actuels et prévisibles.

La parqueterie de pin doit profiter au maximum du développement de la construction et de son prix favorable. Le syndicat des fabricants de pin maritime, qui a déjà effectué une première prospection du marché, collaborerait avec le centre d'expansion à une enquête plus approfondie, dont l'objet serait de déterminer l'évolution en quantité et qualité (label) de la demande.

Cette enquête serait conduite auprès des services du M. R. L. du centre technique du bois, du centre scientifique et technique du bâtiment et d'architectes qualifiés.

Cette enquête pourra détecter de nouvelles méthodes de travail et de fournitures, telle, par exemple, la vente de parquet posé, permettant des diminutions de prix et évitant ainsi les substitutions de qualité. Il peut en résulter des jumelages d'entreprises et des réformes de structure.

Ces diverses opérations dégageront vraisemblablement des usines dont la conversion pourrait être étudiée en vue de fabrications à base de déchets de bois.

De telles entreprises, de petites dimensions en général, ont des approvisionnements et des débouchés assurés sur le plan national.

(1) Ces études projetées par le centre d'expansion économique « Bordeaux-Sud-Ouest » et la N. U. C. R. sont en cours de réalisation

3° *Les papeteries.*

Un inventaire économique d'ensemble de ce secteur d'activité constituera la base des études sur:

Les capacités de production des usines de pâte à papier landaises;

Le potentiel, l'activité, le rendement et la productivité des entreprises;

La création éventuelle de nouvelles usines de pâte à papier.

IV. — Le plan agricole d'ensemble et les crédits.

Toutes les données agricoles énoncées au cours de ce rapport sont étayées sur des réussites individuelles, sur les recherches et les expériences des services officiels de l'agriculture, sur les initiatives des organisations professionnelles de la région. Elles ne peuvent prendre de l'ampleur que si elles procèdent d'un plan général d'application, doté de crédits importants, s'espaçant dans le temps et dans l'espace. Appelé, à juste titre, équilibre agro-sylvo-pastoral et aussi industriel, cet effort vise à un développement en série de productions mieux adaptées aux nécessités économiques actuelles.

Ce programme devrait être chiffré et rigoureusement appliqué, en particulier en ce qui concerne les travaux d'infrastructure, afin de permettre ultérieurement toutes initiatives individuelles ou collectives, nécessaires à la mise en valeur de la région. Notre mission d'études dans les Landes a été très étonnée qu'en dehors du programme très général présenté en 1953 par l'ingénieur en chef des services agricoles de la Gironde au commissariat au plan, aucune étude chiffrée de mise en valeur de la région des Landes de Gascogne, ne lui ait été signalée.

Sans aucun doute, cette absence de précisions et d'affectations de crédits à des objectifs parfaitement déterminés, est la cause de l'absence de réalisations effectuées à ce jour. Certaines régions françaises, ayant au contraire, par une détermination exacte des besoins et des objectifs, obtenu des crédits importants.

Des informations qui précèdent, se dégage pourtant l'obligation de lier les différents secteurs et le danger pour l'ensemble de négliger l'un de ceux-ci. Le taux de peuplement descendu en certains cantons aux environs de 4 habitants au km2, avec toutes les conséquences qui en découlent, démontre plus que tout autre argument l'urgence de la mise en route d'un tel programme.

Le programme chiffré en 1953 par M. Siloret préconisait la mise en valeur de 100.000 hectares, l'installation de 5.000 familles, et, non compris le programme forestier et touristique, portait les crédits à un total minimum de 37 milliards 926 millions.

Les métayers gemmeurs étant le plus grand nombre, ces projets — qui restent théoriques — devraient, en premier lieu, favoriser l'amélioration du niveau de vie des populations locales, permettre la formation professionnelle et la reconversion de la main-d'œuvre. Et compte tenu des résultats agricoles enregistrés, il conviendra d'engager prudemment une politique d'implantation humaine en provenance des migrations nationales.

Déjà, en 1857, un semblable objectif avait été envisagé. Il a porté ses effets, beaucoup plus sur le reboisement que sur l'augmentation du peuplement humain. Dès 1870, la population a commencé à diminuer et, sauf l'assainissement des marais d'Orx, aucun plan précis de mise en valeur n'a été réalisé.

V. — Expériences-pilotes.

Il est indispensable que l'effort à entreprendre ne soit pas dispersé. Pour réussir, les objectifs peuvent être moindres en qualité, mais réalisés complètement en qualité et en équipement.

Cependant, au point de vue psychologique, il serait désastreux de tout concentrer en un même endroit et de donner l'illusion que tout le reste est abandonné. Il est indispensable que la population locale soit associée au redressement et informée des dispositions successives qui seront prises.

A cet effet, et en accord avec les services techniques de l'agriculture, des mesures de large vulgarisation doivent être lancées en utilisant l'esprit d'initiative des meilleurs agriculteurs de la région, ceci pour leur permettre d'attendre la réalisation complète du plan d'ensemble.

Selon ces principes, il serait donc raisonnable de tenter deux expériences-pilotes:

a) Une sur le littoral, en assainissant un marais bien choisi et en y installant les familles nécessaires;

b) L'autre dans la Lande, cette dernière tentée en lande forestière humide, apte à la prairie.

Chacune de ces expériences porterait sur le défrichement et la préparation du sol, la construction totale d'un « quartier » avec son infrastructure de routes, de chemins et de « services » ou le complément très modernisé d'un village déjà existant. Le peuplement étant assuré suffisant, pour réaliser trois objectifs:

a) Création de clairières et rupture de la forêt;

b) Installation meilleure de la population locale et introduction, s'il y a lieu, de population à vocation agricole (migrations rurales);

c) Fixation de gemmeurs pour la forêt nouvelle.

Cet effort, chiffré à 5 millions de francs d'installation par famille, selon le rapport susvisé, pourrait toucher quinze à vingt familles à vocation maraîchère dans la première expérience, cinquante à cent à vocation agricole ou herbagère dans la seconde. C'est approximativement 500 millions à 1 milliard qui seraient nécessaires pour ce premier objectif réalisable en deux ou trois ans.

D'autre part, les frais de mise en valeur correspondent à peu près à 100.000 F l'hectare, financée de la façon suivante:

1° Prime de défrichement: 30.000 F par hectare;

2° Emprunt fonds forestier national (30 ans, 0,25 p. 100, maximum 50.000): 50.000 F;

3° Eventuellement, subvention de la caisse de prévoyance: 5.000 F (pour la seule création de pare-feu herbagers).

Etendues aux deux expériences-pilotes envisagées ci-dessus, cet effort financier correspondrait à la mise en valeur de 5.000 hectares ou de 10.000 hectares, soit une somme égale approximativement à la dépense d'installation, c'est-à-dire 500 millions à 1 milliard, soit une moyenne de 200.000 F par hectare.

Nous pensons que la création d'un groupe-pilote dans la lande doit intéresser tout particulièrement les gemmeurs. Ceux-ci restent les seuls capables d'exploiter les pins pour la gemme, en collaboration avec les agriculteurs proprement dits.

Pourvus d'un matériel d'exploitation, tracteurs et autres, les agriculteurs pourront assurer l'entretien mécanique de leur part de forêt, ainsi que les transports des bois.

Il ne faut pas s'arrêter uniquement à la dépense brute de tel groupe-pilote, dépense qui n'est qu'une moyenne et qui doit s'envisager compte tenu des conséquences qui en découlent, c'est-à-dire: le peuplement de la forêt et la garantie de son exploitation et de sa conservation, par conséquent de toutes les activités correspondantes.

IV. — Législation foncière.

Mais tout ce programme ne peut s'exécuter sans une condition préalable, c'est que les propriétaires des quartiers choisis comme zone-pilote se prêtent aux défrichements, aux transformations, à la constitution d'exploitations définies avec toute l'infrastructure en conséquence.

Différentes méthodes peuvent être employées: l'achat librement consenti, la location après la mise en valeur acceptée par le propriétaire ou, éventuellement et en dernier lieu, l'expropriation.

Nous pensons que l'expropriation doit, en principe, être exclue des méthodes de mise en valeur. Elle ne pourrait vraiment être appliquée que dans des cas très particuliers, qu'une commission compétente pourrait définir, telle par exemple la création de routes, constructions, dessertes et chemins, ou au cas de refus des propriétaires.

En dehors des exceptions de ce genre, les propriétaires devraient être invités à vendre ou à louer.

Nous ajoutons que la mise en valeur sera grandement facilitée si la région-pilote est bien choisie, si le découpage des exploitations s'effectue sur un terrain vierge de cultures et si les propriétaires contactés préalablement sont informés du but poursuivi, de la revalorisation inévitable de leur propriété et surtout associés aux mesures et aux décisions prises.

Sans entrer dans le détail de toutes ces opérations, il nous semble que l'étude technique, les programmes, les plans et le financement doivent être préparés, mis au point par l'organisme directeur que nous avons préconisé par ailleurs, l'exécution en étant confiée ensuite à des sociétés privées ou une société d'économie mixte d'équipement contrôlée selon les travaux réalisés.

L'installation des agriculteurs se fera par recrutement local; si celui-ci est insuffisant, il appartiendra aux migrations rurales de fournir le complément nécessaire.

Des prêts à long terme permettront l'acquisition des propriétés. Des contrats spéciaux peuvent lier entre eux les fermiers possesseurs de l'habitat et les propriétaires de terres avoisinantes afin de constituer des unités d'exploitations indivisibles pendant toute la durée du prêt.

Toutes mesures de dégrèvement fiscal sur les mutations et transactions doivent être prises, afin de favoriser au maximum la constitution de ces unités d'exploitation ainsi que les achats directs entre les intéressés.

VII. — **Les facteurs heureux de réussite.**

A notre avis, trois facteurs heureux sont au moins présents de par la nature, pour aider la région des Landes à un retour à la prospérité.

a) *La Côte d'Argent.*

C'est en premier lieu le voisinage de la mer avec une région côtière de plus en plus fréquentée par les estivants et susceptible de présenter des débouchés pour des productions laitières, maraîchères et fruitières de l'arrière-pays. Nous l'avons souligné, le bassin d'Arcachon voit passer chaque année, trois mois durant, plus d'un million de touristes. L'attrait des dunes boisées, la construction qui s'y développe, les perspectives d'excursions en forêt et les possibilités climatiques des pins, sont autant de ressources à développer, de débouchés à utiliser et de motifs précis d'expansion. Difficile à chiffrer, ces facteurs jouent actuellement, mais ne sont pas, à notre avis, assez sujets d'attention de la part des autochtones. Aussi, l'effort de construction, d'hôtellerie, de prospection de clientèle doit-il être encouragé et développé.

b) *Le pétrole et le gaz naturel.*

Un autre motif d'optimisme est la présence du pétrole sous le massif forestier des Landes. S'il n'appartient pas à notre commission de supputer les résultats de sa découverte, nous pouvons cependant en souligner brièvement les conséquences et comment, à nos yeux, la région devrait en bénéficier.

Si le pétrole, par lui-même, n'utilise qu'un pourcentage infime de main-d'œuvre, il doit, en principe, attirer par l'utilisation du gaz naturel et des produits de la distillation, des complexes industriels susceptibles de créer encore des débouchés intéressants pour la région.

C'est ainsi qu'un complexe chimique est prévu produisant l'acide sulfurique par le soufre du gaz de Lacq, l'ammoniac synthétique par le méthane, ainsi que la fabrication d'engrais azotés et des matières plastiques.

Les usines traitant la gemme doivent être mises à même d'utiliser le gaz naturel et, selon les situations, en profiter pour l'abaissement de leur prix de revient.

Il est bien évident que cet ensemble industriel, qui peut être d'importance moyenne ou de volume considérable, selon la volonté et les moyens que l'on mettra à la développer, ferait subir à la région une influence certaine. Il peut, soit drainer la main-d'œuvre et ruiner définitivement la forêt ou, au contraire, y porter son influence heureuse et la faire revivre.

Peut-être que, face à un équipement inexistant, la richesse de l'extraction du pétrole serait pour partie bien placée dans la création de villages et zones-pilotes, le défrichement pour la culture, l'irrigation et l'électrification, en un mot dans toute cette infrastructure qu'il est urgent de reconstituer au sein de la forêt, pour que les hommes acceptent de s'y fixer et, par ricochet, de la mettre en valeur.

Il serait sans doute souhaitable que l'Etat et les compagnies pétrolières soient tenus à effectuer des reversements en vue de réaliser régionalement les objectifs ci-dessus envisagés, mesure qui impliquerait la modification de la législation existantes sur l'exploitation du sous-sol.

La mise en valeur d'une région, pour réussir, doit bénéficier de l'exploitation de toutes les richesses qu'elle recèle (pétrole notamment); cependant, l'actuel régime d'extraction des richesses du sous-sol au profit de la collectivité nationale seule n'apporte aucun avantage à la région.

c) *L'eau souterraine.*

Enfin, la troisième raison naturelle qui nous encourage à l'optimisme: c'est l'existence d'un plan d'eau à quelques mètres de la surface du massif landais, plan d'eau qui autoriserait (si son importance était confirmée), grâce aux moyens modernes, l'irrigation sur de vastes surfaces et la production de prairies ou de cultures avec rendement inconnu à ce jour en la région.

Nous l'avons souligné à la partie agricole, nous n'y reviendrons pas.

Nous ajoutons qu'il ne serait pas négligeable, pour le développement de cette région, d'y faire valoir la pêche et la chasse, étant donné la surface des étangs et l'importance des terres de landes, impropres à la culture et au boisement.

Une propagande en ce sens, comme en faveur du tourisme, ne peut qu'apporter sa contribution très précieuse à la mise en valeur des Landes de Gascogne.

ANNEXES AU RAPPORT

Compte rendu de mission relatif à l'aspect forestier établi par M. FRANÇOIS ROBIN.

La région naturelle dite « Landes de Gascogne » occupe une surface d'environ 1.600.000 hectares, sur laquelle, en 1939, 1.100.000 hectares étaient boisés. Il s'agit là du plus grand massif forestier français, et même européen.

Aussi loin qu'on remonte dans les temps historiques, on retrouve l'arbre et l'ambiance forestière. Les spécialistes considèrent que l'association primitive naturelle n'était pas très éloignée de celle que nous observons dans certains secteurs de l'Ouest du massif, où les causes de perturbations ont été moins sensibles qu'ailleurs: c'est ainsi que le pin maritime semble bien être une essence spontanée, au moins dans la région du Marensin.

Toutefois, si les essences sont les mêmes, tant pour les arbres que pour la végétation sous-jacente, les proportions respectives ont varié d'une manière sensible. A l'origine, la forêt landaise était constituée de feuillus et principalement de chênes, avec un étage supérieur très clairsemé de pins maritimes. Au sol, dominaient fougères et ajoncs. C'est à mesure des destructions, au cours d'une période relativement récente, que s'est installée la lande de plus en plus aride, caractérisée par une végétaiton où dominent les bruyères et les graminées dures.

Evolution de la forêt landaise à l'époque contemporaine.

Les causes de dégradation contre lesquelles nous essayons aujourd'hui de lutter s'étaient déjà exercées sur une vaste échelle depuis le moyen-âge, de sorte qu'au début du XIXe siècle, la région landaise était devenue d'une extrême pauvreté. C'est au second Empire que commence la régénération proprement dite.

A la vérité, le but principal de Chambrelent et de Crouzet n'était alors ni la production du bois, ni celle de la gemme: il s'agissait, en premier lieu, d'assainir une vaste région insalubre. L'expérience ayant prouvé que le pin maritime était l'un des meilleurs agents d'assainissement, on élabora un programme qui comportait, d'une part des travaux de drainage par canaux, fossés et rigoles et, d'autre part, la création de massifs boisés étendus. Il est à remarquer que, dans ces premières études, une place importante était réservés à l'agriculture: jamais Brémontier, Chambrelent ou Crouzet n'ont conseillé de faire des Landes une forêt ininterrompue, à production unique. Dès le début, cependant, la forêt se montra plus productive et mieux adaptée, de sorte que les proportions souhaitées par ces pionniers furent rapidement modifiées en sa faveur. L'équilibre « agrosylvo-pastoral », que nous jugeons toujours nécessaire, ne fut, en pratique, jamais atteint.

Cependant, à la fin du XIXe siècle, la production agricole était loin d'être négligeable; dans l'ensemble, l'œuvre du second Empire avait été à l'origine d'une réelle prospérité.

C'est après la guerre de 1914 que le déséquilibre s'accentua. Le bois, d'une part, et surtout les produits de la gemme, avaient pris, par rapport aux autres productions, une valeur si importante que les espaces vides disparurent. En 1939, au moment où la surface boisée avait atteint son maximum, on estimait qu'il n'y avait pas, dans toute la région landaise, 100.000 hectares consacrés à autre chose que la forêt. Encore ces espaces vides étaient-ils très mal répartis, la majeure partie d'entre eux se trouvant au Nord du massif, dans le Médoc, par exemple, ou du côté de Sauternes.

Caractéristiques de la forêt landaise.

C'est une erreur très répandue (et que notre mission a observée sous les formes les plus diverses) de considérer la région landaise comme homogène. Elle est, au contraire, très variée, les différences tenant:

a) A la nature du sous-sol. On rencontre presque partout et à une distance de la surface variant de 0,20 à 1 mètre, une couche d' « alios », bloc imperméable plus ou moins compacte qui isole le sol du sous-sol.

Cet alios est une couche du sol cohérente et continue, où les éléments sableux sont agrégés en concrétions par des sels de fer ou des matières organiques. Elle se rencontre dans les sols dégradés (dits podzoliques), à une profondeur variable, généralement entre 0,20 m et 0,80 m.

A noter que les incendies et les coupes à blanc, en soumettant la couche superficielle à l'action directe du soleil et de la pluie, accentuent la dégradation et augmentent l'épaisseur de l'alios.

b) A la hauteur du plan d'eau, et aux variations de cette hauteur, dans le cours de l'année.

Il n'y a donc d'unité que dans le but poursuivi par la production forestière, le pin maritime étant actuellement la seule essence exploitée et souhaitée. Mais la présence constante et presque exclusive du même arbre ne saurait effacer les différences de toute nature, régionales ou locales, qui viennent contredire cette trompeuse apparence.

On ne peut donc parler sans erreur de la forêt landaise comme d'un tout: il y en a, au contraire, des types très divers, que les spécialistes classent logiquement dans l'ordre où ils se rapprochent ou s'éloignent de la forêt naturelle en équilibre stable. La plus proche de cette forme idéale est celle du Marensin, où un sous-étage de fougères et la présence de quelques feuillus assurent la conservation du sol et opposent à l'incendie une barrière très efficace. On notera, en effet, que les bois ne brûlent pas dans le Marensin: c'est là une indication de valeur.

Ailleurs, les premières coupes des bois établis au XIXe siècle ont amorcé un nouveau processus de dégradation que l'on peut observer aujourd'hui à tous les stades. En fait, chaque coupe et chaque incendie modifient sensiblement, d'une part les proportions respectives des différentes couches du sol et, d'autre part, la composition de la flore. Par ailleurs, chaque fois que le sol est dénudé, le plan d'eau remonte aussitôt, apportant, surtout en hiver, des éléments supplémentaires de perturbations.

Nous croyons donc qu'il faut considérer la forêt landaise comme une juxtaposition de parcelles différentes, chacune ayant des caractères propres dont le plus apparent est la végétation. Les possibilités d'avenir sont loin d'être les mêmes partout, et un programme de mise en valeur devrait prévoir une gamme de solution différentes.

***

Structure foncière de la forêt landaise.

Il est impossible d'étudier sérieusement la forêt landaise sans connaître son découpage foncier.

L'unité d'aspect du massif, la production d'un arbre unique, la rareté des habitations, pourraient faire croire qu'il s'agit d'une région constituée en majorité de grands domaines. Or, il n'en est rien.

Bien qu'aucune statistique précise n'ait été établie (et c'est une lacune qu'il importerait de combler), on peut estimer qu'il y a dans le périmètre des Landes 40.000 à 50.000 propriétaires dont 13.500 sylviculteurs inscrits comme tels. Parmi ces derniers, 9.900 (soit environ 76 p. 100) possèdent moins de 50 hectares.

Ce morcellement explique certains des obstacles auxquels se heurte la mise en valeur de la région. L'organisation de la production forestière est en effet toujours délicate sur de petites surfaces, à cause de la difficulté d'obtenir un revenu annuel.

Tous les projets en cours ou à venir devront en tenir compte.

La période des incendies.

La disparition des espaces vides, l'envahissement de toute la surface par le pin maritime et son cortège de plantes adventices, les modifications de la flore, qui, à chaque coupe, devenait plus vulnérable, avaient créé entre les deux guerres des conditions très favorables au développement des incendies. A partir de 1937, ils devaient prendre un caractère inquiétant. Ils allèrent ensuite en s'amplifiant, notamment au cours des années favorables au feu de 1942 et 1943, pour arriver à l'été tragique de 1949 où, toutes les conditions dangereuses se trouvant réunies, on eut à enregistrer un véritable désastre: entre le 2 juillet et le 19 août seulement, 153.000 hectares avaient disparu.

A ce moment, le massif forestier n'occupait plus que 580.000 hectares et la région entière se trouvait menacée de ruine.

Le reboisement de 1949 à 1955.

C'est à la suite de ces graves événements que fut créée la commission régionale des Landes de Gascogne qui se mit aussitôt au travail. Son premier soin fut de reconstituer la forêt, richesse de base sans laquelle la région ne pourrait pas vivre. Elle l'a fait avec la constante préoccupation de lutter contre les futurs incendies; l'un des objets de notre mission était d'observer sur place dans quelle mesure elle y avait réussi.

Divers procédés pouvaient être mis en œuvre:

1° La lutte directe contre le feu

Ce fut l'idée qui présida à la création du corps des pompiers forestiers: disons tout de suite que nous sommes ici en présence d'un succès. Les pompiers forestiers comptent actuellement 350 unités. Ils disposent de 180 véhicules porteurs d'eau, et d'une série de jeeps qui permettent de parcourir rapidement la lande. Un ingénieux système d'alerte par radio permet un contact permanent entre les guetteurs des pylônes d'observation, les avions de reconnaissance, et les postes où les pompiers se tiennent prêts à intervenir.

L'efficacité de ce dispositif ne paraît pas douteuse. Au cours de son audition, M. Faugère, conseiller d'Etat, président de la commission régionale des Landes de Gascogne, a signalé qu'au cours de l'année 1954, pour 196 incendies, la durée moyenne du temps nécessaire pour l'arrivée à pied d'œuvre des secours a été inférieure à quinze minutes.

En 1955, il a éclaté dans la région autant d'incendies qu'en 1949: or, pas un n'a pris de proportions vraiment sérieuses.

2° La multiplication des espaces sans forêt

On peut limiter la gravité des incendies, en multipliant les espaces sans forêt, soit sous forme de pare-feu, soit sous forme de clairières. Les pare-feu sont quelquefois occupés par des chemins pour lesquels de nouveaux procédés d'établissement rapide ont été expérimentés avec succès. Dans ce domaine, toutes les possibilités du matériel lourd n'ont pas encore été épuisées et de nouveaux progrès sont dès maintenant réalisables.

Un premier examen montre que l'effort accompli pour la création d'espaces libres n'a pas donné de résultats suffisants. Dans son exposé devant le groupe de travail, M. Merveilleux du Vignaux, directeur général des Eaux et Forêts, avait noté comme « souhaitable et normal » que 250.000 hectares environ fussent mis en culture, ou au moins défrichés, pour empêcher la propagation des incendies. Or, nous en sommes loin. La surface exacte n'est pas recensée, mais elle ne semble pas être supérieure à quelques milliers d'hectares.

C'est un point qu'il y a lieu d'examiner plus en détail.

Sans doute, la création d'espaces libres est-elle d'abord une nécessité forestière, puisque le but principal est la lutte contre le feu, mais c'est en dehors de la forêt qu'il faut chercher les causes de freinage, car tout défrichement pose l'ensemble du problème landais sous son double aspect démographique et agricole. Inutile de défricher si l'on n'a prévu à l'avance comment en peuplera les terres déboisées, ni ce qu'on y cultivera.

Or, nous avons pu constater qu'une évidente confusion empêchait d'aboutir à des propositions constructives. Il est important de dissiper cette équivoque.

Toutes les études sur les Landes mettent en lumière une double nécessité:

1° Créer des espaces libres;

2° Augmenter la densité de la population.

L'erreur générale est de lier ces deux objectifs au point de les confondre, alors qu'ils devraient être examinés chacun à part.

En effet, si l'on envisage de constituer seulement des petites exploitations, on obtiendra au moins en partie le résultat démographique voulu mais sans enlever à la forêt des espaces suffisants pour arrêter les incendies. Au contraire les grandes exploitations agricoles, plus efficaces contre le feu en raison même de leur étendue, supposent une population moins dense. La raison commande donc de prévoir les deux, les petites exploitations étant groupées en vue de faciliter certains services communs et les grandes dispersées au maximum puisqu'elles constituent un pare-feu par leur seule présence.

Il ne s'agit aucunement ici de prendre parti pour ou contre les grandes ou les petites exploitations du point de vue, soit de la technique agricole, soit des apports éventuels de population; il importe d'abord de juger les solutions proposées par rapport au but principal qui est de rompre rapidement et sur de vastes espaces la continuité du massif forestier.

Quant à l'utilisation agricole des espaces ainsi libérés, on doit noter que les exploitations les plus productives créées depuis les incendies sont généralement grandes. Elles proviennent de domaines forestiers importants dont les propriétaires ont jugé que la constitution de vastes espaces consacrés à l'agriculture par la vente d'une partie de leurs terres, était la meilleure des assurances pour isoler le reste du feu. Ce sont les seuls exemples précis de mise en valeur agricole qu'il nous ait été donné d'observer; la production végétale et surtout animale y donne des résultats assez prometteurs.

L'extension d'un tel mouvement est donc souhaitable. Or, il semble n'être freiné actuellement que par des difficultés financières. La création d'une grande exploitation agricole dans les Landes n'étant pas immédiatement rentable, ne permet pas de servir au taux habituel l'intérêt et l'amortissement des emprunts. Il faudrait prévoir des bonifications d'intérêts spéciales pour la région, jointes à la possibilité d'emprunter des sommes importantes et réellement à l'échelle des travaux à accomplir; en outre, la prime de défrichement devrait être d'un ordre de grandeur suffisant, ce qui n'est pas actuellement le cas.

Dans ces conditions, un effort financier réduit des pouvoirs publics permettrait de créer rapidement les espaces libres nécessaires. Quant au risque d'érosion éolienne, parfois invoqué pour limiter le nombre des grandes exploitations, il disparaîtra si la production fourragère prend une extension suffisante. La prairie jouera ici pour la conservation du sol le même rôle que les essences feuillues ou la fougère dans les espaces qui resteront consacrés à la forêt.

Cet effort ne devra bien entendu pas faire perdre de vue le deuxième objectif, qui est d'augmenter la densité de la population. Pour cela, il faudra créer des exploitations petites ou moyennes, où le rôle de clairière, bien que toujours appréciable, passera au second plan: l'important sera ici la conception même de l'exploitation pour que l'équilibre économique n'en soit pas trop instable. Le choix des cultures et des élevages, la mise en œuvre des meilleures méthodes de production rencontreront les difficultés inhérentes aux pays pauvres; seule une aide financière puissante permettra de les surmonter.

Nous avons cru essentiel de faire cette distinction entre la création des espaces libres et leur utilisation agricole: elle aidera certainement à la recherche de solutions efficaces.

3° La forêt réfractaire a l'incendie.

On peut encore rendre la forêt elle-même réfractaire à l'incendie.

Elle l'est déjà spontanément dans quelques secteurs, notamment ceux où le plan d'eau est le plus éloigné de la surface; en effet, dans ces conditions, la végétation d'herbes dures favorables à l'incendie ne se développe pas. Grâce à ce régime hydrographique privilégié, on observe les caractéristiques suivantes:

1° La forêt résineuse comporte un sous-bois d'arbustes feuillus qui brûle plus difficilement;

2° L'établissement de cultures et de prairies étant plus facile, les clairières sont plus étendues;

3° La facilité de la culture et la richesse du peuplement forestier permettent de faire vivre une population plus dense, qui est sur place pour lutter lorsqu'un incendie se déclare.

Pour se rapprocher ailleurs de ces conditions favorables, divers moyens sont à conseiller.

Il y a d'abord le débroussaillement, procédé traditionnel d'entretien de la forêt landaise. Il suffit de parcourir le massif pour s'apercevoir que, dans les reboisements, il est en général insuffisant, ou même pas fait du tout.

Cette situation est très explicable. L'incendie accentuant une dégradation du sol déjà très amorcée par la monoculture de résineux, il se développe rapidement une végétation considérable de graminées dures et de grandes bruyères particulièrement difficiles à détruire. Comment y parvenir ? Le problème capital du débroussaillement est étudié plus loin, dans le chapitre « Pratique du reboisement ».

D'autres méthodes sont encore utilisables pour augmenter la résistance propre de la forêt. Nous avons vu que les bois ne brûlent pas dans le Marensin principalement à cause de la nature botanique du sous-étage. Ailleurs, ce sont des bouquets de feuillus qui ont résisté et qui se dressent seuls, aujourd'hui, au milieu des espaces brûlés.

Le meilleur moyen d'obtenir une forêt réfractaire à l'incendie serait donc de recourir aux boisements mixtes, par un mélange de résineux et de feuillus. On pourrait aussi couper la forêt résineuse de rideaux de feuillus, qui auraient sur les pare-feu l'avantage d'être productifs et de ne nécessiter aucun entretien.

Notons sur ce point qu'au cours de notre mission, nous avons rencontré dans toute la région landaise un état d'esprit hostile aux essences feuillues. Il nous a été affirmé, à plusieurs reprises, qu'elles ne pouvaient se développer en raison de la nature du sol.

Cette affirmation est en contradiction avec l'aspect bien venant de nombreux bouquets feuillus que nous avons pu observer, non seulement dans les terres relativement riches du Sud-Ouest du massif, mais dans toutes les autres régions. Par ailleurs, il y a dans le monde d'autres pays à sol siliceux, pauvre et humide, et à climat maritime, où les feuillus se maintiennent avec succès. Enfin, on ne doit pas oublier que la forêt primitive, c'est-à-dire l'association végétale spontanée était un mélange de résineux et de feuillus où ces derniers dominaient. Il semble donc qu'il n'y ait aucune contre-indication véritable et que l'élimination des feuillus soit la conséquence d'un état d'esprit général, plutôt que d'expériences manquées.

A la vérité, c'est l'orientation même de la production forestière dans les Landes qui explique cette hostilité. Lorsque les pins sont destinés au gemmage, il est nécessaire que les troncs soient exposés à la lumière solaire, sinon le rendement en résine se trouve notablement diminué. C'est la raison pour laquelle, au moment de la dernière éclaircie, on laisse en place un peuplement beaucoup plus clair que s'il s'agissait de produire seulement du bois. Or, les essences feuillues donnent pendant l'été plus d'ombre que les résineux: leur introduction dans un boisement mixte est donc défavorable au rendement en gemme. On ne pourrait y recourir que si le bois devenait, sinon la seule production de la forêt, tout au moins de loin la production principale.

Parmi les autres raisons qui limitent l'emploi de feuillus, notons:

a) La difficulté de faire germer les graines dans la couche d'humus acide et sans activité biologique qui couvre la plus grande partie des Landes. Les feuillus doivent donc être plantés; or, les reboisements de pin maritime s'opèrent généralement par semis. Le prix de revient serait sensiblement accru, pour des arbres à croissance plus lente, ce qui amputerait doublement le revenu possible;

b) Les réticences des industriels utilisateurs de bois, qui poussent à l'augmentation des surfaces de résineux et font des réserves sur l'utilisation des feuillus éventuels. Les sylviculteurs peuvent donc craindre des difficultés pour l'écoulement de leur production future;

c) L'hostilité des résiniers, qui traitent les feuillus en végétation parasite et les suppriment lorsqu'ils sont chargés du débroussaillement. Cette dernière considération a été jusqu'ici déterminante, puisque la forêt étant soumise au gemmage dans son ensemble, les feuillus spontanés étaient partout détruits à l'état jeune en même temps que les broussailles.

Dans ces conditions, l'introduction d'essences feuillues constitue, pour un propriétaire landais, une lourde charge financière, un élément d'incertitude et un changement complet de ses méthodes de production. Or, aucun avantage ne vient compenser de tels inconvénients.

Il ne faudrait donc nullement conclure de nos observations à une condamnation des boisements actuels. Avant d'en recommander d'autres, il faudra prendre en considération la diversité de la forêt landaise, sur laquelle nous avons déjà insisté. L'introduction de feuillus, si souhaitable qu'elle puisse être, ne sera pas possible partout: une règle générale serait dangereuse, et l'on tiendra plutôt compte des cas d'espèces (1). Lorsque la dégradation sera trop avancée pour permettre une modification de la flore, il vaudra mieux, plutôt que de poursuivre un but chimérique, se contenter d'une forêt instable, en cherchant seulement à réduire les inconvénients de cette instabilité. C'est ainsi que le pâturage du sous-bois par les moutons, à partir du moment où les pins sont assez grands pour être hors d'atteinte est une pratique à maintenir, en dépit des destructions de jeunes semis qui la font rejeter dans les autres régions forestières françaises.

Une importante propagande technique devra être faite auprès des sylviculteurs pour leurs forêts, de même qu'auprès des agriculteurs pour leurs cultures, en vue de leur apprendre à déterminer eux-mêmes ce qui convient aux terres des Landes. Trop d'obligations réglementaires ou légales, et pas assez de conseils ni d'exemples, iraient ici directement à l'encontre du but poursuivi. Il faut au contraire solliciter les initiatives et les encourager moralement et matériellement.

En résumé, des trois moyens possibles de lutte contre l'incendie, c'est-à-dire:

Lutte directe par les pompiers forestiers;

Constitution d'espaces libres;

Aménagement de la forêt,

le premier seul est largement utilisé. C'est bien: mais ce n'est pas assez. Il est trop tard pour revenir sur une pareille situation, puisque le reboisement est maintenant chose faite Mais on doit constater que, malgré les précautions prises, le massif landais reste vulnérable et que le développement de nouveaux incendies serait à craindre, si une conjoncture de circonstances exceptionnelles venait à se produire.

C'est probablement une erreur de la part des pouvoirs publics d'avoir laissé passer le moment favorable, dans les premières années qui ont suivi les incendies, sans promouvoir des méthodes nouvelles. Nous chercherons à dégager de ce rapport quelques conclusions pratiques, pour qu'il n'en soit plus ainsi à l'avenir.

La pratique de reboisement.

On notera tout d'abord que ce chapitre concerne uniquement les résineux.

Le pin maritime est rarement planté; la reprise est irrégulière, les résultats obtenus sont médiocres. En outre, le prix de revient est plus élevé.

Les boisements se font presque toujours par semis.

(1) Des recherches récentes ont montré que trois espèces d'eucalyptus sont suffisamment résistantes au froid pour prospérer dans les Landes. Ce pourrait être l'origine d'une transformation très utile de la technique forestière landaise. Citons, en particulier, l'eucalyptus Gunii, originaire des hauts plateaux de Tasmanie et dont les résultats sont très prometteurs.

1° Semis naturel

C'est le plus couramment employé. Il a toujours été conseillé par les techniciens de la forêt, et présente de nombreux avantages. La croissance des semis naturels sur les parcelles incendiées, malgré la destruction de l'humus, est d'ailleurs surprenante; il semble que de tels boisements s'adaptent mieux que les autres aux terres dégradées des Landes.

2° Semis artificiel

Lorsque la densité des graines laissées naturellement par les arbres précédents n'est pas suffisante (qu'ils aient été exploités ou brûlés), il faut recourir au semis artificiel. Mais lorsque la graine est simplement répandue sans préparation au milieu de la végétation naturelle, la germination est souvent mauvaise. Il est donc préférable de préparer la terre. On laboure alors des bandes parallèles, séparées par des bandes non travaillées. Le système généralement adopté consiste à labourer sur une largeur de deux mètres en laissant quatre mètres non travaillés. Le semis est fait à la volée et uniquement sur le labour; on ensemence donc seulement le tiers de la surface totale.

3° Entretien des semis. — Débroussaillement.

C'est la partie la plus délicate du travail des forestiers landais. L'entretien des premières années est important pour l'avenir de la plantation; mais il peut l'être plus encore pour la lutte contre l'incendie. Ce point capital mérite d'être discuté à fond.

a) *Débroussaillement mécanique.*

Autrefois, on ne passait pas dans les très jeunes semis. On attendait que les arbres aient une certaines hauteur pour pratiquer une première éclaircie; et, à cette occasion, on commençait à la main le débroussaillement, accompagné d'un élagage sommaire.

Or, il est évident que la végétation spontanée des terres dégradées, lorsqu'elle couvre le sol sans interruption, est favorable à la propagation des incendies. Il y a donc intérêt à la supprimer, ou tout au moins à en rompre la continuité.

Telle est l'origine du travail par bandes. Dans les semis artificiels, c'est la partie labourée qui est ensemencée: mais c'est l'autre qui doit être travaillée pour le débroussaillement. Dans les semis naturels, on travaille des bandes parallèles, en détruisant la végétation, jeunes pins compris. Remarquons, au passage, que le résultat est exactement le même: le semis artificiel n'a aucun avantage sur le semis naturel pour le travail des bandes non boisées.

La présence de ces bandes, généralement de quatre mètres de large, débarrassée de toute végétation et donnant à la forêt l'aspect d'une plantation régulière, présente évidemment de nombreux avantages. Elle permet de circuler librement, même en jeep, facilite les premières exploitations et le début du gemmage et oppose une barrière efficace à la propagation du feu. C'est évidemment un grand progrès dans la technique forestière landaise, et on doit l'encourager par tous les moyens.

Or, un travail de ce genre eût été irréalisable il y a encore quelques années; il n'est devenu possible sur une grande échelle que grâce à l'introduction d'un matériel nouveau, en particulier de divers types de débroussailleuses, et aussi du rotavator.

Malheureusement, c'est une opération chère. Dans les coopératives, répandues un peu partout en France, et qui possèdent du matériel de ce genre, l'heure de travail (tracteur compris) est comptée aux adhérents 2.500 francs environ. Si l'on suppose que les deux tiers de la surface boisée doivent être travaillés, il faudrait prévoir, tous les quatre ans au maximum, une dépense de 5.000 à 8.000 francs l'hectare. Une telle somme capitalisée jusqu'à l'âge d'exploitation représente environ 120.000 à 140.000 francs; or, il est évident que la valeur de la coupe définitive ne saurait supporter une amputation de cette importance. Il n'y a pas d'autre raison à la non adaptation d'une pratique dont tout le monde reconnait l'intérêt.

C'est le plus important des problèmes forestiers qui se posent actuellement pour les Landes et il appelle une solution rapide. Le fonds forestier national ne subventionne pas le débroussaillement et on ne saurait lui en faire grief, puisque ses règles doivent être applicables à la France entière: or, il s'agit d'un travail spécifiquement landais qu'on ne saurait faire supporter par les producteurs des autres régions, qui consentent déjà pour les Landes des sacrifices supérieurs au rapport des surfaces. Il faut donc prévoir des subventions spéciales, applicables seulement au périmètre délimité « Landes de Gascogne ».

De telles décisions, outre leur intérêt technique, ne seront d'ailleurs, au point de vue économique, que des mesures d'équité. Il y a quelques années, lorsque le débroussaillement mécanique est devenu possible, le bois était en France (seul de tous les produits agricoles) sensiblement au-dessous des cours européens. Aujourd'hui, il arrive à peine à la parité. Si l'on pouvait en dire autant du tracteur qui tire la débroussailleuse et du carburant qui actionne le moteur, une subvention ne serait pas nécessaire. Mais puisqu'il est conforme à l'intérêt général que la forêt soit débroussaillée, et que le prix de revient d'un tel travail le met hors de portée des sylviculteurs pour des raisons dont ils ne sont pas maîtres, il faut rétablir l'équilibre par une méthode de financement à déterminer.

b) *Débroussaillement biologique.*

D'autres méthodes peuvent être retenues pour l'entretien du sous-bois.

Une des plus intéressantes, et qui a déjà largement fait ses preuves dans le passé, est le pâturage, plus spécialement par les moutons. Ces derniers consomment (beaucoup mieux que les vaches) la plupart des graminées dures et des broussailles sensibles à l'incendie. Leur présence améliore en outre sensiblement la terre.

Cette méthode de nettoyage est évidemment contraire à l'équilibre forestier, puisque les moutons broutent en même temps les jeunes semis de toute nature, et particulièrement ceux qui pourraient donner naissance à un sous-bois d'arbustes feuillus. Néanmoins, dans une forêt résineuse soumise au gemmage et où, de ce fait, un mélange d'essences n'est pas souhaité, le troupeau reste l'un des meilleurs moyens de débroussaillement. Des mesures en vue d'accroître sensiblement la densité des moutons permettraient de réduire le nombre des pare-feu.

c) *Débroussaillement chimique.*

On connaît l'importance prise par divers produits chimiques, et plus spécialement les substances de croissance, dans la lutte contre les mauvaises herbes. Certaines formules paraissent de nature à aider au nettoyage des sous-bois forestiers. Elles devraient être expérimentées sur une large échelle.

Les conditions actuelles, après reboisement.

La situation actuelle de la forêt est à peu près la suivante:

Sur 940.000 hectares, surface approximative après reboisement, on compte:

395.000 hectares de un à vingt ans;
275.000 hectares de vingt à quarante ans;
270.000 hectares au-dessus de quarante ans.

Ces chiffres appellent certains commentaires. On est frappé, en particulier, de l'importance des bois adultes après de tels incendies.

L'explication est simple: *ce sont les bois jeunes qui brûlent, donc à peu près toujours les mêmes.* Il y a certains points des Landes où il paraît nécessaire de modifier les conditions naturelles et d'autres pas: ce qui vient encore renforcer cette idée qu'on va d'avance à un échec, en tentant d'appliquer partout des règles uniques.

Par ailleurs, il est intéressant de savoir dans quelles conditions le reboisement s'est opéré, et qui l'a payé.

Nous avons vu qu'il a porté, depuis 1949, sur environ 400.000 hectares. Pendant cette période, le fonds forestier national a consacré aux Landes 3.254 millions de francs.

On sait que cet organisme a plusieurs méthodes d'intervention:

a) Les travaux sous contrat, le fonds forestier national assumant à la fois la direction technique et tous les frais, dont il est remboursé lors des premières coupes;

b) Les subventions, lorsque les travaux sont faits par les particuliers eux-mêmes. Elles couvrent la moitié des dépenses reconnues utiles, mais sont limitées à 100.000 francs par propriétaire et par an;

c) Les prêts aux collectivités publiques et aux particuliers.

Or, les attributions faites aux Landes, depuis 1949, l'ont été dans une proportion inverse de celle observée dans le reste de la France.

Travaux sous contrat.

Ils ont porté, dans les Landes, sur 32.250 hectares, pour un total de 811.787.632 francs. Ces dépenses ont concerné non seulement le reboisement proprement dit, mais d'importants travaux d'équipement (fosses, pare-feu, etc.) dont le montant peut être évalué à environ 50 p. 100 du total.

Dans le même temps, pour la France entière, le F. F. N. a dépensé 7.226 millions de francs pour des travaux intéressant 102.000 hectares.

Subventions.

Elles ont aidé partiellement au reboisement de 121.567 hectares, pour un total d'engagements d'un peu plus de 1 milliard. Il n'est pas encore possible de dire quelle surface sera effectivement réceptionnée.

Dans le même temps, les chiffres pour la France entière ont été :

2.676 millions de francs pour 302.000 hectares.

Prêts.

Montant total : 44.395.000 F pour 4.584 hectares.

France entière : 387 millions de francs pour 15.000 hectares.

Tandis que les Landes absorbaient à elles seules 50 p. 100 environ des subventions, les prêts et surtout les travaux sous contrat n'étaient donc d'objet que de demandes très réduites.

L'examen de ces chiffres montre que, pour une dépense totale (génie rural et dons de toutes natures compris) d'environ 6.500 millions, un peu plus de 1/6 seulement a été consacré au reboisement proprement dit : le reste a surtout servi à des travaux d'équipement, d'ailleurs indispensables.

Il en résulte que les frais considérables du reboisement ont été assumés par les particuliers eux-mêmes : c'est un point important, et qui mérite d'être noté.

Actuellement, on peut dire que ce reboisement est presque terminé : ce n'est pas une raison, nous l'avons déjà vu, pour retarder les études qui permettront, nous l'avons déjà vu, pour retarder les études qui permettront d'en améliorer les méthodes dans l'avenir. Pour le moment, il faudra tirer le meilleur parti de ce qui existe.

Situation économique du massif forestier landais.

La production.

Depuis le milieu du dix-neuvième siècle, c'est-à-dire depuis que le pin maritime a été adopté comme essence unique, l'économie forestière des Landes est basée sur une double production, celle du bois et celle de la gemme.

Le bois produit environ chaque année 3 millions de mètres cubes, dont 1.900.000 mètres cubes de bois d'œuvre et 1.100.000 mètres cubes de bois d'industrie destiné principalement aux mines et à la papeterie. Cette répartition des produits correspond de moins en moins aux exigences du marché, et il est probable qu'elle sera progressivement modifiée dans l'avenir. Les besoins en bois d'œuvre du type produit par les Landes ont peu de chance d'augmenter ; en effet, il s'agit la plupart du temps de sciages très courts, ne correspondant pas aux longueurs qui permettent d'obtenir des prix élevés.

Par ailleurs, le gemmage diminue la valeur du bois puisque celui que produisent les arbres gemmés est coloré, alors que le marché recherche plutôt les bois blancs.

La demande en bois de mines diminue, de son côté, de façon sensible. L'Angleterre, qui prenait avant la guerre 1 million de tonnes de poteaux bruts pour les mines du Pays de Galles, n'en achète plus, actuellement, que 100.000 tonnes. Au total, la production de bois de mines, qui atteignait 600.000 mètres cubes en 1942, n'est plus, actuellement, faute de demandes, et non faute de produits, que de 300.000 mètres cubes environ.

En revanche, les demandes de la papeterie sont en augmentation constante. Alors qu'en 1942, 190.000 mètres cubes seulement étaient utilisés pour cet usage, le tonnage absorbé par les papeteries en 1944 s'est élevé à 548.000 mètres cubes, et il est à prévoir que la consommation atteindra 840.000 mètres cubes en 1957. Tous les spécialistes prévoient que le million de mètres cubes sera rapidement atteint et dépassé.

Ce sont les progrès de l'industrie elle-même qui ont permis cette augmentation considérable. C'est ainsi que la papeterie est en mesure de recevoir et d'utiliser les pins d'une douzaine d'année provenant des premières éclaircies, et qu'il n'est plus nécessaire de les écorcer, travail important qui rendait pratiquement l'opération irréalisable. Nous avons pu voir à Facture une installation d'écorçage automatique fonctionnant parfaitement bien, ce qui est pour la forêt une innovation d'une grande importance.

Dans son exposé devant la commission, M. Merveilleux du Vignaux a fait état d'études européennes fort intéressantes sur l'avenir des produits de la forêt. Il est prévu pour l'ensemble de l'Europe, au cours des dix prochaines années, une augmentation des besoins en bois de sciage de l'ordre de 8 p. 100, alors que l'augmentation des besoins en bois de pâte à papier sera de l'ordre de 40 p. 100. Pour les besoins des mines, la demande risque au contraire de diminuer.

La logique serait donc d'orienter le massif landais vers une sylviculture à rotation plus rapide que par le passé. L'âge d'exploitation habituel des pins maritimes était jusqu'ici 60 à 70 ans, après 30 ou 35 ans de gemmage. Les procédés actuels de la papeterie permettraient sans doute d'exploiter la forêt beaucoup plus jeune, vers 25 ou 30 ans par exemple.

Les inconvénients de cette méthode rapide seraient :

a) Une augmentation des risques de dégradation du sol, qui serait découvert par la coupe à blanc plus souvent que par le passé ;

b) Une diminution sensible de la production de la gemme.

La gemme.

C'est cette deuxième production traditionnelle de la forêt landaise qui pose actuellement les problèmes les plus sérieux.

En 1920, la production était de 175 millions de litres de gemme, et cette quantité était facilement absorbée par le marché. En 1940, la production était tombée à 100 millions de litres et elle est actuellement de 75 millions environ. Les spécialistes du problème pensent que c'est un plafond. La véritable question sera de maintenir ce niveau déjà très bas, en améliorant la qualité de la production pour lutter contre les résines synthétiques, et en cherchant de nouveaux débouchés aux produits de la distillation.

Dans les conditions actuelles, non seulement le gemmage n'est plus qu'une source aléatoire de profit pour les propriétaires forestiers, mais il arrive souvent qu'ils le pratiquent à perte. Les raisons pour lesquelles ils le maintiennent sont, d'une part, un indiscutable attachement à une production traditionnelle qui a fait la richesse de la région, et, d'autre part, la nécessité d'aider au maintien d'une certaine densité de population, sans laquelle l'exploitation de la forêt elle-même risquerait de devenir impossible.

Il ne faut pas oublier non plus, lorsqu'on étudie les valeurs respectives des différents produits de la forêt, que le gemmage par les procédés habituels des Landes diminue de 15 p. 100 la production du bois. C'est là une charge de plus en plus lourde à mesure que la gemme tend à devenir économiquement une production secondaire.

Améliorations possibles de l'exploitation de la gemme.

Il est, tout d'abord, nécessaire de promouvoir un effort industriel important, en vue d'améliorer la qualité des produits qui sortent des usines où est traitée la gemme.

Il résulte, en effet, de l'étude à laquelle nous avons procédé sur place que les usines ayant organisé et modernisé leur technique, trouvent facilement des débouchés pour les produits de choix.

Reste le problème des prix, qui est le plus délicat.

Les produits de distillation de la résine naturelle sont chers, par conséquent de plus en plus concurrencés par les résines synthétiques. Pour faire baisser leur prix, il faut agir sur celui de la matière première, c'est-à-dire de la gemme, en même temps qu'on améliorera la technique industrielle. Deux solutions paraissent s'offrir :

1° Le gemmage intensif, tel que le pratiquent les Américains et qui dit « gemmage à mort ». Au lieu de gemmer le résineux pendant une trentaine d'années, comme on le fait en France, on ne récolte la gemme que pendant les trois ou quatre ans qui précèdent la coupe à blanc, mais par des procédés beaucoup plus énergiques. Il semble, en effet, paradoxal que, pour une production où le prix de revient est presque exclusivement constitué par de la main-d'œuvre, les Etats-Unis obtiennent des prix capables de concurrencer les nôtres. Le procédé de gemmage intensif permet d'obtenir, par heure de travail, une

quantité de produits très supérieure à celle qu'on obtient dans les Landes. Etant pratiqué seulement dans les dernières années de la vie de l'arbre, il a en outre l'avantage de permettre une augmentation de la production du bois, que les spécialistes évaluent à environ 10 p. 100.

En revanche, la quantité totale de gemme produite dans la région tendrait à diminuer, puisque le gemmage serait concentré sur des surfaces plus réduites. Il faudrait donc savoir si, du point de vue des débouchés industriels, cette nouvelle diminution serait ou non souhaitable.

Notons que, dès maintenant, le gemmage à mort est pratiqué avec succès dans certains domaines forestiers, au cours des années qui précèdent la coupe à blanc, mais venant après une longue période de gemmage traditionnel, il n'a plus les mêmes conséquences pour la production du bois, ni pour le prix de l'ensemble de la résine.

2° Un autre procédé, dit « gemmage activé », lui-même beaucoup plus simple que le gemmage traditionnel, permettrait de maintenir la production au niveau actuel tout en diminuant les prix de revient. D'après les expérimentateurs que nous avons pu consulter, le gemmage activé n'aurait pas, pour la production du bois, les mêmes inconvénients que le gemmage classique.

En tout état de cause, ce dernier tend à devenir un procédé anachronique, et dont le maintien ne pourra pas se justifier très longtemps.

Conséquences démographiques.

L'adoption des procédés modernes de gemmage (gemmage intensif, gemmage activé), en permettant à chaque ouvrier de produire davantage et dans des conditions meilleures, augmentera, pour une main-d'œuvre donnée, la quantité totale de gemme. Si la diminution des besoins industriels s'accentue, la conséquence sera, en tout état de cause, une diminution du nombre des gemmeurs. Seule, une intensification de l'agriculture permettra, dans ce cas, le maintien de la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation normale de la forêt.

Une valorisation de la gemme et une amélioration des conditions dans lesquelles elle est produite est souhaitable, à la fois au point de vue économique et au point de vue social. Elle l'est également au point de vue agricole, pour la raison suivante.

Nous avons vu que, contrairement à une opinion trop généralement répandue, la forêt landaise n'est que pour une faible part entre les mains des grands propriétaires chez lesquels le travail forestier peut être rationnellement organisé. La plupart des propriétaires n'ont que quelques hectares, sur lesquels il est impossible de faire un véritable aménagement, leur permettant d'obtenir un revenu annuel régulier par l'exploitation du bois. Pour ces derniers, le gemmage restera un revenu d'appoint d'autant plus important qu'ils le pratiquent généralement eux-mêmes.

Ici, l'adoption du gemmage activé, par exemple, leur permettrait de libérer dans le courant de l'été une part du temps consacré à la forêt, et qui pourrait être utilement reporté vers la culture et l'élevage; mais, il semble qu'un important effort de propagande soit nécessaire pour faire admettre ce point de vue par les intéressés. L'attention des Landais, à tous les échelons, s'est depuis trop longtemps détournée de l'agriculture, pour qu'il soit possible de l'y ramener.

La recherche scientifique.

Le résumé trop bref que nous venons de faire des problèmes landais fait ressortir un impérieux besoin de nouveautés. Presque toutes les grandes questions qui se posent sont encore du domaine de la recherche.

Or, on ne cherche pas assez. En dehors des observations scientifiques de l'institut du pin, les quelques travaux remarquables, grâce auxquels on enregistre des progrès, sont le fait d'initiatives isolées: agriculteurs importants, le plus souvent venus d'autres régions, propriétaires forestiers ou sociétés industrielles. Si leur exemple était suivi, la mise en valeur serait à la fois plus originale, plus efficace et plus rapide.

Il faudrait créer une véritable émulation à laquelle participeraient, bien entendu, des chercheurs étrangers au pays, qui porterait notamment sur les point suivants:

Nouvelles utilisations du bois (pour orienter le choix des essences dans les plantations futures);

Nouvelles utilisations de la gemme;

Adaptation des esences feuillues, indigènes et exotiques;

Procédés de boisement,

auxquels viendraient s'ajouter, bien entendu, la gamme presque entière des recherches agricoles proprement dites. En effet, les résultats obtenus dans certains champs d'essais privés (en particulier pour l'emploi des engrais) paraissent de nature à autoriser de grands espoirs.

L'emploi de certaines formules de fumure dans les reboisements est également à l'étude, et permettra peut-être de corriger les plus graves défauts des terres dégradées.

En revanche, si l'on n'a guère cherché, on parle déjà, un peu partout, de vulgarisation. C'est aller trop vite en besogne, et courir à de graves échecs. Pour l'agriculture, notamment, nous n'hésitons pas à dire qu'avant de vulgariser, il conviendrait d'avoir des bases scientifiques plus solides. Exemple: on ignore encore l'importance véritable des réserves d'eau du sous-sol, ce qui risque d'amener des mécomptes si l'on généralise l'arrosage par ailleurs si souhaitable.

Le plus grave reproche qu'on pourait faire à l'action menée jusqu'ici, c'est qu'elle a partout cherché à stabiliser une situation existante, au lieu de se tourner résolument vers la recherche.

Les réussites isolées enregistrées dans ce domaine prouvent que c'est une erreur.

Nous entendons bien que la N. U. C. R. par exemple avait surtout un but commercial: ce n'était pas une raison pour faire preuve d'aussi peu d'imagination dans la poursuite d'autres objectifs. On pouvait en dire autant de la plupart des groupements officiels et syndicaux. Et puisqu'il y a un peu partout des particuliers qui cherchent, nous suggérons pour aller vite qu'on commence à les aider au lieu de les tenir trop souvent en défiance: cela permettra, en attendant la mise en place d'organismes plus lourds, d'enregistrer des progrès qui justifieront au centuple les quelques sacrifices consentis.

Solutions proposées pour améliorer le sort de la forêt landaise.

Au point où en sont les choses, il n'est plus temps de chercher à promouvoir une sorte de forêt landaise idéale et dont l'exemple n'existe nulle part: ce serait une discussion purement byzantine, tandis qu'il faut aller vite et que des décisions s'imposent. Nous sommes en présence d'une situation de fait: presque partout la forêt est reconstituée. Et, comme autrefois, en pins maritimes.

Les conséquences en sont les suivantes:

1° Les dangers d'incendie ne sont pas écartés, bien au contraire;

2° La base de toute l'économie de la région restera la production du bois résineux. Le reste ne sera longtemps encore qu'un complément souhaitable, mais secondaire.

Classés par ordre d'urgence, les mesures qui permettraient de tirer le meilleur parti d'une telle situation nous paraissent être les suivantes:

1° La généralisation rapide du débroussaillement mécanique. C'est évidemment le problème le plus important, puisqu'il sera trop tard quand les pins auront grandi. Il faut prévoir d'urgence une méthode de financement pour l'achat du matériel, et le prix de l'utilisation. Si l'on veut améliorer ce qui existe, l'effort maximum de subvention et de propagande doit d'abord porter sur ce point;

2° L'organisation d'espaces sans forêt, sur une surface aussi étendue que possible. La nécessité d'utiliser de grandes surfaces devra orienter les solutions agricoles proposées vers des techniques compatibles avec ce double objectif: lutter contre l'incendie et faire de l'agriculture;

3° Une propagande en faveur de la forêt feuillue, accompagnée d'avantages spéciaux. En particulier, les sylviculteurs devront être informés des possibilités d'utilisation;

4° L'amélioration économique du gemmage;

5° Enfin, l'encouragement à la recherche scientifique, sous toutes ses formes. L'agriculture, la sylviculture, et l'industrie locales en ont un besoin évident.

La mise en œuvre d'un tel programme, faisant largement appel à l'initiative de tous, ne serait aucunement facilitée par l'institution d'organismes administratifs rigides. Orienter l'économie de la région par une distribution de crédits peut être le fait d'un petit groupe d'hommes indépendants et qualifiés. A condition bien entendu, qu'ils aient les crédits. Mais aussi qu'ils fassent naître, et sachent entretenir sans contrainte un état d'esprit favorable.

Compte rendu de mission sur l'aspect industriel établi par M. ANTONIN BICHERON.

A. — La matière première pour l'industrie: le bois.

C'est le pin maritime. L'exploitation du bois est destinée aux fabriques de pâte à papier, de caisses, de parquets, de même qu'à la confection de traverses de chemin de fer et de bois de mines.

La gemme extraite de l'arbre durant sa croissance est la matière première des distillateurs, qui en retirent des résines, des colophanes et de l'essence de térébenthine. La rectification de cette essence donne naissance à de nombreux produits chimiques.

Exploitation du bois

Dans l'état actuel de la forêt, sur 1.100.000 ha de surface à vocation forestière, 935.000 ha constituent le massif actuel, dont 395.000 ha reconstitués après divers incendies — et plus particulièrement depuis 1949 — ont moins de 20 ans et ne sont pas exploités. C'est donc la production de 540.000 ha qui, en 1954, a approvisionné les industries avec 400.000 tonnes de bois d'œuvre et 500.000 tonnes pour la papeterie.

L'accroissement rapide des surfaces actuelles, exploitables, laisse prévoir, dès 1959, une production double du bois d'industrie: 1 million de tonnes seraient donc mises à la disposition des fabriques de pâte à papier à cette époque.

Si l'on tient compte des possibilités d'achever la reconstitution totale du massif, c'est sur un tonnage annuel de bois de 3 millions de tonnes — bois d'œuvre et bois d'industrie — qu'il faut baser les emplois.

Dans quelle proportion peut-on envisager accroître les tonnages à exploiter ?

Des études européennes sur l'utilisation des bois, dans les dix prochaines années, il ressort une augmentation des besoins en sciage sur toute l'Europe de 8 p. 100 et une augmentation de besoins de pâte à papier de 40 p. 100. Or, en France, l'on ne peut guère compter que sur la région des Landes pour un accroissement rapide du développement de pins maritimes, dont l'utilisation est envisagée en pâte mécanique et plus uniquement en pâte au sulfate pour la production de pâte kraft.

Exploitation des résines. — La gemme

La gemme, dont l'exploitation est plus ou moins importante pour des raisons diverses qui s'exprimeront par la suite, assure, d'une part, l'existence d'une population sédentaire nécessaire au développement, à l'entretien et à la conservation de la forêt et, d'autre part, un revenu annuel au sylviculteur.

Tout semble donc souhaitable pour une extraction maximum. Il n'en est pas ainsi cependant. La gemme ne rapporte pas suffisamment, pas plus à l'ouvrier résinier qu'au sylviculteur. Nous allons donc être amenés, par la suite, à exposer les études qui ont été faites dans le but d'apporter une amélioration de même qu'à commenter les arbitrages rendus.

Pratique du gemmage

Le gemmage est pratiqué sur les pins, de mars à octobre Compte tenu du ramassage de la gemme, il faut compter un emploi de début février à fin novembre.

En France, le gemmage se pratique de la même façon depuis fort longtemps. Le gemmeur, à l'aide d'une pique, pratique des entailles qui attaquent la chair de l'arbre sur une certaine largeur. La gemme s'écoule par ces entailles et est recueillie dans un pot disposé en dessous. L'ouvrier pratique ainsi de 32 à 36 entailles par an et récolte de 1 kg 800 à 2 kg de gemme par arbre.

Si l'on tient compte que le gemmage se pratique sur un arbre ayant de 30 à 35 ans, et cela pendant 35 à 40 ans, l'on peut estimer extraire une moyenne de 70 à 80 kg de gemme par arbre. La valeur que le sylviculteur retire de cette production s'oppose à la valeur de la perte de bois, conséquence du gemmage et évaluée au maximum à 1/3 de m³. Certains sylviculteurs font entrer en ligne de compte la dépréciation d'un bois plus coloré. Les avis sont partagés sur le bien fondé de cette dépréciation. Les calculs présentés par les professionnels comportent du reste une part d'erreur non négligeable: c'est la différence appréciable entre le revenu annuel du gemmage et le revenu à terme de l'exploitation du bois. Pour faire une comparaison, il faut tenir compte d'un calcul à intérêts composés, dans le cas du gemmage.

Il semble donc nécessaire d'examiner ici l'intérêt des diverses parties en cause pour juger l'avis opportun dont l'application serait susceptible d'apporter des apaisements et de développer — si besoin est — la production de la gemme. L'exploitation des produits résineux appelle le concours de quatre branches professionnelles: les sylviculteurs, les gemmeurs, les distillateurs, les distributeurs.

Par suite de l'organisation donnée à cette interprofession, tous les intérêts sont liés et dépendent de la valeur de commercialisation des produits finis.

Le prix brut de la gemme, fixé en principe par la « Nouvelle union corporative des résineux » se trouve réparti de la manière suivante, selon la moyenne des sept dernières années: 55,69 p. 100 au gemmeur, 44,31 p. 100 au sylviculteur. En fait et en raison de l'accord intersyndical de 1928, la part du gemmeur a varié de 54 à 56 p. 100, selon que le prix de la gemme variait de 60 à 50 francs le litre.

Les sylviculteurs font observer qu'il s'agit de prix bruts et que si l'on tient compte des charges supplémentaires qu'ils supportent de la part du gemmeur (4 p. 100 pour les congés payés, 12 p. 100 pour les frais sociaux), leur recette nette, au litre de gemme, est très réduite.

Le gemmeur estime que son travail n'est plus assez rémunérateur. L'abandon de la profession semble le justifier (20 p. 100 en 10 ans). La fédération syndicale des gemmeurs fait remarquer que le prix de la gemme, en baisse depuis plusieurs années, laisse à l'ouvrier un salaire annuel amoindri qu'elle évalue à 190.000 francs pour 10 mois de travail et pour une participation de 28 francs dans le prix du litre de gemme ou à 240.000 francs pour la participation de 30 francs recommandée par M. le conseiller d'Etat Faugère en additif de son arbitrage de novembre 1953.

Pour se faire une opinion sur la correspondance horaire de cette rémunération, il faudrait connaître le temps consacré à la récolte de 6.800 litres de gemme qui en est la base.

Il serait, pour l'instant, tenu compte d'une durée de travail de 100 heures pour récolter une barrique de 340 litres. A ce chiffre, la rémunération ci-dessus vaudrait pour 2.000 heures de travail.

Les sylviculteurs font ressortir que de nombreux contrôles effectués contradictoirement et en tenant compte de lots de bois de qualités diverses ont conduit à une moyenne de 60 à 70 heures au lieu de 100.

L'administration rappelle que la durée de 100 heures a été fixée durant la période d'occupation allemande et que des raisons d'opportunité ont joué alors, mais qu'une durée moyenne de 80 à 85 heures est beaucoup plus près de la réalité.

La tâche ressortirait alors pour une durée annuelle moyenne de 1.650 heures, laissant du temps à l'ouvrier soit pour se consacrer à une tâche plus importante, soit à des travaux agricoles, ce que fait du reste le métayer-gemmeur. Il importe, cependant, de rechercher à augmenter le salaire horaire tout en limitant le prix des produits fabriqués pour favoriser une exportation des excédents, exportation non rentable actuellement.

Procédés préconisés. — De l'étude faite sur place, de la confrontation des opinions relevées, il ressort que l'on doive rechercher dans un accroissement de la productivité, à tous les stades, les améliorations souhaitées.

Modernisation du gemmage. — Le procédé moderne du gemmage actuel vulgarisé aux Etats-Unis, au Portugal, pour 60 à 70 p. 100 de la production procure un accroissement de production de 50 p. 100: 30 p. 100 de production supplémentaire et 20 p. 100 de réduction de temps de travail (130 p. 100 de la production du procédé ancien avec 80 p. 100 seulement d'entailles).

La méthode consiste à pulvériser une liqueur d'acide sulfurique à 48° B sur l'entaille qui vient d'être pratiquée. Les cellules du bois laissent alors écouler la gemme durant 10 à 11 jours au lieu de 7 à 8.

Cette méthode est utilisée avec satisfaction, et les résultats nous ont été confirmés par les dirigeants de la distillerie de l'union des coopératives. La valeur du bois ne subirait pas de dépréciation : plus, la vie de l'arbre paraîtrait stimulée. Cependant l'intérêt de cette méthode a été contesté par les représentants des gemmeurs, ainsi qu'on le verra par ailleurs.

Il semble bien qu'il y ait surtout l'appréhension d'un danger d'emploi de l'acide sulfurique. Il y a là à faire l'éducation du gemmeur et, par ailleurs, à observer les prescriptions d'usage garantissant contre les dangers possibles. Il doit être fait remarquer que des études sont en cours pour la substitution d'hormones à l'acide sulfurique, dont l'emploi nécessiterait des prescriptions semblables, mais rendrait l'opération accessible à qui que ce soit sans formation aussi développée que celle demandée jusqu'ici au gemmeur.

En pratique, cette méthode devrait permettre la suppression des gemmelles, source de 10 p. 100 de perte.

Récolte de la gemme en pots couverts. — Des essais laissent espérer une récupération des pertes entraînées par les eaux de pluie de 10 p. 100, de même qu'un accroissement de la qualité de la récolte. Reste à savoir si le procédé est rentable. Les essais sont insuffisants et il serait souhaitable que l'interprofession pratique elle-même ces recherches et conseille en conséquence.

Diminution de frais inutiles. — La collecte de la gemme, sa réception, demandent des améliorations génératrices d'abaissement du prix des produits finis. Ce paragraphe sera développé plus loin, lors de l'étude du rôle d'une véritable organisation interprofessionnelle.

Volume de la gemme. — L'extraction de la résine va en diminuant. Cela tient à la difficulté de vendre la production excédentaire à la consommation nationale, raison majeure qui conditionne toutes les autres.

De 175 millions de litres en 1920, l'extraction n'était plus que de 110 millions de litres en 1939 et de 80 millions à peine en 1954. Près de 30 p. 100 des pins gemmables ne sont pas gemmés.

Pour cette production, les 15.000 gemmeurs recensés ont extrait en moyenne 5.300 litres chacun, ce qui s'explique du fait qu'un bon nombre de résiniers ont une autre occupation, agricole par exemple, et que certains petits propriétaires gemment eux-mêmes.

La reconstitution actuelle de la forêt permet d'établir que — sauf incendies importants — les possibilités de production de la gemme peuvent être évaluées à 180 millions de tonnes dans dix ans, ce qui nécessiterait l'emploi de 22.000 à 23.000 gemmeurs intégraux par la méthode d'extraction ordinaire ou 15.000 à 16.000 seulement par la méthode dite « activée ».

Si l'on tient compte que la production gemmière actuelle représente un chiffre d'affaires de 6 milliards, l'on se rend compte que dans une dizaine d'années, pour une production maximum — toutes conditions de vie restant inchangées — ce chiffre pourrait aisément être porté à 12 milliards qui, s'ajoutant à une production de bois de 10 milliards actuellement, en voie d'expansion rapide, ferait un rapport théorique annuel de plus de 30 milliards pour le massif boisé des Landes.

De telles perspectives, toutes théoriques qu'elles soient, obligent à penser dès à présent à l'emploi ou à la vente des productions. Nous en parlerons plus loin. Disons seulement qu'il faut s'ingénier à obtenir des produits de qualité, surtout pour l'exportation.

B. — Les industries.

1. Industries utilisant le bois d'œuvre

Caisserie. — Cette industrie est en nette perte de vitesse. Elle a utilisé jusqu'à 450.000 m³ de bois. La concurrence du boîtage en carton ne peut être combattue. Les progrès de la technique permettant de plus en plus d'utiliser, pour la fabrication de la pâte à papier, les bois les plus variés, l'industrie de la caisserie sera amenée à se reconvertir sans que sa disparition gêne l'exploitation du bois.

Bois de mines et traverses de chemin de fer. — Exploitation qui se maintient sans espoir d'évolution. Les mines françaises absorbent 25.000 m³, et l'on exporte à peu près 150.000 m³ en Angleterre pour les mines du Pays de Galles.

Fabriques de parquet. — Par contre, cette fabrication est en expansion. Des industriels, par une ingénieuse présentation comprenant des incrustations de bois exotiques, ont développé leurs ventes sur le marché. De plus, le ministère de la reconstruction a remis en faveur le parquet de pin maritime. L'utilisation des panneaux de bois reconstitué se développe également quoique cette industrie ne consomme pour l'instant que 30.000 tonnes de bois.

2. Industries utilisant le bois d'industrie

Fabriques de pâtes à papier. — C'est là l'avenir et le débouché certain et sans conteste des bois des Landes.

Comme nous le rappelons volontiers, les usines de pâte mécanique françaises ne trouvent que la moitié de leurs besoins en sapins et épicéas et doivent importer le reste, soit 600.000 à 700.000 mètres cubes. La technique permettant maintenant l'emploi des pins des Landes pour la fabrication des pâtes mécaniques, seule la région landaise, grâce à son climat atlantique, peut rapidement permettre de diminuer, sinon supprimer les importations.

L'effet de cette constatation, c'est que, compte tenu de ce que les besoins en pâte à papier doivent augmenter en Europe de 40 p. 100 en 10 ans, plus de 1 million de mètres cubes de bois serait nécessaire à nos usines actuelles et à leur extension, pour seulement assurer nos besoins dans 10 ans.

L'on peut donc, sans crainte, affirmer que l'expansion maximum de la forêt landaise pourrait se concevoir sans danger de production excédentaire de bois.

Actuellement, des fabriques de pâte à papier — pâte alcaline — existent dans les Landes. Elles produisent dans l'ensemble 130.000 tonnes de pâtes utilisant 400.000 tonnes de bois.

On laisse entendre que l'installation d'une importante usine — travaillant la pâte mécanique — serait à l'étude. En raison des possibilités régionales et des besoins nationaux, l'on ne peut envisager que favorablement l'installation d'autres fabriques, parfaitement outillées et utilisant même le feuillu dont le développement est souhaitable pour la sécurité de la forêt. D'après les dires d'industriels visités, la fabrication du papier journal se fait actuellement avec 40 p. 100 de feuillu et l'on envisagerait pouvoir augmenter de beaucoup cette proportion.

Cependant, au cours de nos visites et notamment dans la plus importante fabrique landaise, il a semblé nécessaire, aux dirigeants, de nous mettre en garde contre une expansion trop rapide des usines. Nous avons pu voir, en effet, un atelier spécial destiné à utiliser la paille. Il semble bien qu'il s'agisse plutôt de fabrication de secours en cas d'incendie de forêt ou de raison autre paralysant l'approche du bois.

L'usine de la cellulose du pin occupe 1.200 ouvriers. Elle travaille à 3 postes de 8 heures, ce qui laisse le temps à certains ouvriers, de gemmer pour accroître les ressources. Ce n'est pas à dire que les salaires sont bas. Au contraire, quelques notes prises sur le livre de paye indiquent qu'aucun ouvrier de base ne gagne moins de 30.000 francs par mois, les salaires s'échelonnant de 30.000 à 50.000 francs. Cette société a créé un centre d'apprentissage pour former, pour elle, et pour d'autres, des ouvriers spécialisés.

L'importance de ces salaires laisse à penser que les ouvriers gemmeurs ont peut-être le désir très légitime de quitter un emploi pénible pour le travail en fabrique, plus sûr et plus rémunérateur apparemment. C'est là une raison supplémentaire, si l'on veut maintenir le gemmage, l'industrie qui en découle et maintenir l'entretien de la forêt, pour revaloriser le salaire des gemmeurs de même que celui des salariés de l'industrie de la gemme.

Un problème qui se pose pour l'installation de fabriques nouvelles de pâte, est celui de l'évacuation de l'important volume d'eaux résiduaires. Le problème n'est cependant pas sans solution générale ou particulière.

3. Industries utilisant la gemme et les produits résineux

Ce sont celles qui travaillent la gemme pour en retirer ses composants essentiels de même que les produits de raffinage de la série terpénique.

Les opérations se font dans deux établissements différents: les distilleries séparant par diverses méthodes les colophanes de l'essence de térébenthine puis les usines spécialisées pour la production de produits de rectification.

Les distilleries:

L'on comptait 150 distilleries en 1930 et 96 en 1939. Quoique réduites à nouveau par une légère concentration, elles sont encore au nombre de 75: 62 usines particulières et 13 coopératives.

Leurs caractéristiques, de même que leur production sont très différentes. On peut les classer de deux façons:

D'après leur production:

1 usine distille 6 millions de litres de gemme, soit 7 p. 100 de la production.

7 usines distillent chacune de 2 à 3 millions, soit 15 p. 100 de la production.

27 usines distillent chacune de 1 à 2 millions, soit 48 p. 100 de la production.

24 usines distillent chacune de 500.000 à 1 million, soit 22 p. 100 de la production.

18 usines distillent chacune moins de 500.000 litres, soit 8 p. 100 de la production.

D'après leur technique:

Procédé ancien à feu nu: 14 usines pour 8 p. 100 de la production.

Procédé ancien à distillation discontinue: 46 usines pour 65 pour 100 de la production.

Procédé moderne à distillation continue à vapeur: 10 usines pour 14 p. 100 de la production.

Procédé moderne à distillation continue sous vide: 7 usines pour 13 p. 100 de la production.

Les distilleries se répartissent la production dans des conditions sévères et bien définies, adoptées en 1929 lors de la création de l'Union coopérative des résineux. Malgré la concentration actuelle, les 77 distilleries existantes ont une capacité utile de 160 millions de litres. Or, elles ne se répartissent que 80 millions de litres. *Les usines travaillent donc, en moyenne, à moitié de leur capacité.* Ce point est important. Il est une première raison d'une marge de fabrication élevée.

Sur le plan de la quantité, il ne fait aucun doute que la suppression des usines incapables de distiller plus d'un million de litres est souhaitable. Ce serait la disparition de 30 à 40 petites usines, en général mal équipées et certainement marginales.

Sur le plan du rendement et du prix de revient de la distillation, ce sont les usines distillant entre 2 et 3 millions de litres qui seraient les plus rentables.

Cette dernière observation résulte d'une enquête de l'expertise économique qui, par ailleurs, met en garde contre les usines de 5 à 6 millions de litres qui perdraient le bénéfice de la réduction de charges de fabrication du fait de l'augmentation des frais d'approche. Il n'est pas cependant certain, *a priori*, que des unités de 5 à 6 millions de litres ne travailleraient pas dans les meilleures conditions économiques. Il y a là une étude à faire qui pourrait faire apparaître la nécessité d'un abaissement du prix forfaitaire de fabrication avec ses répercussions sur l'ensemble de la profession.

Quand nous parlons d'entreprise marginale, nous ne voudrions pas laisser entendre que le rendement gemme/produits distillés est obligatoirement mauvais. Les difficultés sont peu sensibles selon les procédés employés. C'est beaucoup plus une question de qualité des produits obtenus qu'une question de perte à l'extraction et les petits ateliers ne sont pas conduits à des productions de haute qualité. Il est cependant préférable de perdre 0,50 à 1 p. 100 du rendement pondéral gemme sur produits distillés et gagner 10 p. 100 sur le rendement valeur gemme sur produits commercialisés. C'est l'ordre d'accroissement du revenu commercial qui ressort de l'examen des résultats acquis par les quelques unités importantes conduites avec la technicité désirable.

Le rendement gemme/produits distillés atteint, en moyenne, 88 à 89 kilogrammes pour 100 litres.

Ce qui est important de noter et d'affirmer, c'est que les petites usines:

a) Ont des frais généraux trop élevés pour la production;

b) C'est que cette production serait avantageusement répartie entre les usines rentables pour diminuer les prix de revient du produit fini, donc pour diminuer finalement la marge de fabrication;

c) C'est que même si la production de gemme va croissante, il est plus rentable d'accroître la capacité des usines restant jusqu'à 3 millions de litres, et peut-être même 6 millions pour certaines, voire à en installer de nouvelles, modernes et bien placées, le but final étant de produire avec la moindre marge de fabrication des produits de qualité parfaite.

Les distillateurs et leurs organisations professionnelles doivent en effet se convaincre que l'utilisateur donnera toujours sa préférence à la méthode de distillation qui, pour des produits « loyaux et marchands », donnera le meilleur prix de revient.

L'établissement d'un cahier des charges sévère établissant les conditions auxquelles doivent répondre des produits de qualité donnerait satisfaction aux gros fournisseurs et à la clientèle de choix.

La profession se doit donc d'être organisée dans une union corporative interprofessionnelle forte, animée du désir de triompher des difficultés.

La profession se doit donc d'être organisée dans une union corporative interprofessionnelle forte, animée du désir de triompher des difficultés du moment, dirigée avec fermeté, en liaison étroite avec les laboratoires de recherches, visant à la diffusion des progrès techniques, et ne craignant pas d'imposer une discipline salutaire à tous. Nous serons donc amenés à exposer en fin de rapport ce qu'est l'Union actuelle et à la lumière des études faites et des arbitrages rendus, ce qu'il est urgent de réformer pour une saine et profitable gestion.

La marge de fabrication des distilleries. — La marge, établie forfaitairement par l'Union corporative des résineux (U. C. R.), doit rembourser les frais exposés par la distillation. En principe, du moins, elle ne doit laisser aucun bénéfice.

La marge bénéficiaire est actuellement constituée, quelle que soit la qualité juridique dont les intéressés la parent, par l'allocation compensatrice, appelée également: indemnité compensatrice pour restriction à la liberté du commerce. Elle est de 2,5 p. 100 calculée sur le prix de la gemme à la production. Pour une usine traitant 2 millions de litres et correspondant à un capital investi de 30 millions, ce profit net est de l'ordre de 2.500.000 F. L'on peut être amené à penser que la restriction à la liberté du commerce, dans le cadre de l'organisation de l'Union, loin d'avoir été une gêne pour les intéressés, les a, au contraire, tirés d'un mauvais pas.

Pour les coopératives, cette marge bénéficiaire est fixée par l'U. C. R. à seulement 1,75 p. 100 pour tenir compte de leurs charges sociales réduites (21 p. 100 au lieu de 35 p. 100 et du peu d'impôts qu'elles acquittent).

Une enquête économique fait remarquer à ce sujet l'anomalie de verser une marge bénéficiaire aux coopératives qui, pour rester en règle avec les statuts de l'U. C. R. se sont interdites de ristourner tout ou partie de cette allocation à leurs apporteurs de gemme, c'est-à-dire leurs sociétaires.

La marge de fabrication a été vérifiée courant 1954 dans un grand nombre de distilleries. Le forfait a été établi par l'U. C. R. à 9,52 francs le littre de gemme. Dans les usines travaillant dans de correctes conditions, 2 à 3 millions de litres, la dépense réelle varie de 7 à 8 francs. Elle d'abaisse en-dessous de 7 francs dans une usine employant un combustible gratuit: la sciure de bois. Les frais de chauffe sont inférieurs avec l'emploi du mazout, qu'avec le bois, ce qui tendrait à délaisser ce dernier combustible dans une région de forêt si le prix du bois est compté à 1.200 francs le stère par les distillateurs qui sont, en général, des sylviculteurs.

Si l'on tient compte qu'au prix forfaitaire de 9,52 francs remboursant tous les frais y compris les frais généraux et d'amortissement de même que les agios bancaires, s'ajoute une indemnisation pour transport de gemme au delà de certaines distances et des taxes locales et de transaction, l'on peut estimer que les marges actuelles et les allocations compensatrices permettent aux entreprises, fussent-elles très marginales, de subsister.

La voie du progrès exige la diminution des frais de distillation susceptible d'entraîner la disparition d'entreprises qui n'ont pu s'adapter et de permettre aux usines restantes d'améliorer encore leur prix de revient. Ici se pose le problème général de l'éventuelle indemnisation des entreprises appelées à disparaître.

Il pourrait, à ces postes, être trouvé, et même au delà, les 3 à 4 francs par litre de gemmes que les groupements de producteurs et de travailleurs réclament pour garantir un minimum du prix de la gemme.

Il est donc nécessaire que l'U. C. R. réforme sa conception de la gestion corporative et modifie sa politique si elle entend s'orienter vers le progrès économique plutôt que vers la stagnation, début de la régression.

A cet effet, il serait possible de prévoir l'aboutissement de réformes sur une durée ne devant pas dépasser deux ans pour parvenir à assainir l'industrie de la distillerie.

Usine de rectification et de fabrication des produits chimiques. — Ce sont des usines qui traitent l'essence de térébenthine produite par les distilleries, de même que les sous-produits des fabriques de pâte, dans le but d'en extraire des produits chimiques commercialisables.

Ces quelques usines sont dotées de laboratoires de recherches animés par des chimistes compétents.

En dehors des quelques recherches techniques individuelles tendant à produire de nouveaux composants de qualité pour les usages toujours de plus en plus nombreux, il reste à organiser les liaisons nécessaires pour apporter à ces productions la protection des organismes d'Etat qui doivent aider à créer et faciliter les marchés.

Les essences de térébenthine et produits dérivés ont des emplois les plus variés, citons:

Le camphre synthétique;
Les parfums synthétiques;
L'huile de flottaison pour minerais;
Les produits mouillants pour l'agriculture;
Les insecticides et bactéricides;
Les produits antiseptiques et pharmaceutiques;
Les caoutchoucs synthétiques, etc.

Pour la création de marchés, de même que pour l'homologation de produits à des usages autorisés, des interventions sont nécessaires que ne peuvent pas faire des usines, travaillant en ordre dispersé.

Il semble que là également, l'intervention de la Nouvelle Union corporative, rénovée comme demandé plus loin, est essentielle: que les produits de rectification de qualité toujours accrue et dont le prix pourrait conditionner pour une part la revalorisation de la gemme, soient suivis par l'organisme interprofessionnel de base.

Il paraîtrait du reste souhaitable que ces usines de produits finis partent de la gemme elle-même, pour une notable partie de leurs besoins. Si cela ne se fait pas, il semble bien que c'est seulement pour ne pas contrarier des positions prises et les intérêts des distillateurs.

La rectification combinée à la distillation, dans le même établissement supprimerait des dépenses importantes effectuées en pure perte, telles des dépenses de chauffage notamment. Ce jumelage ne pourrait avoir que d'heureuses répercussions pour la commercialisation des produits finis. Il reste à noter, néanmoins, que l'usine rectificatrice traitant, en général, un important volume d'essence de térébenthine, ne pourrait traiter qu'un tonnage limité de gemme représentant au maximum la moitié de ses besoins en essence, l'autre moitié étant acquise près des usines de distillation existantes.

Ces usines mixtes ou de distillation-rectification se concevraient pour la création de distillerie importante de l'ordre de 6 millions de litres de gemme nécessitée par la concentration dont il a déjà été parlé. L'adjonction de la distillation à une entreprise de rectification trouverait là un intérêt maximum.

Le commerce des produits résineux finis. — Il s'effectue avec le concours de 20 distributeurs composant la 4e branche professionnelle de l'U. C. R.

Leur rôle est de placer auprès des industries utilisatrices les produits résineux, à savoir:

L'essence de térébenthine pour les peintures et vernis, produits d'entretien et industries de synthèse;

Les produits secs auprès de la papeterie, la savonnerie;

L'industrie des matières plastiques et des résinés synthétiques.

25 p. 100 du chiffre d'affaires se fait avec l'étranger à l'exportation.

La marge commerciale de ces distributeurs est de 4 p. 100 sur le chiffre d'affaires, 5 p. 100 avec l'étranger. Pour 1954, les dépenses de commercialisation se sont élevées à 180 millions.

La recherche scientifique. — Il faut convenir que dans cet ensemble de professions et plus particulièrement dans celle du travail de la gemme, rien d'efficace n'a été tenté par l'ensemble des parties intéressées pour sortir, sinon de la routine, du moins des productions ancestrales. Seuls, comme isolés, quelques laboratoires particuliers, brillamment conduits, cherchent à faire mieux, tel le laboratoire de Saint-Girons qui, de plus, lutte concurremment sur le marché mondial.

Le système du forfait de fabrication, forfait unique, pour un contingent qui est une sécurité, contribue à un désintéressement de la recherche et même à un intérêt évident de persévérer dans la routine.

L'institut du pin ne semble pas jouer son rôle essentiel dans la recherche scientifique. Ou alors, il faudrait en conclure qu'il n'y a rien d'autre à faire qu'à utiliser la gemme comme jadis, selon des pratiques traditionnelles immuables, au regard des progrès de chaque jour qui se révèlent dans d'autres secteurs, progrès qui ouvrent la voie à des utilisations de produits nouveaux et à des changements dans les méthodes d'application.

Il est possible que le laboratoire de l'institut du pin ne soit pas d'une nécessité absolue, du moins si l'on en juge à son rôle actuel, se limitant à quelques analyses usuelles et à la recherche des fraudes. Mais les crédits dont il dispose sont de faible importance et vont s'amenuisant. Cet institut peut-il mieux ? S'il est amené à conseiller la concentration des usines, il risque de perdre la quote-part de cotisation des petites usines dont honnêtement il préconise la disparition!

Convenons que les chercheurs se trouvent dans les laboratoires privés ou dans ceux de l'industrie. Nous pensons même que c'est à l'industrie privée qu'échoit le rôle de poursuivre la recherche de productions autres qui apporteront de nouveaux débouchés commercialisables dont ces industries et leurs ingénieurs de recherche auront le premier bénéfice.

Mais il reste à aider ces chercheurs en leur apportant, au sein de la profession les appuis matériels et les encouragements qui facilitent et provoquent même les découvertes. Que des prix, des concours soient créés, et l'on ne tardera pas à hâter l'obtention d'autres produits commercialisables provenant de la gemme, sans passer par le stade de la distillation et ouvrant de nouveaux marchés. C'est là le rôle essentiel d'un institut, l'un des rôles importants d'une interprofession, sainement imprégnée de l'esprit d'expansion.

C. — La nouvelle union corporative des résineux.

Cette nouvelle union a succédé, sans solution de continuité, le 1er juin 1948, à l'ancienne union créée le 15 avril 1939 pour trois ans, mais renouvelée jusqu'en 1948 par tacite reconduction.

L'U. C. R. avait été créée en 1929, du fait de la mévente des produits résineux. Il était nécessaire que les professionnels trouvent un accord en consentant un sacrifice sur les prix alors pratiqués. Pour cela, il fallait réaliser l'entente entre les quatre groupes intéressés et trouver un état d'équilibre qui permette la juste rémunération de tous en assurant, néanmoins, la vente de toute la récolte.

Les professionnels et l'Etat s'y employèrent à tour de rôle.

Les distributeurs envisagèrent de fonder une caisse de revalorisation de l'essence de térébenthine; les gemmeurs pensèrent à créer un comptoir général des ventes en commun des produits résineux et les sylviculteurs tentèrent d'ouvrir des coopératives de distillation et de vente des produits fabriqués. Ces efforts n'aboutirent pas de façon satisfaisante.

Les pouvoirs publics prirent, corrélativement, une série de mesures destinées à assainir les transactions: protection du marché de l'essence de térébenthine (décret du 31 décembre 1931), protection du marché contre la concurrence étrangère (décret du 13 juin 1932), création d'un système d'encouragement à la récolte de la gemme (loi du 21 mars 1934), organisation du marché (lois des 2 juillet et 31 décembre 1935), réglementation du marché de l'exportation (loi du 31 décembre 1935).

Cette sollicitude gouvernementale ne fut pas sans inquiéter les intéressés qui craignirent que ces mesures de protection aboutissent à la création d'un organisme unique de fabrication et de vente des produits sous le contrôle de l'Etat. Cette crainte fut assez forte pour inciter les professionnels à taire leurs querelles et à s'unir en profitant du désordre des cours consécutifs à la spéculation et à l'impossibilité d'établir des mercuriales valables.

C'est ainsi que fut créée l'U. C. R., sous la forme d'une association régie par la loi de 1901. Depuis 1948, elle fonctionne en qualité d'union de syndicats constituée conformément aux dispositions du livre III, titre Ier du code du travail. Elle groupe donc trois syndicats:

Le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest;

La fédération des gemmeurs et métayers du Sud-Ouest;

Le syndicats professionnel des résineux.

Elle a pour objet l'étude et la défense des intérêts des producteurs, transformateurs et distributeurs de la gemme et des produits résineux.

Elle assure la répartition de la gemme entre les distilleries, confie l'exclusivité de la vente qu'elle ne peut légalement pratiquer à une société de distribution distincte, la société française des produits résineux qui s'oblige à respecter les prix qui lui sont fixés. elle détermine enfin l'importance et l'échelonnement des acomptes et des règlements définitifs à verser aux ayants droit.

En bref, elle contrôle et dirige dans son intégralité le circuit de production et de distribution, fixe les prix de vente et assure les financements nécessaires.

Une telle organisation a des avantages incontestables:

1° La disparition de toute spéculation sur les produits résineux, d'où la stabilisation des cours;

2° La possibilité de concentrer les usines;

3° Le raccourcissement du circuit de distribution en supprimant la cession effective de la gemme au stade de la distillation. Par contre, il y a cristallisation de positions anciennes, les usines s'engageant à ne pas recevoir des gemmes autres que celles qu'elles recevaient en 1938 ou celles ayant fait depuis la constitution de l'U. C. R. au départ de la campagne 1939, l'objet d'accord entre elles.

Malgré la réalisation de tels progrès, il serait aventuré de conclure que le fonctionnement de cet organisme suscite une entière approbation.

Au sein même de l'organisation, des dissentiments ont amené un arbitrage rendu fin 1953 par M. le conseiller d'Etat Faugère. Les conclusions de cet arbitrage, quoique très mesurées, n'ont pas encore, dans leurs lignes principales, été prises en considération. L'on ne peut que le déplorer, pour l'interprofession, comme pour l'économie de la région.

Le procès-verbal de cet arbitrage est annexé à ce rapport.

Conclusions.

L'étude des aspects industriels du problème des Landes de Gascogne a surtout pour but d'orienter les avis à donner concernant l'exploitation du massif forestier landais. Doit-on continuer à reconstituer la forêt ? La production qui en résultera sera-t-elle utilisée au mieux, c'est-à-dire en procurant des ressources aux habitants et aux salariés et les produits de transformation seront-ils négociables ?

Dans l'affirmative, doit-on continuer à gemmer ? Le gemmage doit-il être accru et dans quelles conditions, ou doit-on le réduire ?

L'étude à laquelle il vient d'être procédé montre:

1° Que la forêt peut être développée sans crainte d'une surproduction de bois. Les fabriques de pâte à papier absorberont la production tout en assurant à la population, qu'il faudra peut-être même implanter partiellement, des conditions de vie avantageuses;

2° Que le gemmage est nécessaire pour maintenir l'entretien de la forêt et pour assurer sa surveillance, donc sa conservation;

3° Que pour être, en tenant compte des caractéristiques actuelles et futures des Landes, rentables, les méthodes de gemmage doivent être modernisées. Il en résultera un plus gros profit pour l'ouvrier et un abaissement du prix de la gemme;

4° Que l'industrie de la distillerie doit être organisée, professionnellement, techniquement, de préférence au sein de la N. U. C. R. Que cette réorganisation conduira à des concentrations d'usines et à un abaissement du prix des produits fabriqués;

5° Que la recherche scientifique doit être encouragée et soutenue au sein des entreprises qui s'y consacrent et qu'une coordination des résultats et de leurs applications soit réalisée à l'échelon de l'organisation interprofessionnelle;

6° Que les problèmes concernant le gemmage, la distillation, la vente des produits résineux ne peuvent trouver de solution harmonieuse que dans l'action d'une union corporative des résineux rénovée.

Note sur l'aspect social établi par M. MICHEL RIUS.

La commission de l'agriculture du Conseil économique a estimé nécessaire de consacrer une note particulière aux problèmes de la gemme et du gemmage.

Cette décision est pleinement justifiée par la grande importance que représente pour la vie même de la forêt de Gascogne l'industrie du gemmage. Si nombreux et variés que soient les problèmes qui se posent pour assurer la pérennité et le développement économique et social de cette grande région, le gemmage reste actuellement la question principale.

Des mesures à plus ou moins longue échéance sont nécessaires, elles sont proposées dans le rapport présenté par notre honorable président, M. Forget.

Mais ces mesures seraient sans objet et n'auraient même pas de raison d'être si d'autres solutions ne sont pas prises dans les plus brefs délais pour assurer la rentabilité du gemmage et, au premier chef, une rémunération permettant à ceux qui effectuent ce travail, aux gemmeurs, de vivre décemment.

L'importance capitale du gemmage.

Donner de la résine est la vocation naturelle du pin maritime; cette industrie remonte aux temps les plus éloignés.

Les connaissances que nous avons de l'histoire des landes de Gascogne nous montrent qu'en l'absence de forêt, cette région était maudite.

Il y a moins de cent ans, elle pouvait être considérée comme la plus pauvre de notre pays.

Les dunes mouvantes avançaient impitoyablement et irrésistiblement le long du littoral.

La haute Lande était une région marécageuse et fiévreuse.

Les voyageurs qui se rendaient de Bordeaux à la frontière espagnole appréhendaient de traverser ce désert, qu'on avait surnommé « la Lande de la peur ».

Les eaux croupissantes dégageaient des miasmes putrides et malsains.

Une population éparse et misérable, composée de bergers, qui étaient contraints de parcourir la lande sur de longues échasses et de quelques résiniers, vivait misérablement et à l'état quasi-sauvage.

Des écrivains de l'époque ont décrit l'état de cette population, qui était d'une taille au-dessous de la moyenne, le corps maigre reposant sur des jambes grêles, les joues creuses, le teint hâve et décoloré, ayant l'apparence d'êtres nerveux, mais chétifs et maladifs.

Taine, dans son « Voyage aux Pyrénées » 1854, écrivait: « l'homme n'est pas bien ici; il y meurt ou dégénère ».

En 1829, Arago écrivait dans « Promenades historiques, philosophiques et pittoresques dans le département de la Gironde »: « Ici vivent des êtres sauvages, des hommes abrutis sans être pervers, des peuplades de bergers chasseurs qui naissent, vivent et meurent effrayés du tumulte des bourgs qui marquent la limite de leurs excursions. »

Dans la « Revue des Deux Mondes », Elisée Reclus écrivait à son tour:

« Les résiniers sont des hommes sauvages qui semblent tenir de la nature des grands bois au fond desquels ils vivent presque toute leur existence. Le résinier se fait remarquer par ses membres grêles, ses joues creuses, son regard fixe, son silence obstiné, la sauvagerie de ses mœurs, sa rigide économie. »

Il n'y avait, à cette époque, aucune défense contre les nombreuses maladies qui sévissaient: la petite variole, la carie dentaire, conséquence des eaux polluées qui servaient à l'alimentation, la malaria, la scrofule, la pellagre (à cause de la consommation du maïs), la maladie des brebis, la pelle.

Il y avait un vieux dicton qui disait: « Tant que la Lande sera la Lande, la pellagre te demande ».

On estimait que, sur 1.000 conscrits, les conseils de revision prononçaient, en moyenne, 260 exemptions.

La forêt a régénéré cette contrée et la pratique du gemmage reste la condition *sine qua non* de son maintien.

Toutes les personnes qui connaissent la région et qui ont le souci de conserver le patrimoine national en conviennent.

Nous pouvons citer le témoignage hautement qualifié de M. le conseiller d'Etat Faugères, président de la commission régionale des Landes de Gascogne qui a, sans équivoque possible, confirmé cette opinion, lors de son audition par notre commission.

Une autre personnalité importante des sylvicultures, M. Mesplède, reconnait l'impérieuse necessité de maintenir le gemmage.

Dans une brochure publiée en 1954, sous le titre « Etudes sur le gemmage et la productivité », M. Mesplède dit entre autres:

« *Le gemmage du pin maritime, qui est généralement exploité par des familles de métayers résiniers, permet de maintenir dans la forêt de Gascogne une population laborieuse qui participe à l'entretien des boisements, ainsi qu'à leur défense contre l'incendie.* »

Enfin, dans la note remise par le syndicat des propriétaires sylviculteurs landais à la mission du conseil économique nous trouvons l'appréciation ci-après:

« *L'intérêt social régional pousse à adopter le système du gemmage qui fait vivre toute une population.* »

C'est une opinion unanime: « sans gemmage, il n'y aurait plus de forêt ».

Il est aisé d'en faire la preuve.

1° La suppression du gemmage entraînerait immédiatement la suppression du « gagne pain » de 16 à 17.000 gemmeurs et leurs familles; cette population serait obligée de quitter le pays.

Un tel exode aurait pour conséquence un abaissement de la densité de la population, densité qui se trouve déjà au taux minimum de 10 habitants au kilomètre carré.

2° Le gemmeur vit dans la forêt, il la parcourt dans tous les sens, il en est le gardien vigilant, avisé, compétent, il veille à la conservation des pignadas avec un soin tout particulier, c'est le gemmeur qui se trouve le mieux placé pour détecter, dès leur naissance les foyers d'incendie, pour donner l'alerte, pour organiser la lutte rapide contre le sinistre.

Chacun sait que, dans ses débuts, un incendie de forêt est relativement facile à vaincre

Il en est autrement quand le feu a pris du large et occasionne de tels appels d'air qu'on a l'impression de se trouver dans un cyclône.

Des centaines de foyers d'incendies sont, tous les ans, circonvenus avant d'avoir pu s'étendre, grâce à la présence des gemmeurs.

3° La pratique du gemmage exige un minimum d'entretien de la forêt et, en particulier, le débroussaillage, et chacun sait le rôle néfaste que joue le sous-bois dans la propagation du feu.

4° La gemme à l'état brut, rapporte de 6 à 8 milliards de francs par an, plus de la moitié de la valeur des coupes annuelles effectuées dans le cycle normal. Cet apport d'argent permet de faire vivre les gemmeurs; il apporte des ressources à des dizaines de milliers de petits métayers et petits propriétaires qui, sans cela, ne pourraient vivre sur leur petite exploitation au revenu très limité et de substantiels profits aux gros propriétaires fonciers.

5° Enfin, le gemmage fournit au pays des matières premières indispensables pour un grand nombre d'industries.

Il est également incontestable que de nouvelles et larges utilisations des produits résineux sont d'ores et déjà possibles.

Sans doute, on peut nous objecter qu'actuellement nous pouvons nous procurer à l'étranger de la résine, ou des produits résineux à un prix inférieur au prix français.

Le fait n'est pas valable seulement pour la résine, mais pour beaucoup d'autres produits: blé, sucre, beurre, produits manufacturés, etc., il ne viendrait à l'idée de personne d'en conclure qu'il faut pour cela abandonner la culture ou la fabrication de ces produits.

Il serait aussi trop facile aux nations pratiquant le dumping de détruire nos productions et de nous rendre, à plus ou moins brève échéance, tributaire du marché international. Il est d'ailleurs à prévoir qu'à ce stade, les prix retrouveraient le chemin de la hausse.

Nous ne pouvons pas non plus oublier que, dans certaines conditions historiques, il n'est pas très réjouissant d'être tributaire de l'étranger.

La pratique du gemmage s'avère ainsi comme indispensable; c'est une question de vie ou de mort pour la grande et majestueuse forêt de Gascogne.

Seuls peuvent prétendre le contraire les esprits égoïstes ne pensant qu'à leurs intérêts privés et immédiats, n'ayant aucun souci des générations futures et des intérêts du pays.

La pratique du gemmage n'exclut nullement la nécessité d'assurer ce qu'il est convenu d'appeler l'équilibre sylvo-agro-pastoral, c'est-à-dire de réaliser un partage équitable et scientifique entre d'une part les pignadas et de l'autre les surfaces labourées ou en pâtures. Au contraire, une judicieuse répartition aura les meilleurs effets.

Les pignadas assureront l'assainissement du sol, les pins évacueront l'excédent d'eau, les massifs forestiers protégeront de l'érosion éolienne les terres labourées.

A leur tour, les surfaces labourées et les prairies seront autant de pare-feu très utiles, très efficaces. Les deux cultures s'entraideront et *il serait très utile que des dispositions, même autoritaires si le besoin s'en fait sentir, soient prises pour éviter soit dans un sens soit dans l'autre toute exagération.*

Il est, en effet, inconcevable, que sous prétexte de réaliser des profits élevés certains sylviculteurs fassent abattre des pignadas qui sont en pleine production de résine.

Il est non moins dangereux que pour les même motifs on boise avec exagération jusqu'au pied des habitations, sans laisser les pare-feu indispensables.

Toutes ces questions ont été souvent soulevées mais jamais solutionnées, il est temps de le faire et il n'est pas douteux que l'immense majorité des propriétaires approuvera de telles dispositions et participera à leur réalisation.

Le problème immédiat à résoudre.

La question qui se pose et réclame une solution rapide est la suivante: comment conserver et développer le gemmage ?

Pour conserver et développer le gemmage, il faut:

1° *Garantir aux gemmeurs une juste rémunération de leur peine leur permettant de vivre normalement;*

2° *Assurer un prix rémunérateur de la résine;*

3° *Assurer l'écoulement régulier des produits résineux sur le marché national et international.*

Est-ce que ces conditions peuvent être réalisées ? Oui, elles le peuvent, mais pour s'en rendre plus facilement compte il nous faut au préalable connaître à la fois la situation sociale des gemmeurs, leurs conditions de travail.

Il nous faut aussi connaître la structure économique et sociale du massif forestier.

La situation foncière de la forêt.

Dans la note remise par le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest à la mission du conseil qui s'est rendue sur place, il est indiqué qu'il existe dans la forêt landaise 13.000 propriétaires sylviculteurs. Nous nous trouvons d'ailleurs dans la région type du métayage; en effet, d'après les statistiques, 80 p. 100 des surfaces exploitées dans cette région seront mises en valeur par des métayers. La moyenne nationale est de 30 p. 100.

Il n'est pas rare de rencontrer des propriétaires fonciers ayant vingt, trente et même plus de cent métayers. En général d'ailleurs ces propriétaires ont d'autres activités, on y trouve fréquemment des hommes de loi, des officiers supérieurs, des industriels, des gros négociants, des gens des professions libérales.

D'après la note des propriétaires sylviculteurs la répartition de la propriété foncière est la suivante :

76 p. 100 des propriétaires, soit 9.880, possèdent de 0 à 50 ha.

9 p. 100 des propriétaires, soit 1170, possèdent de 50 à 100 ha.

14 p. 100 des propriétaires, soit 1.885, possèdent de 100 à 1.000 ha.

0,5 p. 100 des propriétaires, soit 655, possèdent plus de 1 000 ha.

Ces chiffres font apparaître une prédominance, en quantité, des petits propriétaires, mais il est facile de se rendre compte qu'en réalité la propriété forestière est très concentrée.

Les livraisons de gemmes à la nouvelle union coopérative des résineux permettent de s'en rendre compte, sur les bases d'une récolte de 80 millions de litres de résine, la répartition des livraisons est la suivante:

NOMBRE de propriétaires.	POURCENTAGE	QUANTITÉ de résine livrée.	POURCENTAGE	LIVRAISON moyenne par propriétaire.
		Millions de litres.		
5.880	45	6,4	8	1.100
2.860	22	8,8	11	3.800
1.690	13	10,04	13	6.000
910	7	8,8	11	9.650
780	6	9,6	12	12.300
520	4	11,2	14	21.550
260	2	12	15	46.000
130	1	12,8	16	100.000
13.000	100	80	100	

Il ressort de ces chiffres que 910 propriétaires représentant 7 p. 100 de la totalité ont livré 36 millions de litres soit 45 p. 100 des livraisons totales.

Ils permettent aussi de constater que 130 des plus gros propriétaires représentant 1 p. 100 du nombre total des propriétaires récoltent deux fois plus de gemmes que les 5.880 petits propriétaires, chaque grande récolte presque autant que 100 petits.

Ainsi, il est démontré que le grand nombre de petits propriétaires ne dispose que de petites et insuffisantes parcelles alors qu'une toute petite minorité possède et domine la plus grande partie de la forêt.

Selon toute évidence on peut admettre que ce sont les plus gros récoltants, 15.000 litres et plus, qui emploient des résiniers salariés.

En effet, si on considère que la récolte moyenne d'un gemmage intégral évolue entre 6.000 et 7.500 litres, on constate que les 130 gros propriétaires avec une production de 12,8 millions de litres ont de quoi occuper les 16.000 ou 17.000 gemmeurs de la forêt.

La régression du gemmage et la dépopulation de la forêt.

Avant guerre, la production de la résine atteignait 105 à 110 millions de litres; elle a même atteint en certaines périodes 170 millions.

Actuellement, cette production évolue aux environs de 80 millions de litres.

Les causes de cette régression sont, d'une part, la destruction d'une partie de la forêt 40 p. 100, mais il faut aussi souligner que de nombreux pins en état d'être gemmés ne le sont pas, par manque de gemmeurs. La profession se perd et elle se perd, parce qu'elle ne nourrit plus celui qui la pratique; en conséquence, la région se dépeuple.

Le mouvement de la dépopulation dans les Landes est le suivant: 1936: 141.382; 1946: 140.467; 1954: 138.923.

Cette régression, quoique lente, revêt une certaine gravité surtout dans une région si faiblement peuplée.

Cet exode est encore plus net si l'on considère le mouvement de la population dans les cantons essentiellement forestiers, à savoir: Sore, Castets, Cabarret, Labrit, Morcenx, Parentis, Pissos, Roquefort, Sabres, Soustons, Tartas: 1936: 86.647; 1946: 84.062; 1954: 82.878.

L'exode sera encore mieux localisé si nous prenons les variations dans les cantons de Haute-Lande: Labrit, Morcenx, Sore, Pissos, Sabres: 1936: 26.117; 1946: 24.652; 1954: 22.913.

Nous trouvons les mêmes signes de dépeuplement en Gironde (cantons forestiers):

Canton de Captieux: 1936: 2.992; 1946: 2.746; 1954: 2.883.

La progression de 1946 à 1954 est due à l'installation, dans la commune de Captieux, d'un camp militaire américain et d'un vaste dépôt d'armement, la population de cette commune a augmenté de 280 habitants.

	1936	1946	1954
Saint-Symphorien	5.217	4.214	4.190
Villandraut	5.707	4.902	4.650

Ce processus de dépeuplement risque de s'aggraver, mettant en cause le taux de peuplement jugé indispensable pour maintenir les possibilités d'installation humaine; ce taux est évalué à 10 habitants au km2.

Le nombre de gemmeurs diminue.

Le nombre de gemmeurs ne cesse de diminuer.

Il est passé de 19.551 en 1945 à 16.469 en 1950, 16.000 en 1951, 15.676 en 1954.

Sur 16.000 gemmeurs recensés en 1951, il y en avait 1.345 âgés de soixante et onze à quatre-vingts ans, et seulement 647 de quinze à vingt et un ans.

L'âge moyen des gemmeurs se situe entre quarante-cinq et cinquante ans.

65 p. 100 des gemmeurs ont dépassé quarante ans.

En 1954, il n'a été enregistré que 185 apprentis contre 222 en 1952.

Le nombre de jeunes, retour du régiment, qui pratiquent le gemmage était de 169 en 1952; il est tombé à 145 en 1954.

Les raisons de la désaffection des gemmeurs.

Elles doivent être recherchées:

1° Dans la faiblesse de la rémunération du travail;

2° Dans l'incertitude constante de cette rémunération.

Le Gouvernement se plaît à indiquer qu'en 1954 les salaires ont augmenté de 6 p. 100.

Chez les gemmeurs non seulement il n'y a pas eu d'augmentation, mais une diminution importante du salaire.

La part des gemmeurs qui, au début de la campagne 1953, avait été portée à 33,52 francs du litre, est tombée, en 1954, à 30 francs, ce qui représente 102 francs de l'heure.

Certes les propriétaires se retranchent derrière la baisse du prix de la résine, il n'est d'ailleurs pas sûr qu'ils aient fait tout le possible pour empêcher cette baisse.

Ce qui par contre est incontestable, c'est que les plus gros propriétaires ne font que très peu d'efforts aussi bien pour améliorer les exploitations agricoles que la condition des gemmeurs.

M. le professeur Papy a pu écrire dans un ouvrage consacré aux problèmes de la forêt: « *Trop de propriétaires ne résident pas ou, même s'ils habitent au village, se contentent de percevoir le revenu de la forêt, se désintéressant du sort de leurs métayers, ils n'ont plus confiance dans l'avenir des pignadas qu'ils n'ont pas su défendre contre le feu; les bénéfices que la forêt leur donne, vente de résine et des coupes de bois, ils ne les replacent pas dans la forêt, mais achètent des terres en Chalosse, des maisons en ville ou des actions en banque* ».

Le dur travail du gemmeur.

Le gemmeur est un ouvrier hautement qualifié; l'apprentissage du métier demande au minimum trois ans, souvent quatre.

Pour devenir un bon résinier, il faut commencer jeune; après un certain âge, il est pratiquement impossible d'apprendre correctement le métier.

Le gemmage est un travail qui demande à la fois beaucoup d'initiative et une grande dépense physique. Le résinier a trois lots de 1.400 cares par lot, soit 4.200 cares, il doit, à raison de 200 à 250 cares par hectare, parcourir, à chaque pique et dans tous les sens, 16 à 20 hectares de forêt.

Le ramassage et le transport de la gemme dans les barils ou dans les barriques est épuisant, en même temps que très salissant.

Les lots se trouvent souvent à une longue distance du village et il n'est pas rare que le gemmeur reste plusieurs jours en forêt, couchant dans une baraque, confectionnant lui-même sa soupe: « le tourin ».

Le résinier travaille isolé, dans la plus déprimante solitude; la seule compagnie qu'il peut avoir est celle de son chien.

Ce métier exige de grandes qualités d'endurance; il comporte des servitudes très grandes exigeant une formation précoce et il doit être tenu compte de tous ces aspects dans le calcul de la rémunération du résinier.

Le gemmeur est un salarié.

Le seul fait que le métayage est le mode prédominant de faire-valoir dans cette région, montre que nous nous trouvons dans une contrée en retard sur l'évolution sociale.

Il faut néanmoins souligner que le gemmage n'a jamais été inclus dans les contrats de métayage.

Pendant longtemps, la définition juridique du gemmeur a été indécise; il n'était ni métayer, ni entrepreneur, ni salarié.

Pour les besoins de la cause, certains ont tâché d'inventer une forme particulière pour qualifier les rapports entre gemmeurs et propriétaires, cherchant à situer les gemmeurs entre l'entrepreneur et le salarié.

Le résultat le plus concret de cette situation c'est que le résinier n'avait aucun des avantages du contrat d'entreprise et ne bénéficiait d'aucune des dispositions sociales en faveur des salariés.

Cette situation a été modifiée à partir du jour où les gemmeurs, grâce à leur union et à la force de leur organisation syndicale, ont obtenu le bénéfice des lois sociales en vigueur pour les autres salariés de l'agriculture.

Aujourd'hui, la question se trouve en fait tranchée, les gemmeurs bénéficient des lois sociales, accidents du travail, assurances sociales, allocations familiales, congés payés.

Ils sont considérés comme des salariés. Ce point de vue a été confirmé par un avis du conseil d'Etat du 19 mars 1946.

L'ordonnance du 5 juillet 1945 réglant les rapports entre salariés et employeurs de l'agriculture avait déjà inclus les gemmeurs dans son champ d'application.

La question semble donc être résolue; elle l'est de fait, mais non de droit.

Certains dirigeants de l'organisation des propriétaires, ayant la nostalgie des temps révolus, ouvrent périodiquement le débat, des contestations, des procès en résultent et il serait temps qu'un texte légal, décret ou loi, régularise cette situation et permette ainsi de mettre fin à toutes les contestations et les désagréments qui en résultent.

Il ne fait aucun doute que les gemmeurs, dans leur unanimité, ne permettront jamais qu'on revienne sur les droits acquis, qu'ils sont prêts à les défendre par tous les moyens.

Revenir sur ces droits ce serait précipiter la désaffection du gemmage, la condamnation de la forêt par sa dépopulation.

Les modalités et conditions du gemmage.

Il y a dans la forêt deux catégories de gemmeurs: les gemmeurs domaniaux et les gemmeurs de la forêt privée et des communes.

La seule différence qui existe entre eux, c'est qu'en général, les domaniaux sont des gemmeurs intégraux et que ceux de la forêt privée sont souvent à la fois gemmeurs et métayers.

Les conditions de travail des domaniaux (environ 800) sont régies par une convention collective conclue entre la direction des eaux et forêts et l'union régionale des gemmeurs domaniaux, qui est une section de la fédération des gemmeurs et métayers du Sud-Ouest.

Le gemmage de la forêt domaniale est effectué en régie; le gemmeur intégral reçoit trois lots de 1.400 cares environ.

Le contrat collectif stipule que, sous réserve d'un rendement (7.650 litres de gemme), il est garanti au gemmeur un salaire équivalant à 28 francs du litre de résine plus 10 p. 100.

Le règlement définitif se fait en fin de campagne, selon le prix de réalisation des gemmes et un pourcentage déterminé par convention.

Le gemmeur domanial a, quel que soit le prix de la gemme, la garantie de 28 francs du litre plus 10 p. 100. En 1954, il aura perçu 30,05 plus 10 p. 100, soit 33,055.

Les travaux de gemmage s'effectuent pendant dix mois, de février à novembre inclus; pendant les deux autres mois de l'année, les gemmeurs domaniaux sont employés aux travaux d'entretien de la forêt et prennent leurs quinze jours de congés payés.

Les syndicats de gemmeurs pratiquent, entre les membres de l'organisation, le rendement collectif. Cette disposition, d'initiative syndicale, a été introduite pour remédier aux aléas qui résultent de l'inégalité de rendement des pins.

Si un gemmeur — les lots étant tirés au sort — se voit octroyer des lots à faible rendement ne lui permettant pas, malgré un travail normal, d'atteindre le rendement minimum, sa part est complétée par la collectivité.

De la même façon, les suppléments de rendement sont partagés entre tous membres du syndicat.

Les syndicats de gemmeurs — aussi bien les domaniaux que les autres — pratiquent l'entr'aide. Si un gemmeur tombe malade, ou même vient à décéder, le syndicat désigne ses membres à tour de rôle pour effectuer le travail de ce gemmeur.

Les *gemmeurs communaux* sont en assez petit nombre; en général, leurs conditions de travail sont régies par un contrat conclu entre le conseil municipal et le syndicat. Ces contrats prévoient des conditions plus avantageuses pour le gemmeur que celles de la forêt privée (pourcentage plus élevé).

Les gemmeurs de la forêt privée sont environ 15.000; ils gemment soit le pignada de leur propriétaire bailleur, soit des pins appartenant à d'autres sylviculteurs, certains sont aussi gemmeurs sans être métayers.

Les conditions de gemmage et de rémunération sont actuellement régies par le protocole d'accord qui a résulté, en 1953, de l'arbitrage général de M. le conseiller d'Etat Faugere.

D'après cet accord, valable pour un an et renouvable au gré des parties, la part du gemmeur est la suivante:

56 p. 100 si le prix de la gemme est inférieur ou égal à 50 francs le litre;

55 p. 100 si le prix de la gemme est supérieur à 50 francs, mais inférieur à 60 francs le litre;

54 p. 100 si le prix de la gemme est supérieur à 60 francs le litre.

La rémunération du gemmeur et ses modalités.

Nous avons vu que le salaire du gemmeur est fonction du prix de la gemme; cette survivance des temps révolus rend le gemmeur tributaire d'un marché soumis aux fluctuations et spéculations courantes du système actuel d'économie, sans qu'il puisse intervenir d'une façon efficace pour l'organisation de ce marché.

C'est ainsi que la libération des échanges risque de ruiner complètement la production française.

Le gemmeur, comme n'importe quel autre salarié, vend sa force de travail, mais ne sait pas combien cette marchandise lui sera payée.

La rémunération actuelle se situe aux alentours de 30 francs par litre.

Il est admis depuis longtemps qu'il faut 100 heures de travail pour produire une barrique de 340 litres; le rendement se situe donc à 3 litres 40 à l'heure, ce qui porte le salaire du gemmeur à 30 francs × 3,40 = 102 francs de l'heure.

Pour un ouvrier hautement qualifié assurant des responsabilités très grandes, il faut convenir que c'est un salaire bien maigre, bien insuffisant, très peu susceptible d'encourager les jeunes à embrasser cette profession, susceptible même de décourager les adultes de la continuer.

Certes, les dirigeants du syndicat des sylviculteurs prétendent qu'il faut moins de 100 heures pour produire la barrique de 340 litres.

Ils font état de certaines expériences; ils oublient un tout petit fait, qui pourtant a son importance, c'est que le gemmeur travaille constamment à un rythme accéléré; une fois qu'il a fait le déplacement dans la forêt, il se dépêche, il va vite dans son travail, il essaye de gagner quelques heures qui lui permettront de vivre en famille et en société, de travailler son jardin, de rechercher un complément à l'insuffisance du revenu du gemmage.

Le gemmeur peut être considéré comme un salarié travaillant à la tâche. Or, dans l'agriculture, il est admis que le rendement du travail à la tâche est supérieur d'un tiers à celui du travail à la journée.

Les propriétaires eux-mêmes ont retenu, il y a quelques années, ce chiffre de 100 heures par barrique, chiffre qui est d'ailleurs l'aboutissant d'un compromis, et ils sont très mal placés pour le remettre en cause, dans une période où, précisément, c'est vers une orientation opposée qu'il faut aller.

Comment est payé le gemmeur ?

Nous l'avons dit, il est payé par acomptes; le gemmeur commence le travail (préparation des pins), écorçage, mise en place des pots au mois de février, mais il ne touche le premier acompte qu'après la livraison de la première amasse, c'est-à-dire en avril.

L'acompte a été en 1954 de 24 francs le litre.

Le règlement total n'est effectué qu'après la vente de toute la gemme, soit vers le mois de juillet de l'année suivante.

Le gemmage est la seule profession en France où les patrons ne font l'avance d'aucun capital; ce sont les ouvriers qui font l'avance de leur travail.

Les propriétaires gemmeurs font gemmer sans investir d'autres capitaux que ceux représentés par l'achat des pointes, pots et crampons, ce qui est tellement insignifiant que ce n'est même pas la peine d'en parler.

Il faut avouer que cette façon de faire est pour le moins étrange, qu'elle porte un préjudice très grand aux ouvriers et des profits très importants aux patrons.

Il serait logique, normal que, comme tous les autres salariés, les gemmeurs perçoivent régulièrement leur salaire; il en est ainsi chez les domaniaux; il devra en être de même dans la forêt privée, les gros sylviculteurs patrons ont des ressources, revenus et crédits suffisants pour faire, comme tous les autres employeurs, l'avance des capitaux nécessaires.

Les conditions pour sauver et développer le gemmage.

Il ressort de ce qui précède, que la condition capitale pour assurer la continuité, indispensable pour garantir l'avenir de la forêt, consiste à donner aux gemmeurs les possibilités de vivre dignement du fruit de leur travail.

Pour atteindre ce résultat, il faut:

1° Garantir aux gemmeurs, comme à tous les autres salariés, un salaire normal, quelles que soient les fluctuations du marché des résineux.

Il est inconcevable qu'en 1955, il y ait en France des ouvriers dont le salaire est fonction du prix de la marchandise qu'ils produisent, marchandise qui ne leur appartient pas, dont ils n'ont ni les possibilités, ni le droit de disposer.

Il est inconcevable que l'ouvrier doive faire pendant des mois l'avance de son travail; cette pratique, unique en France, doit disparaître, c'est aux employeurs qu'il appartient de faire l'avance des capitaux nécessaires;

2° Aboutir rapidement à la reconnaissance *de jure* de la condition de salarié des gemmeurs et mettre fin ainsi à toutes les contestations et difficultés qui résultent d'une situation *de facto*;

3° Aboutir rapidement à la conclusion de conventions collectives définissant les conditions de travail et de rémunération de cette catégorie d'ouvriers travaillant à la tâche sous la direction et le contrôle des propriétaires patrons.

La convention collective des domaniaux et celle des communes peuvent servir de base pour la discussion et la conclusion de la convention collective des gemmeurs de la forêt privée;

4° En attendant la conclusion des conventions collectives prendre des mesures pour que chaque mois avant le 10, le gemmeur perçoive un acompte égal à 90 p. 100 du rendement moyen escompté du lot qu'il a entrepris;

5° Assurer aux gemmeurs du travail dans la forêt pendant les mois de décembre et janvier, c'est-à-dire pendant la période où ils ne sont pas occupés pour le gemmage.

La suppression de toute participation des gemmeurs aux frais de transport de la gemme, ces frais devant incomber en totalité aux propriétaires ou aux industriels.

L'interdiction de faire abattre des pins en état d'être gemmés, tant qu'ils ne seront pas arrivés au terme du cycle normal et gemmés à mort.

Ces revendications sont-elles réalisables ?

Elles sont réalisables dans l'immédiat; les propriétaires fonciers ont les moyens de les accepter.

En effet, en ce qui concerne le gemmage, les charges des propriétaires sont insignifiantes, la fourniture des pots, peintes et crampons ne représente qu'une dépense dérisoire.

Les charges sociales ne sauraient elles-mêmes être mises en totalité à la charge du gemmage, une partie d'entre elles devant rentrer dans la production du bois.

Il est logique et normal que les gros propriétaires employeurs apportent, comme tous les patrons, la charge d'assurer régulièrement le payement du travail de leurs ouvriers.

Dans le cadre de la situation présente, les propriétaires employeurs ont tous les avantages de la propriété et ne supportent aucune des charges.

Ils ne font l'avance d'aucun capital; en cas de sinistre, ils perçoivent des indemnités importantes et des crédits, alors que les gemmeurs sont, dans ces cas, privés de tout secours et de tout travail.

Ces mêmes propriétaires ont perçu des indemnités très importantes au titre des dommages de guerre et il est de notorité publique qu'une petite partie seulement de ces indemnités (plusieurs dizaines de millions pour certains propriétaires) a été réinvestie dans la forêt.

Enfin, c'est aux propriétaires et non aux gemmeurs de prendre les risques d'un marché basé sur le libre échange. C'est à eux qu'il appartient en premier chef de défendre le marché des résineux, de rechercher de nouveaux débouchés.

Le gemmeurs ne se nourrit pas de résine; son salaire doit être en proportion avec le prix des produits dont il a besoin pour faire vivre son foyer et non en fonction du prix de la résine.

Le gemmage est toujours rentable pour le gros propriétaire.

La plus élémentaire enquête permettrait de constater que le rapport de la forêts est très important.

Puisque le maintien du gemmage est la condition de la vie de la forêt, on peut affirmer que, même s'il ne rapportait aucun bénéfice aux gros propriétaires, ces derniers ont intérêt à faire gemmer.

La preuve irréfutable que les frais de gemmage sont très modiques pour le propriétaire, c'est qu'au cours des discussions qui ont eu lieu, au ministère des affaires économiques en 1953, les syndicats de la fédération des gemmeurs ont proposé de prendre le gemmage en régie, d'assurer tous les frais, de matériel, la charge des lois sociales et de verser 10 p. 100 net du prix de la gemme aux propriétaires.

Cette proposition a été repoussée, ce qui semble témoigner que le bénéfice sur le gemmage est supérieur à 10 p. 100 du prix de la gemme.

Des arguments spécieux.

Certains prétendent, pour appuyer leur thèse, que le gemmage ralentit la croissance du bois et constitue ainsi une perte.

Les uns disent que cette perte est de 10 p. 100, d'autres de 15 p. 100.

Ils oublient deux éléments fondamentaux:

1° Sans le gemmage la perte de bois ne serait pas de 10 ou de 15 p. 100, mais de 100 p. 100 puisqu'en définitive, nous aboutirions à la destruction des pignadas;

2° Que le bois gemmé se vend plus facilement et à un prix plus élevé que le bois non gemmé. Le bois gemmé a plus de nerf, est plus résistant; il est recherché en particulier pour les bois de mine, il a l'avantage d'avertir au lieu de céder brusquement, il est plus résistant pour les traverses de chemin de fer et pour le parquet.

Prétendre que, sans le gemmage, le rendement en bois serait plus grand n'est pas seulement une utopie mais un contre sens, c'est vouloir récupérer 50 francs pour en perdre des centaines de milliers, c'est compromettre pour l'avenir toute l'économie forestière de la région.

Une utopie le gemmage activé.

On a beaucoup écrit sur le gemmage activé. La brochure de M. Mesplède distribuée aux membres de la commission en fait l'apologie.

A sa lecture, on sent tout de suite que son auteur raisonne en capitaliste, pour lequel les chiffres seuls ont un intérêt.

On croirait se trouver, non pas en présence d'un être humain, mais d'une machine à calculer.

D'ailleurs, ses calculs mêmes appellent de nombreuses réserves.

On prétend que le gemmage activé donne un rendement supérieur au système Hugues actuellement pratiqué.

La chose est contestable et contestée; il y a eu quantité d'expérience: des positives et des négatives.

Une chose est certaine, c'est que, dans le cycle total du gemmage d'un pin 30 à 40 ans, le système Hugues donnera des résultats supérieurs. On prétend que le gemmage activé donne moins de travail; ce n'est pas toujours l'avis des gemmeurs; d'autre part, ce mode de gemmage comporte des aléas non négligeables:

1° Une usure rapide d'effets vestimentaires brûlés par l'acide sulfurique;

2° Un grand danger pour le pratiquant qui, selon l'orientation du vent, reçoit et respire une partie de la vaporisation de l'acide sulfurique.

Il n'y a pas de remède à ce danger, puisqu'il n'est pas possible de changer l'orientation des cares. Le seul moyen serait d'attendre que le vent ait cessé ou changé de direction, ce qui entraînerait une grande perte de temps.

L'emploi de l'acide sulfurique est nocif et dangereux; d'autre part, les gemmes récoltées au gemmage activé doivent subir un lavage donc un surcroît de travail. Tous les gemmeurs sans exception sont opposés au gemmage activé.

L'exemple donné des Etats-Unis est loin d'être probant. Dans ce pays, on gemme constamment à mort, par équipes sous la surveillance d'un chef.

De telles pratiques ne sont ni applicables, ni souhaitables en France.

Les partisans du gemmage activé ne poursuivent qu'un but, contraindre le gemmeur à traiter un plus grand nombre de cares, ce qui aboutirait à la mise en chômage d'un certain nombre d'ouvriers de la profession, et à la dépopulation ce qui n'est pas du tout souhaitable, sous le couvert de progrès scientifiques, très contestables d'ailleurs, on aboutirait à aggraver la condition déjà si mauvaise des résiniers, à les exploiter un peu plus.

Il apparaît aussi clairement que le gemmage activé est dans les circonstances actuelles irréalisables et que sa généralisation irait à l'encontre des buts poursuivis, c'est-à-dire de l'amélioration de la situation économique et sociale de la région des Landes de Gascogne.

Le marché de la résine et les produits résineux.

Le deuxième et urgent aspect de la question est l'amélioration du marché des produits résineux.

Pour pallier les aléas du marché, la profession s'est organisée; le 3 avril 1939, a été créée ce qu'on a appelé l'Union corporative des résineux.

Cette institution a été combattue par certains, approuvée par le plus grand nombre.

Il n'est pas contestable qu'elle a apporté des avantages concrets aux parties prenantes et permis certaines améliorations. Il n'en reste pas moins que l'expérience et l'usage ont fait apparaître des défauts, des insuffisances, la persistance ou la naissance de certains privilèges et que des transformations ont été rendues nécessaires.

Certaines modifications ont été apportées après la Libération, l'Union corporative des résineux a été transformée et a pris le titre de Nouvelle union corporative des résineux (N. U. C. R.).

La N. U. C. R. est un groupement professionnel constitué conformément au livre III, titre 1 du code du travail.

Elle groupe les syndicats suivants:

La Fédération des métayers et gemmeurs du Sud-Ouest;

Le syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest;

Le syndicat professionnel des résineux, groupant les usines de transformation et les négociants et courtiers en essence de térébenthine et produits secs (braises et colophanes).

Le but de la N. U. C. R. est l'étude et la défense des intérêts agricoles, industriels, commerciaux, économiques et sociaux, des producteurs, transformateurs et distributeurs de la gemme et des produits résineux.

Elle crée une réglementation générale qui va de la livraison des gemmes aux usines jusqu'à l'écoulement des produits.

Elle contrôle et dirige, dans son intégralité, le circuit de production et de distribution dont les moyens sont mis en commun.

La N. U. C. R. est placée sous le contrôle financier d'un commissaire du ministère des affaires économiques.

Pendant les années qui ont suivi la fin de la guerre tout a bien marché, les produits résineux se vendaient facilement.

Tous les ans, le prix de la résine était par voie autoritaire relevé; en conséquence, le salaire du gemmeur et le revenu du propriétaire étaient augmentés.

Mais les choses se sont compliquées à partir du jour où les produits étrangers et les sous-produits du pétrole sont venus concurrencer les produits résineux.

Sur le marché international, les cours étaient inférieurs de 20 à 30 p. 100 au cours français.

Les gouvernements obéissaient à des considérations souvent d'ordre politique procédaient à des introductions de produits résineux du Portugal, d'Espagne et de Grèce.

Le cours de la gemme est tombé et les gemmeurs ont été les plus grandes victimes puisque leur salaire constitue en général leur revenu principal. Des critiques se sont élevées sur certaines modalités de fonctionnement de la N. U. C. R.

Quelles que soient l'autorité et la compétence des dirigeants de cette organisation, le sérieux incontestable de sa gestion, on ne saurait qualifier toutes ces critiques de négatives et de complètement injustifiées. Il n'est pas douteux que du côté de la distillation certains privilèges persistent et ne sont nullement justifiés.

Il n'est pas douteux que les distributeurs ont un effort à réaliser pour prospecter de nouveaux marchés, pour améliorer le marché et réduire les frais.

Dans l'état actuel des choses, distillateurs et distributeurs semblent être des fonctionnaires de la N. U. C. R. ne courant aucun des risques qui sont attachés à ces activités.

Il y a de ce côté-là des réformes importantes à réaliser. M. Faugères en a abordé quelques-unes dans son arbitrage, il est souhaitable qu'elles rentrent en application.

Protéger le marché des résineux.

Il est également indispensable, compte tenu du facteur social et économique de cette région, de protéger le marché des résineux :

1° En suspendant toute introduction des produits résineux,

2° En aidant la profession à trouver des débouchés en France et à l'étranger et si nécessaire en encourageant les exportations.

Nous exportons du blé avec une perte qui va de 1.700 à 2.000 F le quintal, nous exportons du sucre et quantité d'autres produits avec des subventions.

L'avenir de la forêt de Gascogne justifierait pleinement quelques sacrifices qui d'ailleurs seraient relativement restreints.

3° Enfin de nouvelles utilisations des produits résineux peuvent être trouvées surtout avec le développement des plastiques.

Conclusion.

En conclusion de cette brève étude, il est utile de souligner encore avec force que toutes les solutions qui peuvent être proposées à plus ou moins longue échéance n'ont aucune raison d'être si des dispositions immédiates ne sont pas prises pour améliorer la condition des principaux travailleurs de la forêt : les gemmeurs.

Les revendications de ces derniers sont modérées, légitimes, indispensables.

Elles sont approuvées par tous les travailleurs de la profession et par toute la population laborieuse du massif forestier.

Les gemmeurs sont unanimes pour en demander la réalisation rapide.

Ils sont décidés, tous unis, à mener l'action nécessaire pour les faire aboutir.

Ce qui signifie que d'une façon ou d'une autre elles devront à plus ou moins bref délai être accordées. Ces revendications vont dans le sens des intérêts bien compris de la région et même des intérêts des propriétaires sylviculteurs, et naturellement de toute la population laborieuse y compris les nombreux artisans et commerçants ruraux.

Il est du devoir du Conseil économique de préconiser la prise en considération de ces revendications. Leur satisfaction permettra d'améliorer la condition d'une population active méritoire, de consolider l'existence de la forêt, elle sera une première et décisive étape vers le développement de toute l'économie de cette région.

NOTE ANNEXE

RELATIVE A LA SITUATION PRÉSENTE DES GEMMEURS (1)

Les gemmeurs exclusivement occupés au gemmage des pins sont les moins nombreux. En fait, le plus grand nombre sont à la fois gemmeurs et métayers, quelquefois fermiers. Il faut entendre comme métayer ou fermier la mise en valeur de petites exploitations agricoles, ce qui constitue une activité complémentaire pour le gemmeur. Mais en aucun cas, le gemmage, bûcheronnage, entretien de la forêt, ne constituent des activité de métayage.

En conséquence, le gemmeur, pour son travail dans la forêt, est bien un salarié. En raison des coutumes, sa rémunération pour le gemmage est basée sur une part dans le prix de la gemme et n'est pas fixée à l'heure comme pour les autres travailleurs. Malgré cette méthode de rétribution, anormale aujourd'hui, les gemmeurs ont obtenu, grâce à leur action syndicale, la reconnaissance des droits au bénéfice de la législation appliquée aux salariés de l'agriculture. Depuis le 1er juillet 1937, cette législation, y compris ultérieurement l'indemnité de congés, l'application du salaire unique, la sécurité sociale, le régime des retraites veillesse est en vigueur.

Cependant, tout ceci n'a pas été suivi d'une jurisprudence et de textes légaux précisant le caractère du contrat de gemmage. Les gemmeurs soutiennent qu'étant reconnus depuis près de vingt ans comme salariés, ils ne peuvent admettre la thèse des employeurs à savoir que « le contrat de gemmage serait un contrat d'entreprise ». Cette situation crée des difficultés pour la fixation du salaire qui reste conditionné exclusivement par le prix de la gemme. C'est pourquoi le congrès syndical des gemmeurs qui s'est tenu à Rion-des-Landes, les 3 et 4 décembre 1955, a décidé de demander aux employeurs la signature d'une convention collective comportant la reconnaissance de la qualité de salarié pour ce qui est du travail de gemmage.

Ceci ne signifie pas que le gemmeur salarié ayant son activité principale dans la forêt ne puisse être en même temps le métayer dans des petites exploitations agricoles.

LES PROPOSITIONS DES GEMMEURS

Compte tenu du fait que cette question n'est pas encore réglée, les gemmeurs demandent que leur rémunération soit, en attendant, portée à 34 francs par litre de gemme. Cette revendication est calculée sur les normes de travail établies par la commission paritaire du travail en agriculture, loi de juillet 1945.

Dans une note du secrétaire général de la fédération des gemmeurs et métayers du Sud-Ouest, il est indiqué la nécessité de créer une caisse de compensation destinée à compenser les pertes résultant des ventes à l'exportation, tant que les prix français resteront supérieurs aux prix mondiaux. Cette caisse serait alimentée par le produit d'une taxe appliquée à la vente des bois sur pied, pour lesquels les propriétaires landais ne payent ni impôts ni taxes. Elle pourrait aussi recevoir le produit d'une taxe sur l'importation des produits résineux.

Ces propositions sont faites pour répondre aux arguments des employeurs se refusant à prendre la responsabilité d'augmenter les salaires, sous le prétexte qu'ils perdent 20 à 25 p. 100 sur la résine vendue dans la proportion d'un tiers sur les marchés extérieurs.

Dans la création de cette caisse de compensation, la fédération voit la consécration de la solidarité de la forêt dans l'ensemble de ses productions pour le maintien de la populations absolument indispensable à son développement et à sa défense contre le feu : *pas de forêt sans gemmeurs, pas de bois sans gemme, d'où la nécessité d'établir une solidarité entre les deux productions.*

Au surplus, la position des gemmeurs se concrétise dans le passage suivant de la résolution votée à l'unanimité, au congrès des 3 et 4 décembre 1955 :

« Pour l'intérêt et la sauvegarde de la forêt et de sa population forestière, le congrès décide de réclamer :

« 1° Un salaire de 34 francs par litre de gemme, part du gemmeur, qui constitue un minimum indispensable et qui devrait être le prix minimum garanti quel que soit le prix de la résine, rappelle que les gemmeurs sont des salariés ayant la qualification de l'ouvrier 2e échelon du bâtiment coefficient 145, ce qui, sur le salaire minimum actuel leur donnerait $\frac{84{,}90 \times 145}{100}$ soit le prix du litre de gemme à 36 francs ;

« 2° Le payement régulier, tous les mois d'un acompte minimum de 28 francs par litre ;

« 3° La parité des salaires minima agricoles avec ceux de l'industrie et du commerce ;

« 4° La suppression des abattements de zones.

« 5° La signature d'une convention collective de travail comportant la reconnaissance de la qualité de salarié.

« Le congrès décide d'adresser ces revendications au syndicat des sylviculteurs.

« Le congrès décide par ailleurs, de s'adresser au Gouvernement pour :

« S'opposer à la libération des échanges et réclamer l'organisation du commerce avec tous les pays sur la base de l'avantage réciproque ;

« Le soutien de l'exportation des excédents avec l'établissement d'une caisse de soutien alimentée par une taxe sur la vente sur pied des pins dans toute la forêt des Landes de Gascogne ;

« Des crédits suffisants, garantis en totalité par le Gouvernement et dont le taux n'excéderait pas celui pratiqué par le crédit agricole ;

« De poursuivre la réalisation de toutes les économies possibles dans le circuit économique des résineux ;

« Demande que des mesures soient prises pour interdire les coupes massives de pins qui n'ont pu épuiser le cycle normal d'exploitation ».

(1) A la suite du décès de M. Rius, M. Racamond a communiqué la note complémentaire suivante à la commission de l'agriculture.

Compte rendu de mission relatif à l'aspect agricole établi par M. LOUIS LEROY.

Les auditions devant la commission de l'agriculture, les séances d'études de Bordeaux et de Mont-de-Marsan, les contacts pris avec les différentes personnalités ont montré la nécessité d'effectuer la mise en culture d'une fraction du massif boisé des landes de Gascogne.

M. Siloret, directeur des services agricoles de la Gironde, dans son rapport pour le commissariat général au plan, établi en 1953, en avait déjà montré l'impérieuse nécessité.

Trois raisons majeures militent dans ce sens:

1) La lutte contre l'incendie — malgré les précautions prises et l'effort déployé — est impossible quand le taux de boisement atteint 90 p. 100.

Il faut « casser » le massif forestier, établir un équilibre « agro-sylvo-pastoral »; telles étaient les deux expressions qui revenaient constamment après les incendies de 1949.

Cela n'a pas été fait. Certes des mesures importantes ont été prises mais le retour du fléau dévasteur n'est pas exclu.

On ne lutte pas contre l'incendie sans un certain peuplement humain, sans la constitution de clairières.

2) On ne peut assurer un minimum de peuplement — le taux de 10 habitants au kilomètre carré apparaît vraiment comme un minimum qui est loin d'être atteint à l'heure actuelle — sans la mise en culture de certaines terres. Il faut non seulement arrêter l'exode rural, mais assurer le repeuplement.

Le plein emploi des travailleurs sera mieux assuré par le travail combiné de la terre et de la forêt que par la forêt seule.

Ce taux de peuplement de 10 habitants au kilomètre carré correspond à un taux de forestation de 90 p. 100.

3) Toute monoproduction — toute monoculture est vulnérable même si elle a un double débouché: le bois et la gemme.

L'examen objectif des situations économiques régionales montre que les régions de monoculture subissent plus que d'autres l'influence des crises. Il faut rompre la monoculture. Disons plus: dans une région où les espoirs d'industrialisation sont prochains (pétrole de Parentis, etc.) il faut un équilibre industrie-agriculture. On ne peut laisser une agriculture au stade du moyen âge à côté d'une industrie d'avant-garde pouvant assurer des salaires élevés.

***

Mais il ne nous a pas semblé que tous les dirigeants régionaux étaient persuadés de cette nécessité de mise en culture et des efforts à faire pour y parvenir.

Les sylviculteurs, les gemmeurs sont attachés — par un amour très compréhensible et très respectable — à la forêt. Celle-ci a été, dans le passé, la source de profits substantiels et de salaires élevés. On espère que la crise actuelle passée, les beaux jours reviendront. La mise en valeur agricole demande des sommes importantes, bousculera des habitudes, mettra une limite à certains droits, nécessitera la venue de travailleurs d'autres régions. Tout cela se heurte à un certain conservatisme non seulement des gens en place mais aussi de certaines administrations.

I. — Combien de terres faut-il mettre en culture ?

La mise en culture de 10 p. 100 du massif forestier correspond à 100.000 hectares. C'est une première étape, dont on pourrait envisager la réalisation en 10 ans. Après, on pourrait prévoir un second programme. D'une façon plus précise, M. Siloret précisait que derrière les étangs il existe une zone de 35.000 hectares de régions marécageuses, à sol riche et humifère qui se prêteraient particulièrement à la culture. Ces zones pourraient être irriguées par l'eau des étangs qui se trouvent au-dessus du niveau de la mer.

Par ailleurs, une étude des sols, qui devrait être poussée plus loin, montre qu'il est possible de trouver 60.000 hectares susceptibles d'être mis en culture dont 50.000 dans la Grande Lande.

Le choix des terrains à mettre en culture dépend, bien entendu, avant tout, des qualités agrologiques des sols, mais aussi des impératifs de la lutte contre l'incendie. Il ne s'agit pas de développer l'agriculture dans une seule région mais de multiplier les ilôts de mise en culture qui formeraient autant de clairières peuplées. Il faut aussi tenir compte de la nécessité d'effectuer un certain groupement des exploitants « en quartiers » et enfin de la nécessité pour la sauvegarde forestière du nettoyage des pare-feu.

II. — Comment se procurer ces terrains ? Quelles exploitations prévoir ?

Peut-on effectuer cette mise en culture en donnant aux propriétaires certains avantages ?

Faudra-t-il aller plus loin et prévoir des mesures de contrainte ?

Il apparaît bien que les propriétaires sont en général trop attachés à la forêt pour accepter de bonne grâce même avec certains avantages financiers une transformation agricole.

Il faudra, au moins pour certains cas limites, envisager des mesures de contrainte.

Sans étudier dans le détail le mécanisme possible, signalons qu'on pourrait mettre sur pied des sociétés d'économie mixte.

Ces sociétés acquerraient les terrains, feraient l'équipement d'infrastructure et les recéderaient ou les loueraient aux usagers.

On pourrait s'inspirer des méthodes utilisées pour la mise en valeur de certaines régions en Hollande. Ayant défini le régime de l'exploitation — propriété, métairies ou fermage — il faudra fixer la dimension des exploitations.

Plusieurs considérations doivent intervenir: le facteur démographique et les besoins de peuplement, les besoins de main-d'œuvre, la nature des productions.

Il apparaît que la multiplication de grands domaines tels que ceux qui se sont constitués au lendemain des incendies de 1949 ne répond pas aux besoins de la région. Mais il faut rendre hommage à l'audace de ces pionniers et aux qualités techniques de ces agriculteurs.

L'exploitation des terres de ces grands domaines est remarquable, la qualité des récoltes souvent exceptionnelle fait envie à des régions plus riches.

Mais ils ne peuvent assurer un peuplement suffisant ni fournir la main-d'œuvre à la forêt.

L'exploitation de 25 à 30 hectares de terres — dont une bonne partie en herbage — nous le verrons plus loin, avec l'exploitation d'une surface égale de forêt (exploitation du bois et gemmage) et le pacage des pare-feux permet la subsistance d'une famille.

La mise en culture de 100.000 hectares dans ces conditions représente l'implantation de 3 à 4.000 fermes nouvelles. Si on échelonne ce programme sur 10 ans, cela représente 300 à 400 fermes nouvelles à implanter par an.

La plupart de ces exploitants devrait être recherchés en dehors de la région car il n'existe plus ou preque plus d'agriculteurs. Ce sera l'œuvre des migrations rurales.

Cette implantation d'agriculteurs venant d'autres régions demandera une préparation et une organisation.

Quelle sera l'orientation de ces nouvelles exploitations ?

La visite des fermes nous a montré que la mise en valeur agricole de la région était possible. Nous avons été étonnés de la qualité des récoltes et tout particulièrement de la qualite des prairies.

Il apparaît bien que la vocation de ces terres est la prairie. Les terres extrêmement légères sont très sensibles à l'érosion éolienne. Nous vîmes, par temps sec, de véritables nuages de terre derrière les instruments de culture.

Pour fixer la terre, il faut utiliser la forêt et la prairie. La mise en culture doit se faire en vue de la prairie au moins dans une forte proportion. Elle nécessite l'arrosage, mais le plan d'eau se trouve à faible profondeur au-dessous de l'alios, à deux ou trois mètres de profondeur. Le sous-solage permet de briser l'alios. Nous avons vu en fonctionnement, à Solférino, un appareil hollandais effectuer ce travail. La présence de l'eau permet d'assurer une qualité de fourrages avec des apports d'engrais à dose normale. Nous fûmes surpris par le rendement laitier chez un petit exploitant qui avec des vaches hollandaises issues de souches des meilleures étables obtint des rendements dépassant 7.000 litres de lait. Nous fûmes encore plus surpris de voir près de Labouheyre des génisses provenant de Maine-et-Loire parfaire leur engraissement dans des prairies landaises.

Il faut, certes, multiplier les expériences et les essais, mais il apparaît bien que l'exploitation des prairies avec arrosage pour la production de lait et viande est la meilleure spéculation.

Elle permet l'implantation de fermes de moyenne importance. Elle assure du travail à un nombre de travailleurs élevé tout en laissant assez de temps libre pour le travail de la forêt.

Elle correspond à des productions dont l'accroissement est possible. Le marché intérieur comme le marché extérieur sont susceptibles de recevoir une quantité accrue de ces productions.

Elle permet en même temps le nettoyage des pare-feux et sous-bois par pacage qui est le système le plus économique.

L'exploitation de la ferme expérimentale de Sabres grâce aux conseils de la direction des services agricoles montre qu'il est possible sans d'ailleurs faire une culture très intensive et avec une qualité de bétail moyenne d'atteindre un rendement brut de 100.000 F l'hectare.

Tout ce travail préliminaire doit être fait en liaison avec la société d'économies mixte qui ferait la préparation des terres et le dessouchage.

L'équipement de l'habitat et des villages pose un très gros problème.

En ce qui concerne l'habitat (logements et bâtiments) il faut envisager des constructions simples et économiques avec des formules (hangars, étables de stabulation libre, etc.) pouvant s'adapter à l'évolution de l'agriculture.

Mais surtout il faut envisager un groupement des maisons en villages ou en quartiers. Pour des migrants plus que pour des gens du pays l'isolement complet dans la forêt est pesant.

Une vie collective même embryonnaire rompt cette solitude.

L'importance des villages ou des quartiers dépendra des circonstances.

Un équipement minimum doit être obligatoirement prévu : postes téléphoniques, écoles, etc.

L'équipement à prévoir.

L'étude de l'équipement doit être faite minutieusement. L'équipement d'infrastructure doit comporter la voirie, l'électricité et l'équipement hydraulique. L'équipement de la voirie doit se faire en même temps que se poursuit l'équipement de pistes pour la lutte contre l'incendie.

La visite d'un migrant de Vendée nous a montré combien certaines métairies isolées, combien certains quartiers étaient mal desservis.

On imagine les difficultés d'accès l'hiver. On imagine aussi la fatigue des enfants obligés d'emprunter ces mauvais chemins d'accès pour faire parfois 6 ou 8 kilomètres pour aller à l'école. La construction de chemins pourrait en même temps compléter le réseau des pistes pour la lutte contre l'incendie.

Le réseau électrique doit être complété et renforcé. Certaines fermes n'ont pas le courant force, ce qui rend impossible toute modernisation poussée. L'équipement hydraulique est plus essentiel encore. Dans beaucoup de régions marécageuses il faut faire ou refaire le réseau des émissaires pour l'évacuation des eaux avant de procéder à l'irrigation ou à l'arrosage.

Cet équipement est indispensable pour l'implantation des familles. Il doit être complété par une organisation des transports par autobus pour assurer le lien avec les centres plus importants.

2° Avis formulé par le Conseil économique au cours de sa séance du 21 mars 1956 sur la mise en valeur de la région des landes de Gascogne.

Le Conseil économique,

Vu sa résolution en date du 25 janvier 1955, par laquelle il s'est saisi de l'étude de la situation économique et sociale des régions comprises dans le territoire des landes de Gascogne et des moyens susceptibles de promouvoir le développement économique et social de la région.

Après avoir entendu le rapport présenté, au nom de sa commission de l'agriculture, par M. Eugène Forget.

Considérant que la mise en valeur des landes de la région de Gascogne doit avoir comme objectifs essentiels:

D'exploiter rationnellement les richesses naturelles régionales, ce qui exige pour les landes de Gascogne l'équilibre agro-sylvo-pastoral, indispensable, au surplus, pour assurer la protection de la forêt contre l'incendie;

De promouvoir ainsi l'élévation du niveau de vie de la population laborieuse, de stopper le dépeuplement et d'assurer en particulier aux gemmeurs des conditions de travail et de salaires comparables à celles des autres travailleurs salariés;

De développer à partir des produits naturels de la forêt, gemme et bois, les industries et fabrications qui s'y rattachent.

I. — En ce qui concerne l'aspect forestier.

Considérant que l'ensemble de la forêt des landes de Gascogne constitue une richesse nationale et une source de matières premières dont la sauvegarde et la mise en valeur intéressent la collectivité;

Considérant que, s'élevant sur près d'un million d'hectares, ce massif forestier, le plus vaste de l'Europe occidentale, est formé presque uniquement par un peuplement très clair de pins maritimes sous lequel pousse une végétation très inflammable;

Considérant que les ravages et destructions dus aux incendies entre 1937 et 1949 ont atteint plus de la moitié de la forêt d'alors;

Considérant que la sensibilité de la forêt de Gascogne à l'égard du feu résultait, à cette époque, principalement de sa continuité et de sa composition (monoculture de pins maritimes);

Considérant que le mode de reconstitution de la forêt brûlée effectuée depuis 1945-1949 n'a pas atténué cette vulnérabilité;

Considérant qu'en dépit de tous les facteurs favorables à la propagation du feu, les incendies, depuis la création de la forêt landaise, affectent un caractère plus ou moins périodique et que ces sinistres peuvent être imputables à la malveillance ou à la négligence et nécessitent, en accord avec la population locale, des mesures rigoureuses de police et de surveillance de la forêt;

Considérant que la participation de la population locale à la police et à la protection permanente de la forêt ainsi qu'à la lutte contre l'incendie, par une intervention quasi immédiate, ne saurait exister si cette population s'est considérablement raréfiée ou a totalement disparu, du fait de la perte de ses moyens d'existence et que, dès lors, des parties de la forêt landaise en voie de reconstitution sont très insuffisamment préservées ou ne le sont pas du tout.

⁂

Considérant qu'après les incendies de 1945, un corps de sapeurs-pompiers forestiers, doté de puissants moyens d'intervention a été créé et qu'il a fait la preuve à maintes reprises de son efficacité;

Considérant que l'entretien de ce personnel spécialisé et le renouvellement du matériel de lutte contre l'incendie ont été jusqu'à présent assumés de façon empirique par l'Etat, les collectivités locales et le fonds forestier national;

⁂

Considérant que la protection de la forêt contre l'incendie, pour être efficace, requiert l'intervention quasi immédiate de la population locale et des pompiers, et que cette intervention n'est possible que si la forêt est sillonnée par de nombreuses voies de pénétration;

Considérant qu'un premier quadrillage de la forêt a été réalisé par les chemins établis par le génie rural, dits « pistes intercommunales de pénétration »;

Considérant que le programme de création de pistes intercommunales de pénétration n'a pas été achevé, plus de 100 kilomètres de pistes prévues restant à établir;

Considérant que ces pistes créées grâce à des fonds publics n'ont pas été entretenues normalement, le financement de cet entretien n'ayant pas été mis sur pied;

Considérant que les pistes, dites « pistes communales de pénétration de la forêt » ou d'intérêt privé, sont le complément indispensable d'une défense active de la forêt contre le feu, mais que le mode de financement de leur établissement, puis de leur entretien systématique, n'a pas encore été trouvé;

⁂

Considérant que la mise en valeur des landes dans le passé a été rendue possible grâce à de très importants travaux d'hydraulique qui tendaient notamment à assainir les sols par le drainage;

Considérant que l'entretien des ouvrages (fossés, barrages...) n'avait pas été suffisamment assuré;

Considérant que la diversité des terrains de la lande et des conditions naturelles de drainage des sols requiert, pour une mise en valeur rationnelle, l'intervention de l'homme, afin de modifier la hauteur du plan d'eau: soit qu'il soit nécessaire d'évacuer l'eau en excès, soit, au contraire, qu'il faille irriguer des terres trop sèches;

Considérant que, seul, un système hydraulique général, comportant des étangs de retenue et complété par un réseau de canaux et de canalisations, dont les propriétaires du sol auront la responsabilité, peut assurer à la fois des moyens efficaces de combattre les incendies de la forêt, l'irrigation des parcelles en culture et les conditions favorables à la plantation des îlots de feuillus;

⁂

Considérant que l'exploitation rationnelle de la forêt postule au préalable la réalisation de nombreux travaux ou dépenses d'intérêt général (routes et pistes pour la vidange des bois, drainage, organisation de la défense contre l'incendie), ce qui entraîne des dépenses fort élevées, auxquelles doivent largement contribuer les usagers bénéficiaires directs;

Considérant que l'ordonnance du 28 avril 1945 avait institué la participation de tous les propriétaires de terrains non bâtis situés dans la région au financement des travaux d'intérêt général par le moyen d'une taxe de 30 francs à l'hectare à prélever pendant dix ans — c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier 1956;

Considérant cependant que certains propriétaires de forêts incendiées se trouvent privés de tout revenu permanent d'exploitation (1);

⁂

Considérant que la meilleure protection de la forêt consiste à rompre la continuité du massif forestier;

Considérant que cette rupture peut être obtenue par l'aménagement de vastes superficies consacrées à l'agriculture et à l'élevage;

Considérant que, par ailleurs, on peut rendre la forêt résineuse plus résistante à l'incendie, soit en la mélangeant d'essences feuillues, soit par la constitution de rideaux feuillus homogènes faisant office de pare-feu;

Considérant que l'introduction de feuillus dans les landes, si elle diminue la production de la résine, paraît conforme à l'orientation industrielle future des produits de la forêt;

Considérant que, dans ces conditions, il conviendrait d'appliquer avec plus de rigueur les règles habituelles du fonds forestier national, qui exige partout l'introduction dans les massifs résineux homogènes d'une proportion de feuillus allant de 10 à 25 p. 100 — disposition trop souvent oubliée dans les landes.

⁂

Considérant que, sur les terres dégradées par l'incendie, il naît une végétation spontanée, qui couvre le sol sans interruption et favorise la propagation du feu;

Considérant que les conditions économiques d'exploitation d'une forêt établie sur lande incendiée ne permettent pas l'utilisation du matériel motorisé de débroussaillement, pour laquelle aucune aide n'est actuellement prévue;

Considérant que le mouton a été le débroussailleur traditionnel de la forêt (lorsqu'elle est établie pour le gemmage), dont il nettoyait les sous-bois tout en enrichissant le sol de son fumier;

Considérant que la réduction de l'effectif ovin constitue une perte de ressources préjudiciable à l'économie de la région tout entière;

Considérant que le prix des produits tirés de la gemme de la forêt de Gascogne est d'environ 25 p. 100 plus élevé que les prix de vente des pays étrangers concurrents, par suite de conditions techniques sociales et économiques différentes et qu'ainsi, les prix de ces produits s'avèrent peu compétitifs;

Considérant que plusieurs procédés techniques d'extraction de la résine (gemmage activé et gemmage à mort) paraissent devoir abaisser largement le prix de revient de la gemme;

Considérant que ces nouveaux procédés d'extraction sont en cours d'expérimentation actuellement et doivent faire l'objet d'études comparées des temps de travail;

II. — En ce qui concerne l'aspect industriel.

Considérant que l'étude entreprise par le Conseil économique fait ressortir à quel point les statistiques, portant sur la forêt landaise et les activités industrielles s'y rattachant, sont imprécises ou inexistantes;

Considérant qu'une connaissance empirique ou controversée des disponibilités futures en bois de sciage ou d'industrie ne permet pas de déterminer le potentiel à atteindre par les industries utilisatrices;

Considérant que l'étude des procédés et coûts de fabrication des entreprises mettant en œuvre, soit la résine, soit le bois, permettrait de mieux connaître les aptitudes de ces industries à se moderniser ou à abaisser leurs prix de revient;

Considérant que l'expansion prévisible de la consommation des bois d'industrie (pâtes à papier) ouvre des débouchés considérables;

Considérant que l'utilisation nouvelle des feuillus pour la pâte à papier revalorise les feuillus et pourrait impliquer une nouvelle orientation de la forêt;

(1) Le texte de cet alinéa résulte de l'adoption d'un amendement présenté par M. Compeyrot et accepté par le rapporteur.

Considérant que, à la suite de la mévente ayant avant-guerre frappé les produits tirés de la gemme, les diverses professions intéressées avaient constitué entre elles une Union corporative des résineux (U. C. R.), dans le but d'assurer leur survie par la régularisation des cours et le contingentement;

Considérant que, grâce à l'Union corporative des résineux (transformés à partir de 1948 en Nouvelle Union corporative des résineux, N. U. C. R.), cette entente a permis de limiter la spéculation sur les produits résineux et, dans une certaine mesure, a provoqué une meilleure adaptation de la production et de la distribution aux besoins du marché;

Considérant que, indépendamment des avantages procurés par la Nouvelle Union corporative des résineux, l'existence d'une entente jouissant d'un monopole de fait risque d'entraîner une certaine cristallisation des situations industrielles ou commerciales acquises et ralentit (notamment par la fixation de marges de fabrication et indemnisation pour non-fonctionnement) l'évolution nécessaire des méthodes de travail;

Considérant que l'organisation du marché des produits résineux traditionnels par la Nouvelle Union corporative des résineux ne doit pas masquer les perspectives inquiétantes de cette production, dont les prix s'établissent à 25 p. 100 au-dessus des cours mondiaux et qui doit exporter à perte près de 30 p. 100 de sa production.

III. — En ce qui concerne l'aspect social.

Considérant que la nature juridique du contrat de gemmage fait l'objet de controverses constantes entre:

D'une part, les propriétaires sylviculteurs, qui voient dans le contrat de gemmage un contrat *sui generis* se rapprochant du contrat d'entreprise,

Et, d'autre part, les gemmeurs de la forêt privée, qui se considèrent comme des salariés;

Considérant que les propriétaires sylviculteurs refusent à leurs gemmeurs la qualité de salarié, principalement parce qu'ils n'acceptent pas d'assumer les risques que l'article 1384 du code civil met à la charge de l'employeur (et très spécialement en cas d'incendies s'étendant aux propriétés voisines imputables à leurs commettants);

Considérant que les gemmeurs, se prévalant de l'avis du conseil d'Etat en date du 19 mars 1946 et invoquant les dispositions de l'ordonnance du 5 juillet 1945, affirment leur qualité de salariés, s'élèvent contre l'incertitude de leur rémunération liée au prix de la gemme et réclament la conclusion d'une convention collective leur accordant un salaire minimum garanti, à l'exemple de l'administration des eaux et forêts qui a reconnu cette qualité aux gemmeurs domaniaux et signé avec eux une convention collective de travail;

Considérant que les gemmeurs demandent l'augmentation de leur rémunération, grâce à un effort supplémentaire de leurs employeurs, mais également grâce à une aide de l'Etat finançant l'exportation des sous-produits excédentaires de la gemme;

Considérant que l'absence de toute étude sérieuse des temps de travail nécessaire à l'extraction d'un litre de gemme rend difficile l'appréciation des prétentions des parties en présence;

Considérant que certains procédés nouveaux de gemmage utilisant l'acide sulfurique peuvent comporter un risque pour la santé des gemmeurs;

IV. — En ce qui concerne l'aspect agricole.

Considérant que la région landaise souffre d'un grave déséquilibre et d'une extrême vulnérabilité au feu, du fait de l'envahissement de tous les terrains par le pin maritime;

Considérant que, seul, un harmonieux équilibre agro-sylvo-pastoral peut maintenir un taux de peuplement minimum de 10 habitants au kilomètre carré, au-dessous duquel s'installerait un véritable désert humain;

Considérant que de nombreux sols de la lande pourraient être valablement mis en culture et surtout en pacage;

Considérant que la création de nouvelles exploitations requiert l'intervention des pouvoirs publics (prospection des terres et des candidats agriculteurs, financement des défrichements, de l'équipement et de l'installation des fermes);

Considérant que d'audacieuses expériences individuelles de mise en valeur de la lande peuvent servir d'exemple pour les futures zones pilotes;

Considérant qu'indépendamment des zones pilotes à créer, il est nécessaire, en vue de maintenir le taux de peuplement minimum, de consolider, par le progrès technique et la vulgarisation, les hameaux existants constitués mi-partie sylvestre et mi-partie agro-pastorale, dont les métayers, gemmeurs ou tenanciers émigrent faute de connaissances ou de moyens suffisants d'existence;

Considérant que la mise en valeur de certaines zones (marais de Contis, de Beycheville, de Vendays) a d'ores et déjà été étudiée et que ces projets n'attendent que des crédits pour être réalisés;

Conclusions.

Considérant que l'exploitation des richesses du sous-sol au profit de la collectivité nationale n'apporte actuellement aucun avantage à la région;

Considérant toutefois qu'il est souhaitable de prévoir la création sur place d'exploitations industrielles dérivées du pétrole ayant pour effet d'attirer quelque main-d'œuvre et de susciter l'amélioration des activités économiques locales.

⁂

Considérant que l'examen de la situation des Landes de Gascogne fait apparaître trop souvent une absence d'autorité et de coordination des efforts, tant pour la protection de la forêt que pour la mise en valeur de la région;

Considérant qu'après les grands incendies (qui, pourtant, hélas, avaient fait place nette), il n'a pas été élaboré un plan de mise en valeur comportant l'instauration d'un véritable équilibre agro-sylvo-pastoral;

Considérant qu'un tel plan, justifié par les destructions des incendies, aurait pu être proposé à la région tout entière et imposé grâce à l'adhésion de l'opinion publique à ses objectifs;

Considérant que, là où l'on souhaitait des découverts, la forêt s'est réinstallée souverainement;

Considérant que la commission régionale des Landes de Gascogne étant purement consultative, ne peut, de ce fait, qu'émettre des avis, mais que les décisions dépendent toujours en dernier ressort d'administrations centrales à Paris, indépendantes les unes des autres, et dont la responsabilité est diluée parce que partielle;

Considérant que ce n'est qu'en envisageant l'ensemble des problèmes que l'on pourra fixer d'une manière précise les investissements nécessaires, les proportionner aux possibilités de richesses nouvelles provenant de la forêt, prendre garde que l'amortissement de ces investissements et les dépenses qui en découleront (entretien des ouvrages et du personnel) soient en rapport avec le revenu global de l'ensemble économique constitué par le pin, l'exploitation des bois, la gemme et la papeterie;

Considérant que, afin d'éviter un gaspillage de temps et d'argent, la mise en valeur d'un ensemble forestier aussi important exige la coordination de l'action de tous les services intéressés (eaux et forêts, agriculture, génie rural, ponts et chaussées, D. F. C. I., industries, etc.) sous une seule autorité effectivement responsable.

Emet l'avis (1) :

En ce qui concerne l'aspect forestier.

1. — Que l'incendie constitue, maintenant encore, un risque permanent pour la forêt de Gascogne et une menace pour sa population;

2. — Que, malgré les moyens de défense mis en place, la vigilance de tous et spécialement des pouvoirs publics ne doit pas se relâcher;

(1) Le vote a été acquis au scrutin public, à l'unanimité des 115 votants (voir le détail du scrutin en annexe).

3. — Qu'il importe de tout mettre en œuvre pour protéger un tel ensemble.

⁂

4. — Que le financement du corps de sapeurs-pompiers et du renouvellement du matériel de secours doit être assuré de façon permanente, au moyen de crédits spécialement réservés à cet effet;

⁂

5. — Qu'il y a lieu de procéder d'urgence à l'entretien des « pistes intercommunales de pénétration », en assurant le financement régulier de ces travaux par les collectivités intéressées;

⁂

6. — Qu'il est souhaitable de développer le réseau des « pistes communales » de pénétration, en facilitant le financement de leur établissement et de leur entretien régulier;

⁂

7. — Que soient poursuivis et intensifiés les travaux d'assainissement et de mise en valeur (modification de la hauteur du plan d'eau) et que soit assuré le financement de l'entretien des travaux de génie rural (fossés, drainage, curage des émissaires, ponts, petits barrages, etc.);

8. — Que la poursuite de ces travaux fasse l'objet de crédits spéciaux, complétant les dotations budgétaires normales affectées à l'hydraulique agricole;

⁂

9. — Qu'il est équitable de maintenir le principe d'une participation financière des intéressés aux travaux et dépense d'intérêt général;

10. — Que cette contribution, fixée en 1945 à 30 F par hectare, doit être revalorisée;

10 *bis*. — Que certains propriétaires de forêts incendiées doivent être exonérés de plein droit de cette contribution prévue par l'ordonnance du 28 avril 1945, pendant les quinze premières années de la reconstitution de la forêt sur les mêmes terrains (1);

⁂

11. — Que, dans tous les cas où la production de la gemme pourra devenir secondaire, il y aura lieu d'exiger des reboiseurs, bénéficiaires de prêts ou subventions, le respect d'un certain taux de boisement en feuillus;

Que soit créé pour certaines terres (notamment là où la forêt gemmée traditionnelle sera maintenue) un engagement spécial de « non reboisement », assorti d'avantages particuliers;

⁂

12. — Que les efforts réalisés en vue du bon entretien des jeunes plantations et du débroussaillement de la forêt ne sont pas suffisants;

13. — Que cet état de choses favorise les causes d'incendies;

14. — Qu'il importe de faciliter aux reboiseurs l'utilisation d'un matériel motorisé de débroussaillement trop cher pour les possibilités financières de la forêt; ce qui permettrait d'exiger d'eux un entretien plus régulier;

15. — Que des recherches soient entreprises sur l'utilisation possible d'un débroussaillement chimique;

(1) Ce texte résulte de l'adoption d'un amendement présenté par M. Compeyrot et accepté par le rapporteur.

16. — Que le développement de l'élevage et plus spécialement celui des moutons, en créant une nouvelle source de revenus, permettrait un débroussaillement naturel peu onéreux;

17. — Que cet élevage ovin soit guidé pour sa sélection et encouragé dans ses méthodes;

⁂

18. — Que soient recherchés et appliqués tous les procédés techniques permettant un abaissement du prix de revient de la gemme, en poursuivant les études et expérimentations des divers modes de gemmage et en promouvant la diffusion des méthodes ayant fait leurs preuves;

En ce qui concerne l'aspect industriel.

19. — Que l'inventaire de la forêt landaise doit être entrepris d'urgence, porter sur sa superficie, son aménagement et son taux d'accroissement et permettre d'estimer les possibilités actuelles et futures de production;

20. — Que l'étude de la structure des industries au sein de la profession (distilleurs, papeteries) de même que celle des procédés et des coûts de fabrication (bois et produits résineux) sont indispensables et urgentes;

Que ces études doivent conduire à une orientation nouvelle de la profession tendant à son assainissement.

⁂

21. — Que la Nouvelle Union Corporative des résineux doit poursuivre sans relâche (par une action sur les prix et une politique d'adaptation des structures) ses efforts tendant à obtenir:

a) Une productivité accrue dans la production, la transformation et la commercialisation de la résine et de ses dérivés;

b) Un abaissement des prix de revient afin de rendre ces produits compétitifs sur le marché mondial. Cet abaissement des prix de revient ne devant en aucun cas se faire aux dépens du niveau de vie des gemmeurs;

c) Des productions de haute qualité, génératrices de nouveaux marchés ou favorables au maintien ou à l'expansion de marchés existants.

22. — Que les débouchés doivent être plus systématiquement prospectés;

23. — Qu'un plus important effort de recherche doit être engagé pour trouver des débouchés et utilisations nouvelles pour la gemme.

En ce qui concerne l'aspect social.

24. — Que soit précisée la nature juridique du travail des gemmeurs, en tenant compte des particularités de la profession, afin de permettree aux gemmeurs de bénéficier de l'ensemble de la législation sociale (1);

25. — Qu'il y a lieu d'effectuer une étude approfondie des conditions de travail et de rémunération des gemmeurs — rémunération qui devrait être relevée pour permettre le maintien des gemmeurs dans la forêt;

26. — Que la recherche et la vulgarisation de nouveaux procédés de gemmage devraient avoir pour but, entre autres, sans nuire à la santé des gemmeurs, de favoriser le relèvement de leurs salaires tout en assurant le plein emploi;

En ce qui concerne l'aspect agricole.

27. — Qu'il importe de réaliser une reconversion progressive de certaines parties de la région landaise pour tendre vers un meilleur équilibre agro-sylvo-pastoral et que, pour ce faire, soit favorisée au maximum la formation professionnelle des populations;

28. — Que des expériences de mise en valeur et l'implantation de nouvelles exploitations agricoles doivent être provoquées, soit par les pouvoirs publics, soit par des initiatives privées encouragées par l'Etat.

Conclusions.

29. — Que la mise en valeur de la région landaise doit bénéficier de l'exploitation de toutes les richesses qu'elle recèle et notamment du pétrole;

30. — Que la mise en valeur de la région landaise et sa protection contre l'incendie requièrent une concentration des pouvoirs administratifs et une coordination effective des efforts de tous: des services publics comme des particuliers;

31. — Que la recherche scientifique sous tous ses aspects soit intensifiée par les organismes créés à cet effet et qu'elle soit de même encouragée et soutenue dans les entreprises ou laboratoires particuliers qui s'y consacrent;

Qu'à l'échelon de l'organisation professionnelle, soit assurée la vulgarisation des résultats de la recherche scientifique et des techniques qui en découlent.

(1) Le texte de cet alinéa résulte de l'adoption d'un amendement présenté par le groupe de l'agriculture, complété par le groupe des travailleurs (C. G. T.) et accepté par le rapporteur.

Le texte de la commission auquel il se substitue, était le suivant:

« Que soit précisée la nature juridique du gemmeur afin de lui permettre de bénéficier de l'ensemble de la législation sociale et des conventions collectives de travail ».

ANNEXE

SCRUTIN PUBLIC
sur l'ensemble de l'avis.

Nombre de votants..... 145
Ont voté pour..... 145

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour:

Groupe des activités diverses. — MM Colleville, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Bohuon, Blaise (F. O.), Bonjean, Bouchard, Carroué (C. G. T.), Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Haniquaut (C. F. T. C.), Havard, Lacaille, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, Brot, de Laulanié, Gaussel, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bertaux, Chauchard, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Defond, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé.

Groupe de la pensée française. — MM. Branger, Byé, Dumontier, May, Philip, Sauvy, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Fürst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leriche, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. T.-Intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Delavignette, Djibo (C. G. T.), Graève, Jourdain, Monthé, N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Poilay, Rakotobé (C. F. T. C.).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.